



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2012**

COMPTE RENDU n°2

L'AN DEUX MIL DOUZE, le 29 mars à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les élus, en ouverture de ce Conseil municipal, je souhaite rendre hommage à la mémoire de notre collègue, Jacques COURTEAU qui s'est éteint le 21 février dernier à l'hôpital Georges Pompidou, des suites d'une maladie pulmonaire.

Jacques était élu de ce Conseil municipal depuis 1995. Durant deux mandats, il a occupé la fonction de conseiller municipal délégué au commerce et à l'artisanat avant d'assumer à partir de 2008 la délégation aux travaux.

Né le 13 mai 1940 à Tours, dans une famille attachée à la Touraine depuis plusieurs générations, Jacques COURTEAU s'est installé dans notre commune en 1979. Formé à l'Ecole des Arts et Métiers, ingénieur du bâtiment, il avait été conduit à voyager, en tant que responsable de chantier, en Afrique d'abord, puis au Moyen-Orient.

Animé par un sens élevé de ses responsabilités d' élu, au service de l'intérêt général, Jacques COURTEAU mettait ses compétences professionnelles et ses qualités humaines au service de notre ville et de ses habitants. Son attention, son écoute, sa patience, sa gentillesse reconnues par tous, lui ont permis de traiter les dossiers dont il avait la charge, avec humanité et professionnalisme.

Jusqu'au bout, Jacques COURTEAU a assumé ses responsabilités d' élu en continuant de venir à la Mairie avec la même régularité, en dépit de sa maladie, sans jamais émettre la moindre plainte.

Le jour même de son hospitalisation, il m'avait appelé pour s'excuser de ne pouvoir être présent au Conseil municipal du lendemain.

Pour notre équipe municipale, pour notre Conseil municipal, pour notre Ville, son départ est une perte.

Mesdames et Messieurs les élus, je vous invite à rendre hommage à l'engagement et au dévouement de Jacques COURTEAU en observant une minute de silence.

(Le Conseil municipal observe une minute de silence)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous remercie.

- *Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 17 février 2012*

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 17 février : souhaitez-vous intervenir à ce sujet ? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je souhaite effectuer une rectification et réclamer une précision.

En page 22, dans mes propos, il est écrit : « *Nous verrons. Je l'espère pour vous. Pour notre part, nous n'avons pas d'inquiétude.* » Je vous prie de rectifier : nous avons des inquiétudes !

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

D'accord.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je souhaite également obtenir une précision. Dans vos propos, vous rappelez que 180 000 euros représentent 1% d'impôt. Est-ce exact ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

C'est exact.

Sous réserve de cette modification, je mets donc ce compte-rendu aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

* * *

AFFAIRES GÉNÉRALES

Installation officielle de Madame Pierrette MARTINEZ dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général,

Président des Hauts-de-Bièvre

Suite au décès de Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal, Madame Pierrette MARTINEZ, suivante de liste sur la liste « Nous prenons notre ville à cœur », a acquis, le 22 février 2012, la qualité de conseillère municipale en application de l'article 270 du code électoral.

Il convient d'installer officiellement cette nouvelle élue au sein du Conseil Municipal et de prendre acte de la modification du tableau des élus de Châtenay-Malabry.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Parallèlement au décès de Monsieur COURTEAU, Conseiller délégué en charge des travaux, de l'environnement et de la voirie, j'ai donc pris un arrêté accordant cette délégation à Madame COSTAZ. Celle-ci comptera donc en plus de sa délégation au logement, les travaux, l'environnement et la voirie.

Suite au décès de Monsieur COURTEAU, nous passons ensuite à des modifications au sein de différents organismes.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Modification des représentants du Conseil Municipal au sein des commissions 1 et 4, des EPCI, de diverses associations et organismes.

Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre

Il est nécessaire de compléter les membres des commissions n°1 (Finances – Personnel communal – Affaires générales – Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre) et n°4 (Urbanisme – Environnement – Travaux – Voirie – Logement). Madame Pierrette MARTINEZ succède à Monsieur COURTEAU au sein de ces commissions.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je mets cette proposition aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Enfin, les postes devenus vacants de représentants du Conseil municipal dans divers associations, EPCI et organismes doivent faire l'objet de nouvelles nominations.

- **Office Municipal des Sports**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous propose également la candidature de Madame Pierrette MARTINEZ. En l'absence d'autres candidats, je mets cette proposition aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **S.I.P.P.E.R.E.C.**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous propose la candidature en tant que titulaire de Marie-Estelle COSTAZ.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour l'intercommunalité, je vous avais proposé un poste, mais les trois groupes n'appartenant pas à la majorité défendaient chacun un candidat. Malgré une suspension de séance, les trois groupes n'étaient pas parvenus à trouver un accord et il n'appartenait pas à la majorité municipale de décider qui siègerait.

Aujourd'hui, puisqu'un poste est vacant, je suis toujours favorable à accorder un siège à l'opposition. La candidature de Madame DELAUNE m'a été transmise par son groupe. Les deux autres groupes présentent-ils une candidature ?

(Réponses hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si tout le monde est d'accord, je sou mets la candidature de Madame DELAUNE au vote.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il s'agit du syndicat mixte où siègent, aux côtés du Département, deux représentants de la ville : (titulaires et suppléants). Il convient de remplacer Monsieur COURTEAU, suppléant en sa qualité de délégué aux travaux. Madame COSTAZ, désormais déléguée aux travaux, se porte candidate, mais Madame CANET est également candidate, me semble-t-il.

Souhaitez-vous procéder à un vote à bulletins secrets ?

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Comme vous le savez, durant de nombreuses années, j'ai siégé au Syndicat mixte en tant que Conseillère générale. Depuis mars dernier, les représentants du Département ainsi que les représentants de notre ville appartiennent tous à la même couleur politique. Par conséquent, nous n'avons plus aucun accès aux informations du Syndicat mixte sur l'avenir de notre ville. Pourtant, les domaines d'intervention de ce Syndicat demeurent importants et essentiels pour le devenir de Châtenay-Malabry. Il nous paraît donc équitable qu'une personne d'une couleur politique différente puisse siéger. De ce fait, la candidature de l'une d'entre nous, nous semble justifiée.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Pour commencer, le Syndicat mixte est composé de six membres : quatre représentant le Département et deux, seulement, représentant la Ville. Au sein de ce syndicat, il me semble important de voir les intérêts de la ville défendus. Nous avons donc deux titulaires et deux suppléants pour la Commune. Moi-même, j'y siégerai en tant que Maire et non en tant que Conseiller général ; le deuxième titulaire est Monsieur GHIGLIONE, Adjoint au Maire à l'urbanisme. Les deux suppléants étaient le Conseiller Municipal délégué aux travaux ainsi que l'Adjoint au Maire en charge du développement économique puisqu'avec ce syndicat, nous menons des opérations en termes de développement économique. Compte tenu de leurs délégations, les personnes y siégeant me paraissent légitimes.

Selon vous, aucun opposant n'est présent au sein de ce syndicat. Mais il en est de même dans les autres syndicats mixtes. Ainsi, dans toutes les villes où il existe un syndicat mixte avec le Département, qu'il s'agisse de Bagneux, Asnières, Gennevilliers, Clichy, les Conseils municipaux n'ont désigné que des élus appartenant à la majorité. Même lorsque les syndicats comptent trois représentants du Département et trois représentants de la ville. Je ne vois donc pas pourquoi nous ferions exception.

Si Monsieur GHIGLIONE ou moi-même sommes empêchés, il me paraît normal que Madame COSTAZ, en tant que Conseillère déléguée aux travaux, puisse suivre les travaux du Syndicat.

De plus, vous demeurez informés du travail de ce syndicat, contrairement à vos propos. En effet, ce travail renvoie bien souvent à des délibérations prises en Conseil municipal ou à des débats. De même, toutes les décisions prises en comité syndical sont facilement accessibles. Même si les réunions ne sont pas publiques, les comptes-rendus sont, quant à eux, publics : vous pouvez donc avoir connaissance des décisions.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Les débats n'étant pas publics, vous ne pouvez donc pas entendre nos remarques. De plus, le

rapport annuel du Syndicat mixte est étudié en Conseil municipal avec six mois de décalage au minimum, voire parfois un an.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous pouvez obtenir ces comptes-rendus, dès que les comités syndicaux se sont réunis.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

De plus, comme vous le savez fort bien, les représentants du Département voteront toujours dans votre sens puisque vous appartenez tous à la même majorité.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je n'en suis pas persuadé. Les Conseillers généraux défendent les intérêts du Département tandis que les élus municipaux portent les intérêts de leur ville.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Je sais fort bien comment cela se déroule. Cela ne se passe malheureusement pas de la sorte, et vous le savez fort bien.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

En tous les cas, lorsque vous siégiez en tant que Conseillère générale et moi en tant qu'élue de la ville, vous avez rarement défendu les positions de la ville.

Je préfère donc être présent et disposer de représentants de la majorité défendant les intérêts de la ville.

Nous passons au vote.

:

*** Madame Marie-Estelle COSTAZ**

31 voix- élue

** Madame Michèle CANET : 7 voix*

** ABSTENTION : 1*

- **S.M.E.R.**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame SAMSON auparavant suppléante, deviendrait titulaire. Au poste de suppléant, j'ai reçu la candidature de Madame CHINAN ainsi que celle de Madame GUTGLAS.

Vous maintenez votre candidature ?

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Tout à fait. Je suis très intéressée par les marchés forains, comme d'habitude.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Le SMER ne concerne pas les marchés forains : il s'agit de l'aménagement de la Coulée verte.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

La Coulée verte aussi...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Peut-être êtes-vous intéressée aussi par la Coulée verte, mais généralement, lorsqu'on se porte candidat à un poste, on sait de quoi il s'agit.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Je me rends souvent sur la Coulée verte.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Très bien.

Ce syndicat a une durée de vie limitée puisqu'il est en cours de dissolution et que la gestion a été reprise directement par le Conseil Général. Autrement dit, peut-être siègera-t-il encore une fois afin de voter sa dissolution.

Madame SAMSON en tant que suppléante, y a assisté à plusieurs reprises : elle connaît donc bien les dossiers. Un seul titulaire est prévu ainsi que son suppléant. Il me semble normal, là-aussi, qu'un élu de la majorité représente la ville au sein de ce syndicat.

Si personne ne demande un vote à bulletins secrets, nous pouvons voter à main levée.

Titulaire:

*** Madame Isabelle SAMSON**

31 voix - élue

** Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU : 7 voix*

** ABSTENTION : 1*

Suppléant :

*** Madame Lise CHINAN**

31 voix - élue

** Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU : 7 voix*

** ABSTENTION : 1*

- **Conseil consultatif des seniors**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous proposons la candidature de Madame Pierrette MARTINEZ. En l'absence d'autres candidatures, nous passons au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **Commission consultative des marchés forains**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

J'ai reçu la candidature de Madame Pierrette MARTINEZ. Aucune autre candidature ne m'a été transmise, mais j'ai cru comprendre qu'une autre candidature pourrait se présenter.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Oui.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous procédons à un vote.

***Madame Pierrette MARTINEZ : 31 voix élue**

***Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU : 7 voix**

*** Abstention : 1**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Puisque tout à l'heure, vous avez signalé l'absence de membres de l'opposition au sein des représentants au Syndicat mixte, je précise que la Commission consultative des marchés forains compte déjà un membre de l'opposition. Si cette commission vous intéressait autant, vous auriez pu échanger en proposant la démission de l'élu de l'opposition afin de le remplacer. Nous n'allons tout de même pas désigner uniquement des représentants de l'opposition au sein des commissions : la majorité a tout de même le droit de disposer de quelques sièges.

- **Conseil d'établissement pour l'école Pierre Mendès France**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

J'ai reçu les candidatures de Monsieur Patrick BACHELIER comme titulaire et de Madame Élisabeth FOMBARON comme suppléante.

En l'absence d'autres candidatures, nous passons au vote.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Là-aussi, il convient de remplacer Monsieur COURTEAU. Les titulaires actuels sont : Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Madame Marie-Estelle COSTAZ, Madame Pénélope FRAISSINET et Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU. En remplacement de Monsieur COURTEAU, il vous est proposé Madame Catherine SAVELIEFF.

L'opposition est déjà représentée au sein de cette commission, et comme cette représentation se décide à la proportionnelle, vous ne pouvez avoir deux élus.

Pour les suppléants, les représentants sont : Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Monsieur Michel CANAL, Monsieur Robert PETAIN et Monsieur Karim NADEAU. Il vous est proposé Madame Lise CHINAN.

Nous devons à la fois voter pour les titulaires et les suppléants.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Commission de Délégation de Service Public**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Comme titulaires, nous avons : Madame Taousse GUILLARD, Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Monsieur Robert PETAIN, Monsieur Jean-François TEIL, Madame Michèle CANET. Comme suppléants, nous proposons : Monsieur Henri CLOU, Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Madame Catherine SAVELIEFF, Madame Cécile FRANCHET. Il s'agit ici de pourvoir simplement à une suppléance et il vous est proposé Madame CHINAN.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Sous-commission communale d'accessibilité des personnes handicapées**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Par ailleurs, il est nécessaire de modifier la composition de la sous-commission communale d'accessibilité des personnes handicapées afin de prendre en compte le changement de délégation de Madame COSTAZ (Conseillère municipale déléguée au logement, aux travaux, à l'environnement et à la voirie) et d'intégrer dans cette instance l'Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires, périscolaires et à la Jeunesse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GENERALES

Tableau récapitulatif des actions de formation des élus – exercice 2011.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Adjoint au Maire

Conformément à l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Ce document doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Voici les principales informations extraites de ce tableau :

Intitulé stage	Organisme	Nb de pers.	Nb j par pers.	Montant TTC
Le budget	Condorcet	1	1	1125,00
Les français et les CT, les conditions d'une confiance renouvelée	Condorcet	1	3	697,00
Convention 2011	ICLEI	1	3	350,00
Quark X Press initiation	ADAB	1	3	1040,52
	TOTAL	4	10	3212,52

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, nous passons au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

FINANCES

Compte de Gestion de la Trésorière Principale – exercice 2011.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Madame la Trésorière Principale nous a transmis son compte de gestion relatif à l'exercice 2011.

Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2011. Elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le fait que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2011 par Madame la Trésorière Principale pour le budget principal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Compte Administratif – exercice 2011 – Budget Principal.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Après l'adoption du Compte de Gestion 2011, le Conseil Municipal peut adopter le Compte Administratif 2011.

Les résultats seront repris au Budget Primitif 2012.

Le Compte Administratif 2011 se présente ainsi :

A – Section de fonctionnement :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	40 074 025,97 €	43 503 723,79 €
Opérations d'ordre	4 407 202,16 €	14 339,00 €
Reprise excédent 2010		2 416 595,49 €
TOTAL	44 481 228,13 €	45 934 658,28 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 1 453 430,15 €

Les taux de réalisation (rattachements inclus) des dépenses et des recettes votées au budget 2011 sont respectivement de 98,06% et de 101,08%.

B – Section d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	17 721 882,30 €	13 375 859,90 €
Opérations d'ordre	433 990,55 €	4 826 853,71€
Reprise résultat 2010	3 335 559,58 €	- €
Résultat clôture 2011	3 288 718,82 €	- €
Restes à réaliser 2011	9 252 089,98 €	18 763 857,43€
Résultat de la Section		6 223 048,63 €

La section d'investissement, après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes présente un résultat positif de 6 223 048,63 €.

Le Conseil Municipal n'a pas à adopter une délibération d'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement ; ceux-ci seront repris automatiquement au Budget Primitif 2012.

Les taux de réalisation des dépenses et de recettes réelles d'investissement votées sont respectivement de 73,46% et de 82,46% (y compris les restes à réaliser 2011).

C – Analyse de la section fonctionnement :

I – Les dépenses de fonctionnement

Le budget est voté par chapitre budgétaire et limite ainsi l'exécution du budget à l'intérieur des 5 chapitres de la section d'exploitation.

Chapitre 011 : charges à caractère général.

Ce chapitre englobe l'ensemble des dépenses d'achat de fournitures, de matières, d'entretien et de services auprès d'entreprises ainsi que les impôts et taxes.

Il représente une dépense de 8 270 711 € en diminution de 0,67% par rapport à l'exercice 2010. Les dépenses sont stables et démontrent les efforts de la ville pour maîtriser ses coûts de fonctionnement.

Chapitre 012 : charges de personnel.

Le chapitre représente la dépense la plus importante du budget de fonctionnement et s'élève à 24 543 732 €, en hausse de 3,92% par rapport à l'année 2010.

Cette augmentation est due à l'effet Glissement, Vieillesse et Technicité (GVT) des agents de la Ville et au recrutement de nouveaux agents notamment en raison de l'extension de la Halte les Petits Loups qui a vu sa capacité d'accueil doublée (+ 8 agents).

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Ce chapitre enregistre les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, aux établissements publics (Caisse des Écoles et CCAS), au budget annexe d'exploitation des parcs de stationnement et les participations aux écoles privées.

En 2011, les crédits utilisés représentent la somme de **3 831 522 €** en baisse de 2,25% par rapport à 2010.

Chapitre 66 : charges financières.

Toutes les charges financières (intérêts des emprunts, de la ligne de trésorerie, des contrats de SWAPS et intérêts courus non échus) sont comptabilisées dans ce chapitre.

La dépense 2011 est de 3 398 506 €.

Par ailleurs, les recettes engendrées par les contrats « swapés » comptabilisés au chapitre 76 s'élèvent à **1 390 528 €** d'où une charge réelle nette de la dette qui s'élève à **2 007 978 €** en 2011 (soit un taux moyen de 2,70% au 31/12/2011).

En 2011 le gain net sur les swaps est de 429 232,63 €, ce qui porte le gain total depuis l'origine des swaps à 4 324 416,03 €.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles.

Ce chapitre regroupe les charges imprévues, le transfert en investissement du produit des cessions d'actifs.

En 2011, la ville a cédé des immobilisations pour 3 565 000 € (recette au compte 775), et comptabilisé des charges exceptionnelles pour 29 553 €.

2 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont classées dans 7 chapitres budgétaires (013 - 70 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77).

Chapitre 013 : atténuation de charges.

Ce chapitre enregistre l'ensemble des recettes perçues par la Ville au titre des congés de maladies, accidents de travail, contrats aidés, en lien avec les charges de personnel.

En 2011, les recettes se sont élevées à **251 816 €**. La baisse de 90 456 € par rapport à 2010 est due notamment à la diminution des aides de l'État sur les contrats aidés, et à la perte du fonds de compensation du Supplément Familial.

Chapitre 70 : produits de services.

L'ensemble des prestations offertes à la population et refacturées sur la base d'un quotient familial et des tarifs votés en Conseil Municipal sont enregistrés dans ce chapitre.

En 2011, le produit des services est de **3 595 497 €** en hausse de 6,18% par rapport à 2010. Celle-ci touche notamment les secteurs Petite Enfance et Scolaires dont les recettes évoluent entre 2010 et 2011, dues à une hausse constante de la fréquentation des services municipaux.

(Pour rappel, la Ville applique les barèmes de la CAF dans les crèches municipales. Les tarifs de la restauration scolaire et des autres prestations municipales ont augmenté de 1,6% au 01/01/2011).

Chapitre 73 : impôts et taxes.

Le produit des impositions directes (taxe d'habitation et taxe foncière) perçues par la Ville en 2011 s'élève à **16 833 289 €**. Il augmente de 2,14% soit légèrement plus que l'évolution des bases votées par la loi de finances 2011 (2%). Pour mémoire le conventionnement d'une partie des logements de l'OPDHHS (ex ICADE) a entraîné des exonérations fiscales en 2011 et 2012 (- 380 000 €) lesquelles ne seront compensées qu'en 2012 et seulement à hauteur de 114 183 €, soit une perte de 266 000 €.

Les droits de mutations encaissés par la Ville en 2011 se sont élevés à **1 327 719 €** (1 320 646 € en

2010).

Chapitre 74 : dotations et participations.

Ce chapitre englobe toutes les compensations fiscales versées par l'État en contrepartie des exonérations et abattements fiscaux accordés (foyers à faibles ressources – compensation taxe foncière pour abattement de 30% appliqué aux logements sociaux situés en ZUS) ;

Les dotations de l'État (DGF - DSU - FSRIF) du Département (fonds départemental de Taxe Professionnelle) ; ainsi que l'ensemble des subventions de fonctionnement accordées par l'État, la Région, le Département, la CAF pour le fonctionnement des services publics offerts à la population (crèches, centres de loisirs, bibliothèques, actions de politique de la Ville...).

Les dotations de l'État et les participations financières notifiées à la Ville s'élèvent à **13 607 054 €** en baisse de 130 250 € par rapport en 2010, soit 0,95%.

La diminution de 120 467 € de la dotation globale de fonctionnement entre 2010 et 2011 est compensée par la hausse de la DSU et du FSRIF (+49 182 €) et par le fonds départemental de péréquation de la TP (+175 398 €).

Les allocations compensatrices fiscales sont en légère diminution (-20 261 €), ainsi que la participation versée par la CAF au titre du Contrat Enfance et Jeunesse (-22 983 €).

L'année 2010, était la dernière année de contractualisation entre la ville et le Département pour l'entretien des arbres d'alignement situés sur les routes départementales de la commune.

Depuis 2003, la ville entretenait ces arbres en contrepartie d'une aide financière du Conseil Général, qui s'élevait à 49 440 € en 2010.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante.

Ce chapitre comptabilise les produits des immeubles mis en location, les charges locatives et les remboursements divers pour **76 988 €**

Chapitre 76 : produits financiers.

Les recettes liées à notre gestion active de la dette ont généré un gain net de 429 232,63 € en 2011. Cela porte le gain net depuis l'origine de nos swaps à 4 324 416,03 €.

Chapitre 77 : produits exceptionnels.

En 2011, les produits exceptionnels (hors 775 – cessions d'actifs) s'élèvent à **260 866 €** et enregistrent les remboursements divers. La ville a perçu le remboursement du loyer payé à RFF pour la coulée verte (95 013€), des pénalités de retard facturées à l'entreprise de construction des vestiaires des Bruyères (46 572 €), des remboursements des assurances sur les sinistres (63 820 €) et des remboursements divers liés à des erreurs de facturations de la part de nos fournisseurs (55 461 €).

D – Analyse de la section d'investissement :

1 – Le remboursement de la dette

En 2011, le remboursement du capital emprunté est de 3 411 782 €.

2 – Les dépenses d'équipement

Les programmes de construction pluriannuels ont été poursuivis ou ont débuté en 2011 :

Groupe Scolaire Jules Verne – Études et Maîtrise d'Œuvre	2 462 500 € (dont 891 870 € RAR 2010)
Gymnase Vinci - Études, MO, travaux	7 361 645 € (dont 684 440 € RAR 2010)
Centre-Ville - Études, MO, travaux	3 430 289 € (dont 2 114 748 € RAR 2010)
Stade des Bruyères - Fin de programme	47 216 €
Couverture des tennis - Études, MO, travaux	710 688 €
Agrandissement du multi – accueil - Les Petits Loups	685 696 €
Extension du cimetière ancien	289 630 €
Centre Social Lamartine	585 751 €
Groupe Scolaire Pierre Mendès -France, études, extension	82 257 €
Groupe Scolaire des Mouilleboeufs Création d'un préau couvert	172 036 €
Rénovation voirie – enfouissement des réseaux (rue Chateaubriand / Pegoud / Garros Dupont / Marie Louise / Benoist, etc..)	2 061 174 € (dont 857 588 € en RAR 2010)
Soit un total de	17 861 882 €.

Et d'autres travaux,

- étanchéité des toitures terrasses des écoles et gymnases,
 - réfection des sanitaires de la maternelle Brossolette,
 - pose d'une structure de jeux à la maternelle des Mouilleboeufs,
 - mise aux normes électriques et sécurité incendie de l'élémentaire Vinci,
 - réfection des peintures du préau de l'élémentaire Masaryk,
 - remplacement des baies vitrées,
 - aménagement et sécurité incendie GS Jaurès et du gymnase Masaryk,
 - réfection des vestiaires et des peintures du gymnase Brossolette,
 - réfection du sous-sol Crèche Rendu,
 - remplacement portes et fenêtres de la Halte Les Écureuils,
 - remplacement du mobilier de la maternelle Brossolette et du réfectoire Masaryk,
 - remplacement de la chaudière école Brossolette, Mendes France, Club Séniors et Club House.
- Soit un total de 5 22 981 €.

3 – Les recettes d'investissement

Les recettes perçues par la Ville au titre du FCTVA et de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) se sont élevées respectivement à **922 658 €** et **271 071 €**

Le produit des cessions d'actifs pour **3 565 000 €** (dont 2,2 M€ en RAR 2010) et les dotations aux amortissements pour **842 202 €**

Les subventions d'équipement notifiées à la Ville pour les travaux et comptabilisées au budget 2011 sont :

- Subventions de l'État, de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et de l'Agence de l'eau pour la construction du Centre Sportif Vinci : **3 149 640 €**
- Subventions de l'État pour la couverture des tennis : **150 000 €**
- Subventions du Département pour les travaux de mise aux normes et d'amélioration des groupes scolaires et gymnases : **542 262 €**
- Subventions du Département pour l'aménagement de la rue Jean Longuet (RD 128) : **1 916 310 €**
- Subvention du Département, de la CAF et autres pour l'agrandissement du multi-accueil Les Petits Loups : **277 980 €**
- Participation du SIPPEREC aux travaux d'enfouissement de réseaux : **130 447 €**

Conclusion

Après prise en compte des restes à réaliser en dépenses (9 252 090 €) et en recettes (18 763 857 €), la section d'investissement présente un excédent de **6 223 048 €**; le résultat de fonctionnement reporté au Budget 2012 s'élève à **1 453 430 €**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le Compte Administratif 2011.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci Monsieur MARTINERIE. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame FRANCHET et Madame DELAUNE.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Selon ce rapport, les charges financières de 2011 s'élèvent à 3 398 056 euros. Si nous déduisons les recettes engendrées par les contrats SWAP de 1 390 528 euros, le coût des intérêts de la dette en 2011 représente 2 007 978 euros. Monsieur le Maire, vous avez demandé les pleins pouvoirs du Conseil municipal pour la gestion de la dette. Les conditions de prêts ne sont pas débattues et aucun cadre n'est fixé (montant, type d'emprunt, limite...) par le Conseil municipal.

La gestion de la dette a été confiée à un cabinet extérieur sans mise en concurrence et avec une rémunération sur les gains de négociation, sans répercussion des pertes. Les équipements importants ont été entretenus et de nouveaux équipements ont été réalisés : je ne mets absolument pas en cause ni les besoins ni l'utilisation de ces prêts. Je n'évoquerai pas ici les dérapages dans les coûts

de ces équipements. Aujourd'hui, la question consiste à savoir comment nous nous sortons de cette situation car nous avons encore la chance de pouvoir effectuer des choix. Il n'est pas certain, demain, que nous puissions encore bénéficier de ce privilège.

Comment pouvons-nous résoudre cette situation ? Nous pouvons d'abord vendre des terrains municipaux. Mais cette solution a déjà été mise en œuvre, et malheureusement, la commune n'a plus beaucoup de terrains à vendre. Nous gardons ainsi en mémoire le terrain situé derrière gymnase Bérégovoy et vendu aux promoteurs, au détriment de l'école Pierre Mendès France.

Nous pouvons également vendre notre patrimoine : vous avez déjà exploré cette voie. Nous nous rappelons ainsi la vente du marché couvert de l'esplanade. Il est aussi possible d'augmenter les impôts : ce point sera abordé plus tard lors de ce Conseil municipal. Nous pouvons aussi augmenter le nombre d'habitants de la commune et bénéficier d'un retour en impôts : cette idée, quoique longue à mettre en place, avance bien à Châtenay-Malabry. A court terme, cette solution peut s'avérer payante ; à condition toutefois que ces nouveaux habitants ne soient pas trop demandeurs de nouveaux services et de nouveaux équipements. Nous pouvons encore implanter de nouvelles entreprises, mais cela n'est pas réalisable sans un travail spécifique et sans arguments forts. En effet, nous pouvons déjà observer des bureaux vides un peu partout dans le département et dans la région Ile-de-France.

Enfin, nous pouvons aussi renégocier la dette comme vous l'effectuez depuis plusieurs années. Cette renégociation permet de lisser les annuités, mais en augmentant la durée de remboursement. Cette solution a pour conséquence d'augmenter la dette et les risques y afférant : la souscription de prêts structurés ou toxiques. De plus, cette solution a permis de lancer de nouveaux emprunts nous endettant davantage encore. Nous aborderons ce point lorsque nous évoquerons votre projet de contracter un nouveau prêt de 15 millions d'euros.

Il est aussi possible d'organiser une gestion active de la dette. Ces opérations sont complexes et risquées : elles s'opèrent sous la tutelle d'un conseiller financier externe. Avec les emprunts structurés dits toxiques, comme vous le faites depuis des années, nous avons bénéficié de taux d'intérêt réduits au-dessous du marché. Toutefois, aujourd'hui, la prise de risque se révèle de plus en plus grande, de moins en moins maîtrisable et de moins en moins négociable.

Il reste encore le recours aux SWAP couvrant nos emprunts. Ils nous rapportent encore aujourd'hui, mais se révéleront bientôt une véritable bombe.

Néanmoins, il existe d'autres pistes non explorées. Celles-ci sont pourtant recommandées par la Cour des comptes pour minimiser les risques de la dette, renforcer les moyens de contrôle et améliorer les bonnes pratiques. Il paraît judicieux de les appliquer au plus vite.

Une question écrite a été posée à l'Assemblée nationale par Francis SAINT-LEGER de l'Union pour le Mouvement Populaire, sur les risques liés aux emprunts des collectivités locales et les mesures mises en œuvre pour pallier à ces risques. La question a été publiée au JO du 2 août 2011 et sa réponse est parue au JO du 20 mars 2012. Cette réponse fournit des pistes susceptibles d'être appliquées à Châtenay-Malabry. Il est conseillé aux communes d'entreprendre des démarches de négociations le plus en amont possible, auprès des établissements bancaires. Le Gouvernement est favorable à l'obligation d'établir un rapport sur l'état de la dette et d'organiser un débat devant les assemblées sur ce point lors d'une discussion budgétaire.

Nous vous demandons d'organiser un débat d'orientation de la dette au sein de cette instance afin

de définir une stratégie de gestion de la dette avec un plan pluriannuel d'investissement et d'anticipation. Ensemble, nous pouvons trouver les solutions et enrayer les risques financiers pesant sur notre commune, sur tous les Châtenaisiens et tous les futurs habitants.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vous permettez, je vais répondre à Madame FRANCHET afin d'éviter des redites.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous effectuerons notre intervention au moment du budget primitif. J'interviens simplement pour signaler notre vote contre ce compte administratif.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame FRANCHET, vous reconnaissez les besoins d'investissements sur la ville. Effectivement, notre commune, qui compte 32 000 habitants, éprouve autant de besoins que les autres communes en termes de crèches et d'équipements publics. Je ne reviendrai pas sur le passé, mais nous avons également hérité d'équipements publics plus que vétustes. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. Je me souviens, par exemple, du conservatoire de musique situé dans le centre ville sur le même site d'ailleurs que l'ancien Centre Technique Municipal. Ce conservatoire était abrité dans des locaux vétustes. La salle de danse était d'ailleurs installée dans un préfabriqué avec un sol en béton ! Nous pourrions ainsi citer plusieurs exemples de la sorte. Ainsi, pour nous, il ne suffisait pas de répondre aux besoins futurs des populations, il a d'abord été nécessaire de répondre aux besoins existants. Par conséquent, comme je l'ai déjà souligné à plusieurs reprises, j'ignore à quoi était destinée la dette contractée par mes prédécesseurs. Quels équipements devait-elle financer ? Je l'ignore.

Par ailleurs, vous jugez la masse de la dette importante. De mémoire, elle doit s'élever à environ 84 millions d'euros. Elle demeure globalement équivalente à la dette enregistrée par la ville au moment de mon élection. En effet, en 1995, nous avions 46 millions d'euros de dettes sur le budget communal –sans savoir à quoi ces emprunts servaient- et nous avions également 45 millions d'euros sur la SAEM Châtenay-Développement, garantis par la ville. Cette deuxième somme figurait dans les états de dette garantie sur nos budgets et nos bilans. Peut-être l'ignorez-vous puisque vous avez été récemment élue, mais la SAEM Châtenay-Développement, se trouvait en dépôt de bilan lorsque j'ai été élu. Je vous renvoie ainsi au rapport de la Chambre régionale des comptes de 1995. L'audit de la Chambre indiquait ainsi 90 millions d'euros d'emprunts en cumulant la part figurant dans le budget communal et les garanties accordée à la SAEM Châtenay-Développement par la commune.

Comme vous le savez, une société d'économie mixte est une société de droit privé. De fait, lorsqu'elle dépose son bilan, les actionnaires sont recherchés pour apurer le passif. D'ailleurs, lorsque j'ai été élu, j'ai aussitôt été convoqué à la Défense, par la Caisse de Dépôts : il m'a été demandé de rembourser immédiatement les 46 millions d'euros ayant principalement servi à financer les constructions de la ZAC des Friches et Houssières. La SAEM n'avait en effet pas remboursé les échéances depuis plusieurs années. Je vous renvoie à nouveau au rapport de la Chambre régionale des comptes selon lequel la ville s'en est bien sortie, évitant ainsi le pire. Pour rappel, même en évitant le pire avec la SAEM, la ville a tout de même été placée sous tutelle et les Châtenaisiens ont eu à subir une augmentation de 76% de leurs impôts décidés par le Préfet afin de

revenir à l'équilibre. Soyez rassurée, aujourd'hui, nous ne sommes plus du tout dans la même situation.

Concernant la dette et sa gestion, effectivement, nous menons une gestion active. Le Conseil municipal est totalement informé de cette dette et des opérations qui sont menées, comme nous le verrons avec un prochain rapport. Le Conseil municipal est également tenu informé au travers des Décisions qui vous sont communiquées et vous ne vous privez pas de poser des questions en fin de séance. De plus, nous tenons des conseils municipaux réguliers : chaque année, nous nous réunissons à sept ou huit reprises quand la loi impose seulement quatre conseils municipaux par an. Néanmoins, les délais entre deux conseils municipaux peuvent se révéler parfois trop longs. Dans le cas d'une gestion active de la dette, il est impossible d'attendre deux mois puisque cette gestion réclame un suivi au jour le jour et des décisions rapides.

Je vous rassure cependant. Le taux moyen de la dette globale de la ville de Châtenay figure dans les annexes du compte administratif : il s'élève à 2,7% en 2011. Ce taux ne me semble pas énorme et beaucoup de collectivités seraient très heureuses d'en bénéficier.

Selon vous, il existe cependant un risque sur certains emprunts. Si je considère la charte GISSLER, nous observons pour 24 millions d'emprunts sur les 84 au total, peuvent se trouver dans une telle situation. Toutefois, sur ces 24 millions d'euros, comme nous en avons déjà débattu en Conseil municipal, 14 millions d'euros sont garantis : un premier prêt garanti à taux 0 % jusqu'en 2020 ; un second prêt garanti à 1% jusqu'en 2021. Vous n'avez donc aucune crainte à avoir sur d'éventuelles fluctuations puisque les deux prêts sont garantis quelles que soient les évolutions des marchés. Par conséquent, après soustraction de ces deux prêts garantis, il demeure dix millions d'euros effectivement susceptibles de connaître des fluctuations. D'ailleurs, nous avons connu de telles fluctuations en 2011. Pourtant, malgré ces fluctuations, notre taux moyen de dette s'élève seulement à 2,7%. Par ailleurs, n'ayez pas d'inquiétude, nous travaillons également afin de garantir ces dix millions d'euros de dette. Nous n'avons pas attendu un rapport.

Vous n'y avez pas fait allusion, mais une commission d'enquête a été instaurée au Parlement sur le sujet, présidée, par Monsieur BARTOLONE, me semble-t-il. Ce dernier est bien informé du problème car dans son Conseil général de Seine-Saint-Denis, 93% de ses emprunts sont totalement toxiques sans qu'aucun ne soit garanti.

Vous vous interrogez également sur les moyens pour sortir de cet endettement. La solution ne passe pas par une augmentation des impôts. Nous devons avoir la franchise d'examiner la part structurelle et la part conjoncturelle. La situation actuelle, pour l'ensemble des collectivités, est conjoncturelle puisqu'elle découle de la crise partie des Etats-Unis en 2008, d'abord financière puis économique. Dans un troisième temps, nous avons vu aussi surgir la problématique de la dette des États. Cette crise a naturellement des répercussions sur l'ensemble des collectivités. Toutes les collectivités se retrouvent donc confrontées aux mêmes problématiques qui se conjuguent avec des baisses de dotations importantes.

Or, une ville comme la nôtre qui ne dispose pas de gros moyens en recettes fiscales propres, dépend d'autant plus des subventions et de dotations de l'Etat. En termes de recettes fiscales propres, nous sommes – malgré notre population de 32 000 habitants – à l'équivalent d'une ville de 5 000 à 10 000 habitants pour la taxe foncière et à l'équivalent d'une ville de 3 000 à 5 000 habitants pour la taxe d'habitation. Au total, nous disposons donc de recettes fiscales équivalentes à celle d'une ville entre 5 000 et 10 000 habitants.

Quelle est l'origine de cette situation ? Indépendamment des taux d'imposition dans notre commune, bien qu'ils soient largement en dessous de la moyenne nationale, nous ne disposons pas de suffisamment de bases fiscales. Pour résoudre cette problématique structurelle, il ne s'agit pas seulement de construire des logements neufs. Car si ceux-ci apportent effectivement des recettes nouvelles, ils apportent aussi des habitants nouveaux qui consomment bien entendu des services. Que cela soit des écoles, des crèches, des cantines, etc. Nous devons donc tenter de rééquilibrer la ville avec davantage de taxe foncière payée par de l'activité de bureaux. Aujourd'hui, nos recettes de taxe foncière demeurent très basses et elles le seront de plus en plus parce que notre ville compte beaucoup de logements sociaux. 55% des logements de notre ville appartiennent au parc social. Or, la plupart de ces logements sont l'objet d'exonérations de taxe foncière, lesquelles, reversées par l'Etat, sous la forme de compensations, ne cessent de diminuer année après année. Nous étions ainsi partis de remboursements à hauteur de 100% et nous sommes aujourd'hui à 60% : nous observons donc une perte de recettes nette de 40% en quelques années.

Ainsi, nous devons effectivement élargir nos bases fiscales et pour y parvenir, nous devons accueillir du bureau. Mais comme vous l'avez souligné, il ne suffit pas de le décréter. D'autant qu'il y a en effet des bureaux vides en région parisienne. Comment procéder dans ces conditions ? Pour essayer d'être attractif, il est d'abord nécessaire de disposer de bonnes dessertes en termes de transports. Or, jusqu'à maintenant, notre commune n'était pas très bien desservie ; que cela soit pour attirer de l'activité ou pour nos concitoyens travaillant à l'extérieur. Je me bats sur ce sujet depuis des années pour obtenir l'échangeur ouest sur l'A86, après avoir obtenu l'échangeur est. Les travaux ont commencé, ils s'achèveront en 2014. Je me suis également battu aux côtés des maires du sud du département (Antony, Plessis-Robinson et Clamart) pour bénéficier d'un tramway. Là-aussi, ce dossier a avancé puisqu'il a été l'objet de délibérations entre le Conseil général et la Région pour son financement. Pour rappel, pour obtenir ce tramway, le Conseil général des Hauts-de-Seine, sans avoir pourtant en charge les questions liées aux transports, a dû financer cet équipement à hauteur de 70%. Selon la Région, il n'existait aucune urgence pour réaliser ce tramway. Malgré tout, elle a cependant accepté finalement de financer à hauteur de 30% parce que nous nous sommes battus. Nous pouvons donc remercier le Conseil général des Hauts-de-Seine.

Ce tramway partira de la Croix de Berny, il sera en connexion avec le Trans Val de Marne et avec le RER B, il se prolongera sur l'avenue de la Division Leclerc, avant de bifurquer au carrefour du 11 Novembre pour aller sur le Plessis-Robinson et Clamart. Arrivé là, il se connectera au T6 en cours de construction (Châtillon-Vélizy-Versailles-Viroflay) permettant ainsi de se diriger vers Paris et vers l'ouest. Par ailleurs, nous nous sommes tellement bien battus que le STIF commence à regarder un prolongement de Clamart vers Issy-les-Moulineaux, afin de se relier au T2 comme nous le demandons depuis très longtemps également.

Comme vous le voyez, nous avons travaillé pour obtenir de meilleures dessertes en transports afin d'attirer de l'activité de bureaux. Ces transports représentent des coûts extrêmement importants : à l'heure actuelle, le programme est estimé à plus de 350 millions d'euros sans le matériel roulant et sans le remisage. En outre, ce chiffrage date de 2008 et il convient de prendre en compte des revalorisations. Au regard de ces sommes, un tel équipement ne peut donc se décider du jour au lendemain.

Le projet avance désormais. Nous avons non seulement eu un vote au Conseil régional, mais également un accord entre le STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France) et le Département sur la maîtrise d'ouvrage. En effet, le STIF désirait la maîtrise d'ouvrage, de même que le Département, puisque le tramway ne traverse les villes qu'en empruntant des routes départementales. Or, comme le Conseil général ne souhaite pas seulement financer le transport, mais aussi rénover l'ensemble

des voies, un problème de maîtrise d'ouvrage se posait. Celui-ci est désormais résolu puisque le Département disposera de la maîtrise d'ouvrage pour la voirie et le STIF conservera la maîtrise d'ouvrage pour le tramway.

Au-delà des transports, des terrains s'avèrent aussi nécessaires. Sans eux, il est impossible d'attirer de l'activité économique. En outre, de vastes surfaces sont nécessaires. En effet, les bureaux vides sont souvent dans des ensembles isolés. Pour rappel, nous pouvons évoquer, dans notre commune, le cas de la société Ericsson : ces immeubles de bureaux sont demeurés vides durant de nombreuses années parce qu'ils étaient isolés et non appropriés.

Ces terrains ne nous feront plus défaut à l'avenir, puisque nous en disposerons très prochainement. A l'ordre du jour de ce soir, figure également la signature d'un protocole avec l'Etat. Avec les départs de l'école Centrale et de la faculté de pharmacie, nous disposerons de terrains très importants sur notre commune. Nous pourrions ainsi prévoir du développement économique, en particulier sur les espaces libérés par la faculté de pharmacie situés entre l'autoroute et ses deux échangeurs et l'avenue de la Division Leclerc où passera le tramway. Il serait donc dommage de ne pas parvenir à accueillir du développement économique à cet endroit.

Pour autant, sans attendre le départ de l'Ecole Centrale ou de la faculté de pharmacie, nous avons déjà essayé d'apporter des opérations. Il a été nécessaire d'acheter les terrains, grâce au Syndicat mixte et au Département, portant la totalité de ces acquisitions et n'engendrant donc aucun coût pour la ville de Châtenay-Malabry. Ainsi, au carrefour Allende, toutes les démolitions et acquisitions ont été réalisées. Les travaux débiteront dès 2012, en juin ou en septembre au plus tard, pour construire 6 000 m² de bureaux. Pour vous rassurer, avant même le début du chantier, ces bureaux sont déjà l'objet de locations : les 6 000 m² seront occupés, cela a fait l'objet d'accords.

Sur le secteur Appert-Justice, les travaux ont commencé. Il s'agit d'une opération privée avec les Nouveaux constructeurs qui ont racheté les anciens bureaux Ericsson. Cette opération portera sur 10 000 m² de bureaux : nous pouvons dire que d'ici un an et demi, voire deux ans, ces bureaux seront effectivement livrés.

Concernant la zone Europe, nous finalisons actuellement l'acquisition des terrains restant. Comme nous n'avons pas pu acquérir tous les terrains à l'amiable, une procédure d'expropriation a été lancée. Le juge s'est déjà rendu sur place et nous devrions prochainement connaître son jugement. Une propriétaire, habitant en Suisse, refuse en effet de vendre au prix indiqué. Vous ne m'en voudrez donc pas si nous mettons en route une procédure d'expropriation afin de devenir propriétaires. Dès que cette procédure sera achevée fin 2012, nous lancerons également une opération de 12 000 m² de bureaux et d'activités avec 2 600 m² de commerces et un hôtel de trois étoiles. Je vous fournis autant de détails, parce qu'il existe déjà un preneur pour l'hôtel ainsi que pour les 2 600 m² de commerces.

Voilà donc, Madame FRANCHET, comment nous nous en sortirons, comment nous régleront la problématique structurelle des budgets de Châtenay-Malabry.

En effet, il ne s'agit pas là d'un problème conjoncturel, mais d'un problème structurel propre à notre ville. Nous aimons tous notre ville. Mais je vous rappelle que 50% de son territoire est composé d'espaces verts. Sur les 50% restant, nous avons l'école Centrale, la faculté de pharmacie et le Creps qui occupent entre 10 à 15% du territoire sans apporter financièrement quoi que ce soit à la ville. Enfin, sur les 35% restant du territoire, nous recensons 55% de logements sociaux payant peu de taxes, compte tenu de l'exonération de taxe foncière sur le logement social. Dans le même

temps, notre ville ne compte quasiment pas d'entreprises : les surfaces réalisées en bordure de la Coulée verte ou en haut de la ZAC des Friches et Houssières – où nous observons effectivement beaucoup de panneaux « à louer » – demeurent largement insuffisantes pour nous permettre d'être dans une situation confortable financièrement.

Au-delà de ces projets et puisque tout reste à faire, quels sont nos atouts ? Puisque nous sommes une ville verte, nous pouvons nous inscrire pleinement dans les objectifs fixés par le Grenelle 2 de l'environnement pour disposer d'éco-quartiers en termes de logements et en termes de développement économique.

Dans le même temps, en région Île-de-France, on observe que beaucoup de bureaux sont sans doute vides, parce qu'ils ne répondent pas aux normes imposées par les Grenelle 1 et 2. Or, selon les spécialistes, il coûtera beaucoup plus cher de réhabiliter ces bureaux que de démolir et reconstruire. Mais où iront les entreprises hébergées dans ces immeubles ? Si nous sortons ces programmes dans un bon timing, nous trouverons alors preneurs puisque ces entreprises devront nécessairement déménager durant la démolition-reconstruction.

En deuxième lieu, les constructeurs versent une taxe lorsqu'ils construisent des bureaux. Puisque nous sommes une ville pauvre, cette taxe s'élève à 86 euros par m², alors que d'une façon générale, ailleurs en région parisienne, cette taxe s'élève à environ 350 euros. Chaque promoteur construisant un mètre carré dans une ville doit s'acquitter de cette taxe. Avec 260 euros d'écart par mètre carré, chacun peut imaginer quels coûts cela peut représenter pour des surfaces de 10 000 ou 20 000 m².

De même, lorsque vous êtes installé, une redevance doit être payée annuellement. Là aussi, puisque nous sommes ville pauvre, la redevance annuelle est beaucoup plus faible à Châtenay-Malabry qu'ailleurs.

Nous devons inciter les promoteurs à réinvestir chez nous les 260 euros économisés sur chaque mètre carré afin de répondre au Grenelle 2. En effet, les coûts de construction pour un bâtiment durable voire même un bâtiment à énergie positive, s'avèrent plus élevés. Toutefois, les charges sont d'autant plus réduites ensuite pour les locataires. De fait, si nous avons des loyers bas et si nous avons des charges basses, nous serons alors compétitifs en termes d'immobilier de bureaux.

Voilà en quelques mots, Madame FRANCHET, comment nous pouvons nous en sortir. Il convient de travailler sur la structure de la ville, héritage des années soixante, soixante dix et quatre-vingt. Comprenez moi bien, je ne renie pas notre histoire, mais lorsque des opportunités se présentent, nous devons les saisir. En effet, si nous n'avions pas eu cette opportunité du grand campus sur le plateau de Saclay libérant 30 hectares sur notre ville, les surfaces que nous sortirions sur l'avenue de la Division Leclerc n'auraient jamais permis de rééquilibrer structurellement la ville à hauteur des enjeux vitaux pour notre ville.

Encore une fois, nos recettes fiscales correspondent à celle d'une ville de moins de 10 000 habitants. Je vous en donnerai le détail tout à l'heure.

En l'absence d'autre question, je vais me retirer afin de permettre à Monsieur MARTINERIE de procéder au vote.

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Nous passons donc au vote de ce compte administratif de l'année 2011.

**ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE**

COMPTE ADMINISTRATIF 2011						
PRESENTATION PAR CHAPITRE						
CHAP.	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	VOTE		
				pour	contre	abst
002	Reprise du résultat de fonctionnement		2 416 595,49 €	31	7	
011	Charges à caractère général	8 270 711,40 €		31	7	
012	Charges de personnel	24 543 732,36 €		31	7	
013	Atténuation de charges		251 815,73 €	31	7	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	842 202,16 €		31	7	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement					
65	Autres charges de gestion courante	3 831 522,45 €		31	7	
66	Charges financières	3 398 506,25 €		31	7	
67	Charges exceptionnelles	3 594 553,51 €		31	7	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		3 595 497,32 €	31	7	
73	Impôts et taxes		20 755 974,30 €	31	7	
74	Dotations et participations		13 607 053,90 €	31	7	
75	Autres produits de gestion courante		76 988,31 €	31	7	
76	Produits financiers		1 390 528,20 €	31	7	
77	Produits exceptionnels		3 840 205,03 €	31	7	
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	44 481 228,13 €	45 934 658,28 €	31	7	
	INVESTISSEMENT					
001	Reprise solde exécution reporté	3 335 559,58 €		31	7	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		842 202,16 €	31	7	
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 193 729,40 €	31	7	
13	Subventions d'investissement	14 339,00 €	2 400 748,06 €	31	7	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 411 781,74 €	9 500 000,00 €	31	7	
18	Compte de liaison - Affectations					
19	Différence sur réalisations		1 064 203,30 €	31	7	
20	Immobilisations incorporelles	2 640 175,50 €	419 651,55 €	31	7	
204	Subventions d'équipement versées	8 000,00 €		31	7	
21	Immobilisations corporelles	4 914 988,07 €	2 500 796,70 €	31	7	
22	Immobilisations en concessions ou à disposition					
23	Immobilisations en cours	7 096 075,37 €	281 382,44 €	31	7	
26	Participations, créances sur participations					
27	Autres immo.financières					
45	Opération pour compte de tiers	70 513,17 €				
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	21 491 432,43 €	18 202 713,61 €	31	7	
	TOTAL EXECUTION 2011	65 972 660,56 €	64 137 371,89 €	31	7	

(Retour de Monsieur le Maire dans la salle du Conseil Municipal)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mes chers collègues, merci de votre confiance. Nous passons au rapport suivant avec Monsieur MARTINERIE.

FINANCES

Budget primitif. Budget Principal - Exercice 2012

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le débat d'orientation budgétaire, qui s'est tenu le 17 février 2012, a permis d'évoquer de façon approfondie les enjeux nouveaux créés par la véritable rupture dans les perspectives des budgets locaux intervenue en 2011 du fait du contexte de crise économique et financière, principalement en Europe.

En effet, le débat a été l'occasion de souligner de manière détaillée l'impact de ce contexte sur notre budget communal – même si nombre de chiffres devaient attendre leur notification, comme la DGF ou l'état fiscal 1259.

La Section de fonctionnement

L'analyse du compte administratif 2011 par notre assemblée a souligné une première évolution significative des recettes à inscrire sur nos comptes : l'excédent à reporter est ainsi passé de 2,416 M€ en 2010 à 1,454 M€ en 2011, **soit moins 0,962 M€**

Cette baisse de l'excédent s'explique par des baisses de recettes en 2011 (DGF ; perte de recettes fiscales liées au reconventionnement des logements achetés par l'OPDHHS à la société ICADE...). De même, des dépenses ont augmenté, en 2011 par rapport à 2010, plus vite que par le passé : taux moyen des intérêts de la dette passé de 2,1% en 2010 à 2,7% en 2011 ; frais de personnel en hausse de 3,9% entre 2010 et 2011.

A) Dépenses de fonctionnement

Dans le contexte difficile actuel, la ville redouble d'efforts pour maîtriser l'évolution de ses dépenses de gestion.

C'est ainsi que les charges à caractère général (chapitre 011) sont en baisse ou stables depuis quelques années.

CA 2009 :	8,744 M€ (dernière année du METP)
CA 2010 :	8,326 M€
CA 2011 :	8,271 M€

Il est à noter que cette baisse tendancielle de la dépense est constatée malgré **la hausse du prix des fluides** (électricité et gaz notamment). Au stade du BP 2012, la prévision du chapitre 011 est de 8,618 M€ (contre 8,734 M€ au BP 2011).

De même, les **subventions aux associations** et aux établissements publics sont maîtrisées, tout en répondant aux besoins exprimés.

L'Assemblée est invitée à se prononcer, ce jour sur **les avenants financiers 2012 aux conventions d'objectifs** avec les associations percevant plus de 23 000 € de subventions de la part de la commune.

Ainsi, **les dépenses du chapitre 65** (autres charges de gestion courante) ont été ajustées :

CA 2009 :	3,789 M€
CA 2010 :	3,919 M€
CA 2011 :	3,831 M€
BP 2012 :	3,978 M€

Notons que les subventions au **CCAS** (600 000 €) et à la **Caisse des écoles** (210 000 €) n'ont pas été modifiées, ainsi, que celle attribuée au **Centre Social Lamartine (470 000 €)**. Par contre, un effort particulier a été fait pour la subvention à l'**IDSU** (826 200 €) qui augmente significativement (+102 000 hors le transfert de 24 500 € de reversément d'une subvention régionale).

Alors que les divers partenaires institutionnels diminuent progressivement leurs niveaux de financement, la ville marque sa volonté de maintenir la pérennité des actions de terrains en matière de politique de la ville (réussite éducative, alphabétisation, prévention, animation des quartiers....).

Pour ce qui est de la subvention communale à la **crèche associative Mirabelle**, la subvention passe de 114 660 € en 2011 à 180 180 € en 2012 puisque, par convention, la ville subventionne la fréquentation (jours/enfants). L'année 2011 était partielle du fait d'une ouverture de la structure en mai.

Sur ce même chapitre 65, la **subvention au SPIC** (Parcs de stationnements) est de 0,175 M€ contre 0,196 M€ en 2011.

Après une année de faible augmentation entre 2009 et 2010 (+1,1%), les **frais de personnel** ont augmenté de 3,9% entre 2010 et 2011 (+0,926 M€). Ceci s'explique par des indicateurs qui n'évoluent pas de façon linéaire. Il faut donc considérer l'évolution en tendance (+2,5% en moyenne entre 2009 et 2011). La prévision budgétaire pour 2012 s'appuie sur une hypothèse d'évolution de 2,2% par rapport au compte administratif 2011 (+0,594 M€).

L'exercice 2012 prend en compte le coût en année pleine des huit agents recrutés fin 2011 pour faire fonctionner le multi accueil les P'tits Loups dont l'agrément est passé de 20 à 40 places après agrandissement des locaux. Cela représente un coût nouveau de 250 000 € environ, charges comprises.

Concernant les **frais financiers** les dépenses nettes ont augmenté entre 2010 et 2011 du fait de la hausse des taux et des marges évoquées ci-dessus mais aussi de l'évolution du capital dû. Ceci va se poursuivre en 2012 du fait que les 7,5M€ de prêts mobilisés en juin 2011 auront un impact en année pleine en 2012. De même, les 16 M€ contractés en 2011 auront une incidence sur 6 mois en 2012 (mobilisation prévue en juin 2012).

Depuis le début de l'année 2012 les taux d'intérêt variables ont entamé une baisse régulière. Ils sont

désormais à leur niveau de janvier 2011, après avoir augmenté de 50% entre janvier et septembre 2011. Néanmoins, ceci est compensé par la hausse des marges des banques. Le contexte, depuis 2008, est marqué par une forte volatilité liée aux incertitudes sur les évolutions économiques au sein de la zone euro.

Pour ce qui est de la **stratégie d'endettement 2012 – 2014** de la commune, le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2012 a évoqué la difficulté rencontrée par toutes les collectivités locales pour obtenir des financements. Des négociations ont eu lieu avec nos partenaires financiers afin d'assurer les liquidités nécessaires à la réalisation de notre programmation pluriannuelle des investissements. Les résultats de la négociation sont évoqués dans la partie relative à l'investissement. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà noter que la ville a obtenu satisfaction par rapport à ses besoins, définis en fonction de ses projets d'investissement. Du fait des phases de mobilisation négociées sur trois ans, les prêts 2012 ne seront tirés qu'en 2013 et n'auront donc aucun impact sur le budget 2012.

B) Recettes de fonctionnement

Concernant les recettes de fonctionnement, les chiffres manquant encore lors du débat d'orientation budgétaire ont, pour l'essentiel, été notifiés fin février – début mars. Qu'en est-il au moment du vote du budget ?

En ce qui concerne **la dotation globale de fonctionnement (DGF)** nous avons déploré une perte de recettes en 2011, par rapport à 2010, à hauteur de 120 467 €.

En 2012, la dotation de garantie, qui représente la moitié de la DGF, baisse de 49 121 €. Ce n'est que grâce à l'évolution de la population recensée par l'INSEE que la commune stabilise sa recette (+ 14 335 €, au final, entre 2011 et 2012). Il faut néanmoins rappeler que la population nouvelle génère de nouvelles dépenses, du fait de l'utilisation des services proposés par la ville (+ 21% de fréquentation dans les centres de loisirs en 2011, pour ne citer qu'un exemple). **Entre 2009 et 2012, le poids de la DGF est passé de 20,08% des recettes de fonctionnement à 18,34% au stade des prévisions.**

L'année 2012 est celle de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation horizontale. Ainsi, **le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France** a vu ses critères évoluer dans un sens qui – en 2012 – est favorable à la ville de Châtenay-Malabry. Celle-ci percevra 300 000 € de plus en 2012 qu'en 2011.

Cependant ceci sera effacé par un prélèvement d'environ 100 000 € au titre d'une dotation nationale nouvelle, **le FPIC** (Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales communales et intercommunales).

Ces deux fonds évolueront entre 2012 et 2016 : à ce titre, le FSRIF à percevoir diminuera progressivement et le prélèvement du FPIC augmentera. Au final, les sommes se neutraliseront par rapport à 2011. En définitive la création du FPIC nous supprimera la recette du FSRIF ce qui se traduit par une perte de recette significative. Par ailleurs, le **Fonds Départemental de Taxe Professionnelle**, autre dotation de péréquation qui est versée aux communes défavorisées en matière de bases fiscales provenant des entreprises, baisse très fortement (- 177 000 €) entre 2011 et 2012.

De plus, le **reconventionnement de 549 logements** achetés par l'OPDHHS à ICADE en logements sociaux entraîne une exonération de taxes foncières qui, sur 2011 et 2012, représente **une perte de recettes fiscales nettes** (incluant la compensation de l'État, qui n'est que partielle) **de 265 000 €.**

Concernant les **recettes fiscales** notifiées nous constatons **une baisse des compensations d'exonération par l'État de 51 903 €** (hors « compensation ICADE » dont nous venons de parler) soit – 7,62%. Ceci s'explique par une compensation des exonérations de taxes sur le foncier bâti en secteur ZUS de 60,68% contre 72,59% en 2011 (et 100% en 2008).

Pour ce qui est des **recettes tarifaires** (chapitre 70) l'évolution constatée suit le dynamisme des demandes de services par les habitants. Cependant il convient de remarquer que les dépenses (personnel, consommables...) augmentent en parallèle. Ainsi faut-il adapter le nombre d'agents à celui des enfants accueillis, par exemple, dans les centres de loisirs. Comme le prix payé par les familles est inférieur, de beaucoup, au coût de la prestation, une hausse de la fréquentation augmente mécaniquement le coût net budgétaire.

Recettes du chapitre 70 :

CA 2009 :	3,245 M€		
		+ 0,141 M€	(+4,34%)
CA 2010 :	3,386 M€		
		+ 0,209 M€	(+6,17%)
CA 2011 :	3,595 M€		
		+ 0,089 M€	(+2,47%)
Prévu BP 2012 :	3,684 M€		

Après deux années de fortes hausses des fréquentations, nous prévoyons un palier en 2012, tout en intégrant les recettes complémentaires dues à l'agrandissement du multi-accueil les P'tits Loups.

Synthèse de la section de fonctionnement

Entre le CA 2009 et le CA 2011, les dépenses de fonctionnement ont augmenté au même rythme que l'inflation (2% l'an), soit de 4 % alors que les recettes n'ont progressé que de 1,1% en tout sur la même période. On constate donc la baisse continue des recettes et ceci se confirme au stade du BP 2012.

- Dépenses de fonctionnement :	41 975 001,15
- Recette de fonctionnement :	40 521 571,00
- Excédent 2011 reporté :	1 453 430,15

Dès lors, les taux de fiscalité directe doivent être mis à contribution afin d'équilibrer le budget primitif, contrairement à la stabilité mise en œuvre depuis plusieurs années.

Une hausse différenciée est proposée entre la taxe d'habitation (taux de 15,15%) et la taxe sur le foncier bâti (taux de 18,55%). Il convient d'adopter une délibération spécifique sur ce point.

La section investissement

A) Recettes d'investissement

Le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire indiquait qu'une négociation était en cours

avec des organismes financiers afin d'assurer le financement des opérations d'investissement d'ici la fin du mandat en cours.

En effet, la baisse importante des prêts aux collectivités locales dans leur ensemble a amené l'État, en 2011, à faire appel à la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 5 Milliards d'euros. Il s'agissait de permettre que des prêts inscrits dans les budgets 2011 qui n'avaient pas trouvé de financements par les banques soient malgré tout couverts. Pour 2012, il manque environ 10 Milliards pour couvrir les besoins des collectivités et des incertitudes demeurent pour les années suivantes.

Ce contexte impose donc à toutes les collectivités locales de faire des choix dans les investissements et à être extrêmement prudentes dans les inscriptions d'emprunts dans leurs budgets.

La ville de Châtenay-Malabry n'a pas voulu se trouver dans une situation délicate et c'est pourquoi elle a non seulement négocié un prêt à hauteur des besoins de l'exercice budgétaire 2012 mais aussi en intégrant son besoin estimé d'emprunts jusqu'à l'exercice 2014 inclus.

A la lumière des choix d'investissements qui ont été arrêtés, c'est un montant global de 15 M€ pour les années 2012, 2013 et 2014 qui a été négocié de façon à sécuriser les financements et, ainsi, permettre d'engager sereinement les opérations en étant assurés de pouvoir les mener à leur terme.

Un accord pluriannuel a été trouvé avec Natixis, filiale de la Caisse d'Épargne, qui assure à la ville de Châtenay-Malabry un financement **de 15 M€ sur une période de 3 ans (2012-2014)** Des mobilisations fractionnées sont prévues sur la période considérée en fonction des besoins de trésorerie. Ce montant de prêts correspond à la demande de la ville. Il est ajusté à la programmation pluriannuelle des investissements en fonction des arbitrages opérés par la Municipalité. Le Conseil municipal de ce soir a été invité à autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat correspondant au schéma évoqué ci-dessus. Le budget 2012 intègre une recette d'emprunt de 15 M€ même si cette somme ne sera mobilisée que progressivement (l'affectation de cette somme est évoquée ci-dessous). Rappelons cependant que les intérêts d'emprunts et le capital à rembourser ne courent qu'à compter de la mobilisation effective des fonds.

Cette recette est bien sûr complétée par celles provenant du FCTVA, de la TLE (remplacée par la taxe d'aménagement depuis le 1^{er} mars 2012), des cessions, des subventions et des dotations aux amortissements.

Pour l'exercice 2012, les recettes sont abondées par l'excédent d'investissement 2011. Celui-ci (6,223 M€) tient pour l'essentiel au report de la réhabilitation du groupe scolaire Jules Verne qui n'a pu démarrer en juillet 2011 pour cause d'appel d'offres infructueux.

B) Dépenses d'investissement

Il est proposé de mobiliser une enveloppe de 1,117 M€ pour des travaux **d'entretien du patrimoine** et 0,427 M€ pour l'achat de **matériels et mobiliers** pour le fonctionnement et l'équipement des divers services.

De même, 1 M€ a été prévu pour la réalisation de la **salle polyvalente de la résidence sociale** (une somme équivalente est inscrite pour la vente du terrain d'assiette à l'OPDHHS, conformément à l'estimation des Domaines).

Pour ce qui est des travaux de voirie, le budget intègre 0,733 M€ de dépenses :

- **Rue du Lavoir** (réfection et enfouissement des réseaux) :
0,350 M€
- **Réfection Place de l'Église** :
0,120 M€
- **Rue Jean Longuet** (n°29 + devant les Sycomores) :
0,263 M€

Le budget intègre 0,350 M€ de solde de subvention du Conseil général dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Général sur la municipalisation de voiries départementales.

A cela s'ajoutent des crédits, à hauteur de 0,410M€ pour l'achat de barrières, potelets, panneaux, mobiliers urbains, créations de trottoirs et d'éléments d'éclairage public.

Un montant de 105 000 € est prévu pour la **réalisation d'études** (urbaines et de voiries) et le paiement de **frais de notaires** ou de **géomètres**.

A la lumière des financements obtenus pour les années 2012 à 2014, la Municipalité a décidé de lancer les opérations suivantes :

- **Extension du CLSH et de l'école Pierre Mendès France** (0,811 M€ qui seront complétés par environ 0,7M€ en 2013) ;
- **Réhabilitation du Pavillon sur la Place du Marché au Centre-Ville** (0,812 M€ correspondant au coût estimé). Ce bâtiment accueillera le Bureau Information Jeunesse ;
- **Réhabilitation du Pavillon Jean Moulin** (90 000 € en 2012, pour lancer les études, les travaux étant prévus en 2013 et 2014).

Une réflexion a été menée à propos de la reconstruction du **groupe scolaire Jules Verne**, dont le coût estimatif est de 30 M€ TTC. À la suite du premier appel d'offres, déclaré sans suite du fait de propositions trop onéreuses des entreprises, un travail a été mené avec l'architecte en collaboration avec les directrices et l'Inspection Académique en vue de modifier le programme, sans le remettre en cause, afin de rester dans l'enveloppe financière initiale de 30 M€ TTC.

Ce travail étant terminé et l'incertitude sur l'obtention des prêts nécessaires étant levée, **il est donc proposé de maintenir l'option de la démolition- reconstruction du groupe scolaire** qui, de toute façon, ne pourra voir les travaux commencer avant juillet 2013 puisque ceux-ci se font en site occupé et que cela impose d'attendre l'été pour procéder aux démolitions.

L'année 2012 sera consacrée au lancement des appels d'offres et au choix des entreprises.

Pour finir, la section d'investissement prévoit également un montant de 3,5M€ (en dépenses et en recettes) pour la gestion du crédit long terme renouvelable et 3,9M€ de remboursement de capital de la dette.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **41 552 975,43 €**.

Le Conseil municipal est invité à débattre du budget proposé en vue de son adoption.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci pour ces explications. Avez-vous des demandes d'interventions ? Oui, Monsieur BOZZONNE, Madame FRANCHET, Madame DELAUNE et Madame GUTGLAS.

Nous commençons avec Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Cette intervention concerne à la fois le compte administratif et le budget primitif. Il ne s'agit pas de refaire le débat d'orientations budgétaires. A cours de celui-ci, nous avons cependant souligné l'incomplétude des éléments donnés en comparaison de ceux fournis les années précédentes. Vous étiez alors en pleine négociation d'emprunts et vous ne donniez aucune indication sur les taux d'impôts locaux.

Si nous revenons sur l'endettement de la ville, nous avons posé des questions en commission des finances. Nous sommes parvenus à obtenir, malgré quelques interventions déplacées de certains de nos collègues de la majorité, des éléments de réponse sur les emprunts dits « toxiques » ou structurés, comportant des risques financiers pour la ville. Ainsi, d'après les réponses apportées en commission, l'encours de la dette de la ville de Châtenay est composé à plus de 45%, d'emprunts structurés avec des taux pouvant connaître une forte volatilité. Tout à l'heure, en répondant à Madame FRANCHET, vous sembliez cependant minorer ce chiffre. Pourtant, en effectuant l'addition des chiffres fournis en commission, nous parvenons à ce pourcentage de 45%. Vous nous fournirez peut-être le détail tout à l'heure.

Nous souhaiterions savoir si la ville de Châtenay a signé avec les banques avec lesquelles elle contracte, une charte de bonne conduite à l'instar d'autres collectivités locales. Ces chartes comportent naturellement des engagements pour les banques, mais aussi pour les collectivités s'engageant principalement à développer la transparence des décisions concernant leur politique d'emprunt et de gestion de la dette.

A Châtenay, nous pouvons regretter que les grands axes de la politique d'emprunt n'aient jamais vraiment été présentés à l'assemblée délibérante, et discutés. Comme le signalait précédemment Madame FRANCHET, nous avons dû finalement attendre 2011 pour voir combien la ville était surendettée, en grande partie, avec des emprunts à risques.

Concernant la dette à proprement parler, le budget primitif 2012 indique un montant d'endettement de plus de 74 millions d'euros quand notre budget communal s'élève à 83 millions d'euros. Nous pouvons rappeler le ratio de la dette par habitant à Châtenay-Malabry : 2 294 euros quand la moyenne nationale de l'encours de la dette par habitant pour les villes de même strate s'élève à 1 167 euros, soit pratiquement la moitié.

Comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, vous vous justifiez toujours par la faiblesse de nos produits d'imposition directe. En prenant connaissance du ratio n°2, nous remarquons tout de même

que notre produit d'imposition directe comparé à la population se situe au même niveau que la moyenne nationale de la strate. De même, nous pouvons considérer les documents accessibles sur le site internet de la Direction générale des collectivités locales : si nous prenons la taxe d'habitation, la moyenne par habitant s'élève à 268 euros pour Châtenay contre 217 euros en moyenne pour les communes de la même strate. Quelles explications apportez-vous entre vos propos et les informations de ce document ?

A plusieurs reprises, vous avez indiqué que cet endettement considérable de la ville résultait d'un choix assumé par vous-même. Nous sommes en désaccord avec cette stratégie faisant peser lourdement, sur plusieurs générations de Châtenaisiens, un lourd fardeau.

Je termine avec une simple question davantage liée aux projets énumérés dans le budget primitif. En investissement, vous avez prévu un million d'euros pour la réalisation d'une salle polyvalente de la résidence sociale. Sans revenir sur la polémique liée au contentieux actuel avec la Région à propos du terrain d'assise de ce projet, nous sommes surpris par la réalisation de cette salle et par sa prise en charge financière par la ville. A quoi servira-t-elle alors qu'il existe déjà la salle interculturelle à proximité ? Certes, des locaux associatifs manquent à Châtenay, mais nous disposons de bâtiments de qualité architecturale, tels que les pavillons situés dans le centre-ville. Ces pavillons ne demandent qu'à être restaurés. A quoi donc servira cette salle polyvalente ? Merci.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais vous répondre maintenant afin d'éviter les redites.

Concernant le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), vous regrettez de ne pas avoir disposé de la totalité des éléments, puisque nous étions alors en cours de négociations d'emprunt. Effectivement, nous menions alors des négociations : cela reflète, me semble-t-il, une bonne gestion. En effet, lorsque j'examine la situation sur cette année et sur l'an dernier, et lorsque je vois comment agissent certains de mes collègues Maires, nous pouvons parler de bonne gestion.

Pour rappel, l'an passé, il a manqué cinq milliards d'euros aux collectivités locales n'ayant pu obtenir cette somme auprès des banques qui refusaient de leur prêter ou voyaient leurs possibilités de prêts aux collectivités réduites du fait des accords de Bâle III. Le Gouvernement a dû intervenir auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour permettre le déblocage de ces cinq milliards d'euros afin que certaines communes ne se retrouvent pas en difficulté. En effet, puisque les travaux avaient été parfois lancés, il était nécessaire de payer les entreprises : ces communes risquaient d'avoir un compte administratif en déséquilibre et de se retrouver, automatiquement, sous tutelle.

De même, cette année, dix à douze milliards d'euros feront à nouveau défaut. Nous ne savons pas cependant si la Caisse des dépôts interviendra à nouveau, ni à hauteur de quel montant. Certes, une nouvelle banque va être créée en remplacement de Dexia pour venir en aide aux collectivités, mais celle-ci ne verra le jour qu'en septembre-octobre. En outre, d'après les premières informations, elle apporterait une somme de l'ordre de trois à quatre milliards d'euros. Autrement dit, il manquera encore beaucoup d'argent.

Pour notre part, compte tenu de notre plan prévisionnel d'investissement courant jusqu'à la fin du mandat, nous nous sommes assurés que tous les prêts nous soient accordés pour mettre en œuvre ces projets. Par exemple, l'école Jules Verne, en raison de la lourdeur des travaux à réaliser en site

occupé, ne pourra se dérouler que sur trois ans : nous devons donc nous assurer de pouvoir mener à bien ces travaux sans être obligés de les arrêter en cours de route comme certaines communes y ont été obligées en 2011, sans savoir quand ils pourront reprendre.

Ainsi, après négociations, nous avons obtenu auprès d'une filiale de la Caisse d'épargne un prêt de quinze millions d'euros. Comme l'a indiqué Monsieur MARTINERIE, cette somme ne sera pas uniquement débloquée sur l'année 2012 : ce prêt s'étend jusqu'à 2014. A priori, nous n'aurons donc pas à emprunter de nouveau. De même, Monsieur MARTINERIE a indiqué l'étalement en fonction de notre PPI : deux millions d'euros seront mobilisés en 2012. Or, les intérêts ne sont payés qu'à partir du moment où l'argent est mobilisé : autrement dit, même si nous inscrivons cette année 15 millions d'euros, nous n'aurons pas dès l'an prochain, des intérêts portant sur la totalité de la somme. Ces intérêts porteront uniquement sur les deux millions d'euros mobilisés cette année. En 2013, quatre millions d'euros seront à nouveau mobilisés et en 2014, neuf millions d'euros.

Vous avez également déclaré que la part d'emprunts toxiques serait de 45% selon des propos tenus en commission. Nous devons cependant nous entendre : pour ma part, je parle de la part classée F6 dans la nomenclature Gissler. Cette part F6 pèse 24 millions d'euros, comme je l'ai indiqué, mais 14 millions d'euros sont totalement sécurisés jusqu'à 2020 et 2021, à 0% et à 1%. D'ici là, quels que soient les gouvernements, j'espère que la crise sera derrière nous. En fait, il nous reste simplement encore 10 millions d'euros à sécuriser sur lesquels nous travaillons actuellement.

Si vous considérez aujourd'hui la ville surendettée, je me demande ce que vous auriez dit en 1995, si vous aviez été élue. Vous avez cité le chiffre actuel de 84 millions d'euros, mais en 1995, la ville se trouvait alors endettée à hauteur de plus de 90 millions d'euros. Il convient en effet d'y inclure les dettes de la SAEM puisqu'elle se trouvait alors en dépôt de bilan. Depuis 1995, l'endettement global n'a donc pas augmenté. Il a même diminué.

Vous évoquez sans cesse les mêmes ratios : dette rapportée au nombre d'habitants, capacité de remboursement. Ma réponse demeure identique. Le point important est la possibilité de remboursement chaque année dans le budget communal. Une ville n'est pas une société d'économie mixte, ne peut être en faillite et n'a pas à rembourser la totalité de sa dette en une seule fois. Avec la SAEM, en 1995, nous avons failli devoir rembourser d'un coup les 46 millions d'euros d'emprunts de cette société. Aujourd'hui, le cas est différent : nous devons simplement rembourser, tous les ans, les annuités composées à la fois des intérêts et du capital de l'emprunt. Sur ce point, nous n'avons jamais rencontré de problèmes, et nous n'en connaîtront pas à l'avenir, puisque nous parvenons à honorer tous nos remboursements chaque année.

Vous avez également établi une comparaison. Je dispose ici du document officiel de la DGCL, la Direction Générale des Collectivités Territoriales. Ce document présente chaque année la fiscalité des taxes sur les ménages du secteur communal. Il est indiqué le produit moyen voté par habitant en euros. Concernant la taxe d'habitation en recettes, Châtenay-Malabry touche 275 euros. Sur le tableau, nous observons qu'un tel montant correspond à une ville de taille bien inférieure. Pour une ville de 3 500 à 5 000 habitants, il est ainsi indiqué 272 euros et pour une ville de 5 000 à 10 000 habitants, nous observons 289 euros. Avec 275 euros, nous sommes donc plus proches d'une ville de 5 000 à 10 000 habitants.

Lorsque nous examinons à présent le foncier bâti, cela rapporte à Châtenay-Malabry 245 euros par habitant. Si je me reporte au même tableau, une recette de foncier bâti de 244 euros correspond à une ville de 5 000 à 10 000 habitants. Pour les villes de notre strate, de 20 000 à 50 000 habitants, il est indiqué 337 euros pour la taxe d'habitation et 295 euros pour le foncier bâti. Globalement, nous

obtenons 632 euros pour une ville de notre strate alors que Châtenay-Malabry ne touche que 520 euros.

Au sujet de la dette, nous devons aussi nous mettre d'accord, me semble-t-il. J'ai déjà répondu sur les taux et les montants, mais je souhaiterais vous apporter un éclairage supplémentaire. Pour ma part, je ne connais pas de banquier philanthrope. Si une banque a accepté de nous prêter de l'argent l'an passé, si elle accepte de nous prêter à nouveau cette année quand de nombreuses collectivités ne parviennent pas à trouver des emprunts, alors notre situation n'est pas celle que vous décrivez. En dépit de toutes vos incantations et en dépit de toutes les peurs que vous tentez de véhiculer. Si notre situation était aussi mauvaise, aucune banque n'accepterait de nous prêter de l'argent.

Enfin, je souhaite vous donner connaissance d'un article récemment paru dans *le Moniteur* : « *La raréfaction brutale de l'accès au crédit, au regard des contraintes de marché et des ratios de fonds propres imposés par les accords de Bâle III aux banques, ainsi que la disparition de Dexia, imposent une triple contrainte financière aux collectivités, une moindre quantité de crédits, des durées plus courtes et un coût plus élevé. Même si le secteur public local représente toujours un faible risque, le temps du financement global de la section investissement est révolu. Le Maire de Dreux, Gérard HAMEL, dit ne pas avoir de visibilité sur les projets finançables cette année. Jean-François DEBAT, vice-président de la Région Rhône-Alpes, s'est tourné vers dix banques pour 180 millions d'euros, mais n'a obtenu que trois offres inférieures à 50 millions d'euros.* » La fin de l'article est particulièrement intéressante : « *La sagesse poussera donc les collectivités à confirmer le financement avant de lancer leurs projets, au moins trois ans selon Christian PIERRET, président de la Fédération des villes moyennes.* » Il me semble pourtant que Monsieur Christian PIERRET est un élu PS comme vous.

Quant aux taux d'intérêt, ceux-ci augmentent effectivement. Qu'il s'agisse de taux fixes ou variables. Cette augmentation des taux s'explique par la nette augmentation des marges des banques. Je vous cite ainsi un article récent du *Monde* : « *Cette crise du crédit subite a des effets immédiats : de nombreux projets d'investissements ne sont plus financés, ou seulement partiellement, et à des taux d'intérêt bien plus élevés que ne l'avaient anticipé les élus (5% pour des prêts à taux variable sur quinze ans, contre 2% environ en 2010).* »

Je souhaite également vous rapporter les propos du Maire de Sevran, de la même étiquette politique que Madame FRANCHET il me semble. « *On risque l'asphyxie financière dès mars. Si rien n'est fait, nos programmes d'investissements seront interrompus, avec toutes les conséquences que l'on imagine pour les entreprises* », s'alarme le Maire qui a demandé à ses services de se renseigner auprès de banques étrangères. Lorsque vous me demandez de faire attention aux paradis fiscaux, commencez donc à balayer devant chez vous puisque ce maire, élu *Europe Écologie-les Verts* demande à ses services d'aller emprunter auprès de banques étrangères. Heureusement que les maires écolos ne sont pas nombreux ! D'autant qu'il finit son intervention avec ce propos : « *S'il faut faire le choix entre arrêter des services et l'aide aux concitoyens en situation fragile ou bien suspendre le remboursement des emprunts, le choix est pour moi rapidement fait.* » Quel respect de la loi ! Comment fera-t-il pour ne pas inscrire les remboursements d'emprunts qui sont des dépenses obligatoires sur son budget ?

Je poursuis avec les propos d'un autre élu ; propos qui pourraient être les miens. « *Les emprunts contractés par nos soins servent à réaliser des crèches, des écoles et des équipements publics, bref des investissements utiles pour nos populations. Il s'agit d'une dette pleinement légitime et ces investissements participent également du développement économique et de l'emploi et n'alimentent pas la spéculation financière. Arrêtons de diaboliser la dette publique, la dette n'est pas mauvaise*

en soi. Concernant les emprunts, il faut distinguer entre emprunts structurés et emprunts toxiques. Pour ma commune, seuls quatre emprunts figurent au nom des emprunts dits « toxiques » adossés à des évolutions d'indices hors zone euro : ils représentent 23% de la dette. La commune a souscrit ce type de prêts alors proposés par les banques, dans le cadre de sa stratégie de diversification des risques qui est un principe de prudence. » Cette élue poursuit en affirmant que personne ne pouvait anticiper sur la crise. Il s'agit de Madame Claudine CORDILLOT, Maire communiste de Villejuif.

Je finirai avec notre propre département. Le patron du Parti socialiste demeure, me semble-t-il, Monsieur Pascal BUCHET. Lors de la séance du Conseil général, le 12 février dernier, et lors du débat d'orientations budgétaires, Monsieur BUCHET s'est adressé au président DEVEDJIAN : *« Vous m'aviez dit : « Monsieur BUCHET, vous serez content parce qu'en 2011, vous verrez l'encours de la dette augmenter et ainsi, nous pourrons investir plus ». Or, à la fin de l'année 2011, vous avez pu constater que nous sommes à un encours de dette plus faible qu'au début de 2012. Je regrette que cette année, nous ne puissions pas plus investir parce que tous les débats que nous avons eus, que ce soit dans les besoins des collectivités, de nos habitants, que ce soit sur les besoins d'économies d'énergie dont nous venons de débattre à l'instant, que ce soit aussi simplement sur la capacité à créer de l'emploi dans notre département, de pouvoir contribuer à la croissance économique de notre pays, Président, je n'ai pas d'autre solution pour lutter contre le chômage que de faire en sorte que les chefs d'entreprises aient des commandes. Les collectivités locales quand elles peuvent être en mesure de pouvoir faire passer des commandes aux chefs d'entreprises, doivent le faire. » Monsieur BUCHET conclut par ces mots : « C'est donc le cercle vicieux : on n'investit pas, la récession s'accroît et cela va à l'inverse de ce qu'il faut faire. »*

Monsieur BUCHET a tout à fait raison : les collectivités locales représentent 70% de l'investissement public dans notre pays. Si les collectivités locales n'investissent pas, nous ne devons pas pleurer sur l'augmentation du chômage car les entreprises de travaux publics et du bâtiment ne cesseront pas de licencier. Comme le souligne Monsieur BUCHET, votre secrétaire fédéral, il s'agit d'un cercle vicieux : il ne s'agira plus de crise, mais de récession. Pour ma part, je ne tiens pas à voir la France dans la même situation que la Grèce. Si, à notre petit échelon, nous pouvons contribuer à éviter la récession, en maintenant un bon niveau d'investissement, je ne peux que m'en féliciter.

Au sujet de la résidence sociale, celle-ci ne nous coûtera rien. Comme vous le savez, nous vendons le terrain à l'Office départemental afin de construire une résidence sociale. Ce terrain est vendu au même montant que la mise à disposition de cette salle polyvalente, lorsque les travaux seront achevés. Nous connaissons ainsi des besoins de salles sur Châtenay-Malabry. Et puisque cette salle est de nature polyvalente, elle servira à plusieurs activités.

Enfin, pour terminer Madame DELAUNE, vous me reprochez souvent de mal agir. Mais, ce soir, une nouvelle fois, je n'ai entendu que des critiques et je n'ai entendu aucune proposition de votre part. Si nous n'empruntons pas, quels investissements devons-nous stopper ? Peut-être ne voulez-vous pas que nous réalisions l'école Jules Verne ? Dans ce cas, dites-le nous. A l'inverse, si vous souhaitez voir cette école rénovée, indiquez-nous comment nous devons procéder sans emprunter. Puisque nous ne disposons pas d'autofinancement, devons-nous procéder à l'augmentation des impôts de façon énorme ? Il nous semble préférable de recourir à un emprunt pouvant être remboursé tous les ans normalement. Sur les investissements, sur les choix d'investissements ou sur le fonctionnement, je n'ai entendu aucune proposition concrète. D'ailleurs, lors du DOB, nous avons énuméré tous les investissements prévus : comme vous l'avez remarqué, tous ces investissements ne sont pas repris ce soir. Nous avons ainsi effectué des choix et j'assume ce choix, très coûteux selon vos dires, de l'école Jules Verne. Je tiens toujours mes engagements, même si

cette école est la dernière à devoir être rénovée. Les banques nous suivent et nous pourrions donc mener à bien ce chantier pour le plus grand bien de ce quartier, des enseignants et des élèves ; malgré votre opposition puisque vous considérez ces travaux trop coûteux.

Je passe à présent la parole à Madame GUTGLAS.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La parole est à Madame GUTGLAS. Merci.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Pour compléter les propos de Sylvie DELAUNE, je vous rappelle nos positions sur nos choix d'investissements. Le Pôle culturel –nous étions favorables à un lieu culturel- dont le coût initial s'élevait à 14 millions d'euros, aura coûté à la fin de l'opération le double : 30 millions d'euros. Même si une grande partie de cette somme a été financée par d'autres collectivités telles que le Département et la Communauté d'agglomération, nous observons néanmoins une mauvaise gestion du dossier.

L'aménagement du centre-ville avec ses trois fontaines, avec ses éclairages multicolores...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Où se trouvent ces trois fontaines ?

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

... en hauteur, au pied des luminaires, en bleu le soir. Cet aménagement s'arrête sans raison alors que le passage devant certains bâtiments comme la pizzeria est impossible. De même, nous pouvons parler de ces revêtements en bois enlevés une fois posés. Là encore, nous observons une mauvaise gestion du dossier.

Pour les voiries municipales, vous désiriez endetter la commune par la privatisation de ces travaux au travers d'un contrat PPP. Il s'agit encore de dettes supplémentaires. Heureusement, vous ne donnez pas suite à ce contrat.

Pour le groupe scolaire Jules Verne, les enseignants et les parents d'élèves attendent une rénovation depuis longtemps. Vous projetez la réalisation d'une opération de trente millions d'euros. Mais quelle commune peut dépenser une telle somme pour une école ? Cette opération est différée après un appel d'offres infructueux. Vous allez pourtant relancer cet appel d'offres. Mais avec quel argent financerez-vous cette école ? Vous avez apporté certaines explications, mais nous attendons à présent les résultats de ces appels d'offres.

Des opérations immobilières sortent de terre après de nombreuses modifications de documents d'urbanisme. Qui va payer les conséquences sur les équipements engendrés par ces opérations ?

A l'école Brossolette, les locaux ne sont plus adaptés aux enfants scolarisés et une pétition a été signée par de nombreux parents. Dans les écoles du quartier des Mouilleboeufs, les locaux ne sont pas suffisamment vastes.

Les ressources de Châtenay n'ont pas évolué depuis votre élection. Nous n'observons pas de nouvelles implantations d'activités sur notre territoire. Pourtant, vous êtes à présent élu depuis 17 ans. Votre rôle consiste à rendre attractif notre commune.

Pour les emprunts contractés par la commune, de nombreux sont toxiques, produits financiers classés à risque selon la charte GISSLER. C'est une honte de ne pas informer l'assemblée délibérante et la population, de façon régulière, sur la politique de gestion de la dette.

Le contexte national et international n'explique pas tout. Un maire est d'abord élu pour gérer un budget. Depuis le rapport de la Cour des comptes en 2010, la dette a encore augmenté : elle est passée de 68 millions d'euros à 74 millions d'euros. Nous regrettons surtout les produits financiers à risque pour notre commune. Nous ne souhaitons pas nous retrouver un jour dans la même situation que la Grèce. C'est inacceptable.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La Grèce était dirigée par les socialistes...

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Cette année, vous allez augmenter les impôts. La taxe foncière bâtie augmentera de 9% et la taxe d'habitation de 4,5%.

En conclusion, comme mes collègues, je demande des explications. Pourquoi ne pas produire un tableau de bord, comme le préconise la charte GISSLER ? Il s'agirait d'un rapport annuel sur la dette ainsi que le profil d'extinction de cette dette.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais vous répondre.

Effectivement, vous avez vivement critiqué le Pôle culturel lors de sa création en évoquant même un projet pharaonique qui serait une coquille vide. Néanmoins, depuis qu'il existe, vous semblez l'apprécier. D'autant que cet équipement est fréquenté par beaucoup de personnes. Puisque vous n'avez pas de mémoire, je rappelle combien le Pôle culturel a coûté à la ville : 4,6 millions d'euros. Il s'agit de la somme dépensée par Châtenay-Malabry pour disposer d'un théâtre et d'un conservatoire, d'un auditorium... Je vous signale que ce montant correspond au coût pour la Ville de l'école élémentaire des Mouilleboeufs. Par conséquent, j'estime, pour ma part, que le Pôle culturel s'est révélé être une bonne affaire pour les deniers de la ville.

Je reviens à présent sur l'aménagement du centre-ville. Toutes les délibérations passent en Conseil municipal, mais vous semblez l'oublier. La rue Jean Longuet était une voie départementale et nous avons accepté sa municipalisation puisque le Département a lancé une politique de municipalisation des voies départementales. A ce titre, nous avons touché du Conseil général, une somme qui est

même supérieure au coût de ces travaux. Autrement dit, ceux-ci n'ont absolument rien coûté à la ville. Malheureusement, il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut entendre. Ne vous inquiétez pas cependant, quand vous poserez les mêmes questions, je m'efforcerais de vous donner les mêmes réponses.

Concernant l'école Jules Verne, vous vous demandez quelle commune peut mettre trente millions d'euros dans une école. Je vous retourne la question ! Mais quelle commune a pu construire le plus grand groupe scolaire d'Ile-de-France ? La réponse est simple : Châtenay-Malabry ou plutôt vous et vos amis qui ont dirigé cette ville durant 70 ans. Vous avez ainsi construit le plus grand groupe scolaire de la région. De plus, pendant des années, vous n'avez pas pris soin de l'entretenir. De fait, aujourd'hui, il nous appartient d'en supporter la rénovation complète. Pourtant, avec vos amis, vous auriez eu l'occasion par le passé de scinder ce groupe scolaire. Lorsque vous avez réalisé le quartier des Fiches et Houssières, vous disposiez alors de 20 hectares libres : plus que l'école Centrale, plus que la faculté de Pharmacie ! Qu'avez-vous fait alors ? Vous avez un peu rénové et agrandi l'école, et vous avez réalisé 1 500 logements autour. De fait, il s'est avéré nécessaire d'augmenter le nombre de classes. Aujourd'hui, en tant que Maire de Châtenay-Malabry, j'assume ce passé. Il convient d'agir afin que les enfants scolarisés dans cet établissement ne subissent plus cette situation héritée de votre gestion.

Concernant l'école Brossolette, nous observons effectivement un nombre d'enfants important en maternelle cette année. Cette croissance n'est pas liée aux logements neufs. En effet, nous connaissons le nombre d'enfants en cas d'achat de logements neufs.

A ce sujet, vous devriez cesser de vous contredire. D'un côté, vous jugez les prix des logements trop chers pour les jeunes ménages; d'un autre, vous attribuez la hausse des effectifs de maternelle à ces nouveaux occupants. Pourtant si ces personnes ne sont pas jeunes, il y a peu de chances qu'elles aient des enfants en âge d'aller à l'école maternelle : elles ont plutôt des enfants scolarisés au collège. Effectivement, au collège Brossolette, nous recensons actuellement 550 enfants au lieu de 500. Les logements neufs impactent donc le collège, et l'ancien agit plutôt sur la fréquentation des écoles maternelles et élémentaires. Il m'est toutefois difficile de savoir qui vend et qui s'installe dans l'ancien : aucune ville ne peut établir de telles prévisions. Toutefois, nous pouvons intervenir sur la carte scolaire puisque des écoles dans certains quartiers comptent en moyenne à peine 17 ou 18 enfants par classe. De plus, en adaptant la carte scolaire, nous pourrions dans le même temps favoriser la mixité. Il n'est donc pas nécessaire de construire de nouvelles écoles. Nous travaillons sur cette carte scolaire.

Concernant les Mouilleboeufs, vous évoquez également un effectif important et un manque d'espace. Pourtant de votre temps, il n'existait aucune école dans ce quartier ! Les enfants se rendaient à Jules Verne et la commune payait le transport par navette. Parfois également, ils étaient scolarisés à Sceaux ou au Plessis-Robinson et nous étions alors obligés d'indemniser chaque mois ces communes. Nous avons donc construit cette école de six classes. Vous estimez cette école trop petite ? Pourtant, nous n'observons pas un seul logement neuf sorti dans ce quartier. Nous voyons donc bien que ces fluctuations dans les écoles sont le fruit des mutations dans l'ancien. Effectivement, nous avons enregistré beaucoup de mutations dans le quartier des Mouilleboeufs. Comme le savent certains d'entre vous y habitant, dans certaines résidences, des personnes âgées ont été remplacées par des personnes plus jeunes. Madame DELAUNE pourrait vous le confirmer.

Vous commencez également à faire allusion à l'augmentation des impôts. Nous en reparlerons sans doute plus tard au moment de voter les taux. Effectivement, nous allons augmenter la taxe foncière et la taxe d'habitation. Dans notre département, hormis Châtenay-Malabry seules deux communes

n'ont pas augmenté leurs impôts depuis 2007, qu'il s'agisse de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière : Issy-les-Moulineaux dont j'aimerais disposer des mêmes recettes, et Ville d'Avray, petite ville comptant énormément de résidences. Si nous considérons les taxes séparément, seules cinq villes avec nous n'ont pas augmenté la taxe d'habitation, et cinq villes avec nous n'ont pas touché à la taxe foncière.

Sans décider d'une augmentation forte, si nous avons seulement suivi l'inflation à l'instar de beaucoup de communes, les impôts seraient aujourd'hui plus élevés. Si nous prenons pour exemple une famille payant 700 euros de taxe d'habitation en 2006 et soumise à une augmentation de 2% chaque année jusque 2012, cette famille s'acquitterait désormais de 788 euros. En augmentant pour notre part de 4,5 % en 2012, la taxe d'habitation passera à 731 euros. Nous voyons donc que notre augmentation reste inférieure à celles calquées chaque année sur l'inflation. De plus, il convient de regarder le cumul d'année en année. Une commune ayant augmenté ses impôts en suivant simplement l'inflation, arrive en 2012 à un surcoût total de 304 euros sur les années 2007 à 2012. A l'inverse, l'augmentation votée ce soir, représentera un surcoût unique de 31 euros sur la même période. L'économie réalisée par nos habitants par rapport à la plupart des villes du département est donc de 273 euros.

Je peux reproduire cette démonstration pour la taxe foncière. A ce sujet, nous avons effectué un choix afin de faire porter l'augmentation sur la taxe foncière plutôt que la taxe d'habitation. Vous n'allez pas critiquer ce choix, me semble-t-il.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Je vais aussi aborder ce point, ne vous impatientez pas. Comme vous le savez, je réponds à toutes vos questions.

Vous ne pouvez pas m'en vouloir d'augmenter davantage la taxe foncière que la taxe d'habitation car cette dernière touche normalement tout le monde.

Madame GUTGLAS, pour que vous disposiez d'une véritable perception des recettes de notre commune, Châtenay compte 12 869 habitations éligibles à la taxe d'habitation. J'enlève les caves, les parkings. Sur ces 12 869 logements, nous avons 805 habitations totalement exonérées, soit 6,26% du parc communal. En outre, nous observons 4 861 foyers plafonnés ; autrement dit, malgré l'évolution, ils ne payeront pas davantage d'impôts. Si nous cumulons ces foyers totalement exonérés et ces foyers exonérés, cela représente 5 666 habitations sur 12 869 ; c'est-à-dire, presque 50%. Là aussi, l'Etat qui compensait auparavant les foyers totalement exonérés ou les foyers plafonnés, a baissé ses compensations. Alors qu'il remboursait 100% du manque à gagner en 2008, il ne compense plus qu'à hauteur de 60%. Nous sommes donc confrontés, là aussi, à une baisse de recettes fiscales.

Vous avez également parlé de taux déjà élevés. Je souhaite cependant vous communiquer les taux de la strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants, à laquelle nous appartenons. Faute de disposer pour le moment des chiffres 2012 de la DGCL, je vous indique ceux de 2011. En 2011, pour les villes de notre strate, le taux moyen national de la taxe d'habitation s'élevait à 17,75%. Avec l'augmentation de 4,5%, nous passerons pour notre part à 15,15% en 2012.

Concernant le foncier bâti, pour la strate des villes de 20 000 à 50 000 habitants, le taux moyen de cette taxe s'élevait à 23,05 % en 2011. Avec les 9% d'augmentation, nous passerons à 18,55% en 2012.

Là-aussi, cessez de dire des contre-vérités, nos taux restent inférieurs aux moyennes nationales. De même si nous considérons les villes voisines. Le Plessis-Robinson affiche ainsi un taux de foncier plus élevé que le nôtre même après l'augmentation de ce soir : la ville est ainsi à plus de 20%. Pourtant, le Plessis-Robinson compte beaucoup d'entreprises et, comme je vous l'ai déjà dit, le foncier rapporte davantage que la taxe d'habitation. Je ne cesse de vous l'indiquer, le foncier d'entreprises correspond à une fois et demie l'habitation. A l'avenir, je vous invite donc à vous renseigner avant de dire des contre-vérités.

Je passe la parole à Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Mon intervention sera relativement rapide puisque je vous ai adressé un vœu, lundi.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

J'y répondrai à la fin du Conseil.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Mon intervention sera donc rapide.

Je souhaite simplement revenir sur l'introduction de ce rapport. Selon moi, elle ne reflète pas notre débat d'orientations budgétaires. Il n'a pas été question d'approfondir les enjeux nouveaux du fait du contexte de la crise économique et financière européenne. Lors de ce débat, il a été question de choix dans nos priorités d'investissements et dans un contexte de diminution de dotations et de subventions, de surendettement de notre commune et de difficultés à emprunter. Nous disposons en effet de peu d'autofinancement, et nous avons emprunté l'équivalent de notre budget annuel.

Concernant les dépenses d'investissements, vous maintenez le projet de démolition-reconstruction de l'école Jules Verne pour un coût estimé à trente millions d'euros. Selon nous, cette école constitue un chantier prioritaire, mais ce projet devrait être revu. Afin d'accueillir dans des conditions satisfaisantes les enfants scolarisés, nous aurions souhaité un projet de réhabilitation lourde, sans démolition, mais avec une réduction des effectifs sur ce site demeurant, effectivement, l'une des plus grandes écoles de France. Ce projet demande donc à être revu.

Par ailleurs, d'autres priorités ne sont pas évoquées. Le projet de dynamisation commerciale du centre est réalisé, mais il est désormais nécessaire de se pencher sur des lieux nécessitant une intervention urgente. Relancer les petits commerces de la Butte rouge et revoir l'aménagement complet des abords commerciaux des Verts Coteaux nous semblent des priorités.

Nous devrions également penser à l'accessibilité de tous nos bâtiments. Pourtant, aucun budget n'est prévu pour mener à bien ce chantier de manière significative : cela reste du coup par coup.

En termes d'équipements publics, la salle bleue mériterait également une réhabilitation afin de

pouvoir être utilisée pour les événements organisés par nos associations et nos écoles dont les budgets ne permettent pas d'accéder aux salles de théâtre de la Piscine.

Nous devrions également nous pencher sur les problèmes de consommations énergétiques des logements collectifs sociaux de notre commune. Sans une impulsion significative de notre collectivité pour initier ce projet avec les bailleurs sociaux, rien ne pourra se réaliser.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si je reviens sur le début de votre propos, vous êtes déjà intervenue en ce sens. Je ne vais donc pas me relancer dans l'explication très détaillée fournie précédemment afin de vous montrer les difficultés structurelles de notre ville et afin de vous expliquer comment nous comptons résoudre ce problème à travers les dessertes en transports et le développement économique. Je ne reviens donc pas sur ce sujet et je vous renvoie à ma réponse précédente. Je veux bien reprendre les mêmes explications, à chaque Conseil, mais je ne vais tout de même pas me répéter à quatre reprises à chaque fois qu'un membre de l'opposition intervient lors d'un même Conseil.

Malgré mon propos précédent, vous avez parlé d'éventuelles difficultés pour emprunter. Vous n'avez pas compris mon propos, me semble-t-il. Nous n'avons pas de difficultés à emprunter : les collectivités locales en général connaîtront des difficultés puisqu'il manquait déjà cinq milliards d'euros l'an passé, et que douze milliards d'euros feront à nouveau défaut cette année. Néanmoins, pour notre part, nous sommes parvenus à obtenir des emprunts non seulement pour cette année, mais également jusque 2014 afin de mener à bien les investissements prévus.

Concernant l'école Jules Verne, selon vous, il s'agirait de l'école la plus importante de France. Bien que j'aie indiqué précédemment qu'elle était la plus importante de la région Ile-de-France. Vous commettez donc une erreur : à l'échelon national, l'école est la deuxième plus importante ! Vous êtes néanmoins d'accord avec moi pour reconnaître combien il n'était guère judicieux de réaliser un groupe scolaire aussi énorme dans une ville comme la nôtre. Une fois encore, j'assume toutes mes responsabilités, mais cette école n'est pas de mon fait : je vais simplement essayer de la remettre en état.

Selon vous, nous pourrions profiter de cette réhabilitation pour réduire les effectifs de l'école. Peut-être me suis-je trompé, mais il m'a semblé que vous considériez justement cette école comme un exemple de mixité. Si vous réduisez les effectifs, vous touchez à la carte scolaire. Comment dessinerez-vous cette nouvelle carte scolaire ? Vous supprimez la mixité dans cette école ? Selon moi, cette solution ne me semble guère idéale. De plus, il serait nécessaire de construire une autre école ou de compléter les écoles de la Cité-Jardin où nous recensons peu d'effectifs. Néanmoins, à travers les interventions de vos collègues lors du DOB, vous craignez, me semble-t-il, des déperditions vers le secteur privé.

Au sujet des abords commerciaux des Verts Coteaux, comme vous le savez, la dalle appartient à la copropriété, même si elle semble publique. Par conséquent, il ne nous appartient pas d'entretenir cette dalle et de rendre le commerce à cet endroit encore plus attractif. Toutefois, depuis longtemps à présent, nous travaillons avec le syndicat des copropriétaires pour qu'il accepte de céder cette dalle à la ville à l'euro symbolique. Naturellement, il n'est pas question de payer pour reprendre cette dalle en très mauvais état. Des études ont été réalisées confirmant ce très mauvais état : nous n'avons quasiment plus d'étanchéité. Pour autant, vous nous demandez de veiller aux deniers publics : vous avez ainsi pris l'exemple tout à l'heure de la salle interculturelle et polyvalente d'un

million d'euros. Pourtant, le coût des travaux de reprise de la dalle est plus élevé. Puisqu'avec l'arrivée du tramway, l'intégralité de l'avenue doit être reprise, j'essaye de négocier avec le Département et le STIF afin que cette partie soit considérée comme publique. De la sorte, elle pourrait être englobée dans le projet d'ensemble avec les travaux du tramway. Des esquisses ont déjà été réalisées et examinées avec les copropriétaires qui en sont satisfaits. Toutefois, aujourd'hui, le projet est lancé et financé, mais les copropriétaires ont mis cinq ans pour se décider. S'ils s'étaient décidés plus vite, nous aurions pu intégrer ces travaux au projet. A présent, il me faut batailler puisque le projet est financé. Rien n'est donc gagné. Néanmoins, vous me connaissez, je n'abdique pas facilement et je continuerai à me battre.

Au sujet de la mise en accessibilité, vous avez dénoncé un manque de moyens. Pour commencer, tous les bâtiments neufs ou rénovés répondent naturellement aux normes d'accessibilité. La liste des équipements publics accessibles réalisés depuis quelques années, se révélerait trop longue. A côté de ces travaux, des crédits sont également prévus pour les endroits ne répondant pas aux normes et ne devant pas faire l'objet de travaux. Monsieur DEBROSSE et les services techniques y travaillent. Toutefois, comme vous le savez Madame FRANCHET, aucune collectivité ne parviendra à atteindre l'objectif de totale accessibilité dans les délais fixés ; c'est-à-dire, avant 2015. En effet, les coûts se révéleraient trop importants.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame FRANCHET souhaite m'expliquer quelque chose...

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Dans mon intervention, j'ai dit que le rapport présenté ne reflète pas le débat d'orientations budgétaires. J'ai effectué un résumé de ce débat : à vous de pouvoir le modifier. Il me semble anormal d'avoir un compte-rendu selon lequel nous aurions évoqué des sujets alors qu'ils n'ont pas été évoqués. C'est très grave.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je ne vois pas de quoi il s'agit, Madame.

Pour commencer, j'ai mis aux voix le procès-verbal de la précédente réunion en début de séance, comme à chaque fois. Vous êtes intervenue pour me demander une rectification puis ce compte-rendu a été soumis au vote. Or, sous réserve de la modification demandée par vous-même, ce compte-rendu a fait l'objet d'un vote à l'unanimité. Pourtant, vous nous dites à présent que ce compte-rendu n'est pas fidèle aux débats.

Entre le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget ce soir, il ya forcément des évolutions. En effet, lors du DOB, nous n'avions pas encore les notifications des dotations. Même un Budget Primitif n'est qu'une prévision.

Lors du DOB, nous vous avons fourni la programmation pluriannuelle des investissements en vous indiquant notre intention d'effectuer des choix en fonction des emprunts alors en cours de

négociation. Nous avons obtenu ces emprunts et le détail apparaît à travers différents documents soumis ce soir au Conseil municipal.

Par conséquent, je ne vois pas de modifications entre le DOB et le vote de ce soir. Certaines données n'étaient pas encore connues, d'autres ont été affinées. Une fois encore, nous avons obtenu les emprunts : cette confiance des banques montre combien nous ne sommes pas en si mauvaise santé malgré les suppositions des uns et des autres.

J'en viens d'ailleurs à un autre sujet. Vous êtes très proche, me semble-t-il, avec une présidente d'association présente sur votre liste lors des dernières élections municipales. Celle-ci se vante de très bien connaître la fiscalité et d'avoir réalisé un audit en 1995. Je dispose cependant du rapport de la Chambre régionale des comptes de 1995 et je le tiens à votre disposition. Sauf à remettre en cause l'indépendance des magistrats de la Chambre régionale des comptes, fait très grave allant au-delà de la diffamation, ce rapport de 1995...

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ce rapport vous gêne...

Il évoque ainsi *l'insincérité* du budget. Pourtant, la loi impose des budgets sincères. Néanmoins, selon cette association, les comptes étaient alors sincères. Pour ma part, je préfère faire confiance à la Chambre régionale des comptes.

Tous vos propos de ce soir, tout ce que vous diffusez, provient de la même association dont vous vous faites la porte-parole. Permettez-moi d'accorder peu de crédit aux déclarations de cette associations et de plutôt faire confiance au rapport de la Chambre régionale des comptes beaucoup plus fondé me semble-t-il. D'ailleurs, je peux reprendre celui de 2010 duquel vous tirez sans cesse trois phrases hors contexte. En revanche, vous n'évoquez jamais ces passages : « *Les charges à caractère général sont stables et ont même tendance à diminuer en fin de période.* » Autrement dit, nous gérons bien. « *Les intérêts de la dette sont restés limités et les produits financiers ont fortement augmenté. Ces variations sont la conséquence d'une politique de gestion active de la dette pratiquée par la commune au cours des derniers exercices. Bien que l'annuité soit restée relativement stable sur la période, simultanément, les dépenses d'équipements ont augmenté de 35%. L'annuité a en effet bénéficié d'une baisse conséquente du coût net des intérêts versés annuellement par rapport à une stratégie classique eu égard aux investissements réalisés. En outre, la gestion active de la dette procure régulièrement des produits financiers à la commune. Concernant la SAEM Châtenay Développement, compte-tenu de la situation financière de la SEM en 1994, en état de faillite, les engagements de la commune en termes de garantie d'emprunt sur le complexe sanitaire et social, portés 45,73 millions d'euros, soit l'équivalent de la dette communale. La situation a été redressée au point d'être excédentaire depuis 1998. La commune a apporté 1,2 million d'euros ; ce qui était une somme relativement faible eu égard aux risques encourus en cas de liquidation de la SEM à cette époque.* » Souhaitez-vous entendre d'autres passages ?

D'un côté, nous avons donc des comptes insincères avec une mise sous tutelle, et de l'autre côté, la gestion ne me semble pas si mauvaise. Pour finir, je préfère faire confiance à la Chambre régionale des comptes. Ne vous inquiétez pas, elle sera amenée à revenir : elle vient régulièrement dans toutes les villes.

Je passe la parole à Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Il me semblait que le débat sur le budget primitif avait eu lieu lors du dernier Conseil. J'ai toujours l'impression de revivre la même soirée.

Je souhaite revenir sur l'angle du contexte économique communal. La crise financière touche les collectivités locales et se matérialise par des dotations en baisse, le refus des établissements bancaires à émettre de nouveaux prêts, taux d'intérêt en augmentation. Les collectivités locales ont un besoin de financement évalué à 22 milliards d'euros alors que les banques ont déjà annoncé leurs intentions de n'en financer que douze. Nous constatons donc une baisse des recettes et un désengagement de l'Etat.

Dans ce contexte de crise, nous devons procéder au vote du budget primitif. J'ai bien peur que l'année 2012 soit celle de l'effondrement de l'investissement public local : d'une part, en raison de l'inquiétude qu'installent les déclarations mal contrôlées sur les transferts de l'Etat ; d'autre part, à cause de l'extrême difficulté que les élus risquent d'éprouver à emprunter compte-tenu des retraits des banques. Vous nous rassurez, Monsieur le Maire, en nous expliquant avoir négocié avec vos partenaires financiers afin que ceux-ci s'engagent à nous prêter jusqu'à la fin de notre mandat pour assurer les investissements figurant dans votre programmation pluriannuelle. Selon vous, les établissements financiers sont également sereins sur la capacité financière de notre commune.

Cependant, la crise financière nous place dans une situation où nous manquons sacrément de visibilité. L'enveloppe des emprunts et l'arbitrage que la ville réalisera...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Monsieur BOZZONNE, excusez-moi de vous couper.

Mes chers collègues, il peut vous arriver comme Madame FRANCHET ou d'autres d'avoir besoin de sortir de la salle. Toutefois, Madame GUTGLAS, la moindre des politesses serait d'écouter vos collègues plutôt que de discuter avec le public. Merci Madame GUTGLAS.

Je vous en prie Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

J'ai un sacré avocat !

Cependant, la crise financière nous place dans une situation où nous manquons sacrément de visibilité. L'enveloppe des emprunts et l'arbitrage que la ville réalisera sur ses investissements initialement prévus vont fluctuer au rythme de l'évolution de la crise. Pour cette raison, plutôt que d'évaluer les dépenses en grande partie dues à l'entretien, à la réfection des structures existantes, mais aussi à la volonté affichée de la municipalité à poursuivre les chantiers de modernisation des équipements de notre ville et à lancer de nouveaux travaux, je souhaite que l'attention soit également portée sur la recherche d'une meilleure performance des services publics : organisation, renégociation des contrats, simplification, mutualisation éventuellement... Cette recherche de

performance doit rester un souci permanent.

Notre désendettement est concomitant à notre capacité à trouver des recettes fiscales supplémentaires. L'implantation d'activités économiques nouvelles sur notre territoire sera déterminante. Pour cette raison, nous serons très attentifs à l'aménagement réalisé sur les espaces libérés par les départs programmés de l'école Centrale et de la faculté de pharmacie. Pour l'avenir de notre commune, il est vital de voir ces espaces dédiés à la construction d'équipements publics, d'éco-quartiers et de logements tout en respectant l'équilibre entre les différents quartiers existants et en construisant des passerelles entre eux.

Le respect sincère de la règle d'équilibre imposée à chaque collectivité locale sous la surveillance du préfet et de la Chambre régionale des comptes, suffit à éviter le risque de faillite d'une collectivité. Toutefois, il est nécessaire de se donner les moyens de la respecter aujourd'hui, mais aussi dans les années à venir. Pour cela, il convient d'apprécier raisonnablement la dynamique des recettes mal connue depuis la suppression de la taxe professionnelle, et des dépenses, dépendant en partie de la situation générale économique et sociale. L'objectif premier reste de fournir au meilleur coût, des services collectifs de qualité, accessibles à tous et permettant à tous, une vie meilleure.

Les pratiques des collectivités en matière de financement ne peuvent être contrôlées que par la responsabilité des élus. Ceux-ci doivent rendre des comptes à leurs électeurs se verront sanctionnés de façon démocratique si ceux-ci considèrent leur ville mal gérée. La réforme de la fiscalité locale va donc impacter réellement nos budgets et nous plonger dans un exercice assez flou. Bien malin aujourd'hui qui affirme pouvoir maîtriser les recettes au moment où l'Etat ne peut pas encore détailler ses dotations. Nous naviguons à vue, ou presque.

Le FPIC va largement amputer les nouvelles recettes. Nous n'aurons pas d'autre choix que d'étaler dans le temps nos projets d'investissements, de contracter nos dépenses de fonctionnement, voire de remettre en cause certaines dépenses liées à la solidarité communautaire. Comme je m'en suis déjà expliqué, la suppression de la taxe professionnelle est dommageable : nous le percevons aujourd'hui. Le Gouvernement a remplacé un impôt -certes non exempt de défauts- par un système de dotations. Pour le contribuable, peut-être s'agit-il d'un progrès. Mais pour les collectivités locales et en particulier pour les Départements et les Régions, la perte est claire. Pour augmenter sa capacité à rembourser, une collectivité doit pouvoir actionner le levier de la fiscalité. Seules les grandes communes et les intercommunalités gardant le bénéfice de l'impôt foncier conservent un pouvoir de taux.

Ce changement de cadre légal représente donc un risque plus important dans un contexte où l'endettement va croissant. Nous ne devons pas oublier l'objectif premier : fournir au meilleur coût des services collectifs de qualité, accessibles à tous et permettant à tous une vie meilleure.

Aujourd'hui, nous ne disposons donc pas des moyens pour apprécier un budget primitif inscrivant des sommes dont rien ne prouve qu'elles seront dégagées et affectables.

Pour conclure, le désengagement de l'Etat reste préoccupant : la diminution de la dotation globale de fonctionnement, la diminution du taux de compensation des exonérations fiscales, la baisse du montant attribué à notre ville par le Fonds départemental de péréquation et de la taxe professionnelle, l'augmentation de la participation de notre commune au FPIC, la baisse des recettes relatives aux droits de mutation. Toutes ces baisses concourent à beaucoup d'incertitudes et à des lendemains qui déchanteront. Quels que soient les résultats électoraux de mai 2012.

Comme vous l'avez compris, ce n'est pas la gestion de la commune qui me pose problème, Monsieur le Maire, mais la majorité que vous soutenez et qui se désengage continuellement vis-à-vis des collectivités locales quand elle ne stigmatise pas ses élus sur leur gestion.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci Monsieur BOZZONNE. Je vais également essayer de vous répondre.

Pour commencer, vous avez évoqué la suppression de la taxe professionnelle. En fait, il ne s'agit pas d'une suppression, mais d'une modification. Pour rappel, sous le gouvernement de gauche de Monsieur JOSPIN, une première réforme était déjà intervenue portant sur la taxe professionnelle : il s'agissait de supprimer la part salaire de la taxe professionnelle. Effectivement, cette perte de recettes a été compensée par une dotation de l'Etat. Mais, aujourd'hui, la dernière réforme n'a pas prévu de dotation pour compenser. Un nouveau système a été mis en œuvre et la compensation ne provient pas de l'Etat, mais des collectivités entre elles. A mon sens, ce nouveau système se veut beaucoup plus juste pour réindustrialiser le pays. L'ancienne taxe professionnelle n'était pas adaptée puisqu'elle taxait la machine-outil : un industriel investissant dans sa société payait puisqu'il n'existait plus de part salaire. Avec ce nouveau système, des collectivités, dans certains secteurs de notre pays, ont effectivement vu leurs ressources nettement baisser. Si vous regardez la carte de France, ces baisses apparaissent plutôt dans les secteurs industriels. Dans notre intercommunalité, par exemple, nous ne sommes pas en secteur industriel et nous aurions pu disposer de 24 millions d'euros de recettes supplémentaires. Cette somme partira par péréquation pour aider des collectivités ayant connu une baisse. A l'inverse de la réforme JOSPIN, il n'existe pas de dotation de compensation de l'Etat ; il s'agit d'une péréquation effectuée au niveau national. Sur le fond, nous pouvons nous réjouir de cette réforme. Elle participe à la réindustrialisation.

Au sujet de la qualité des services publics dans notre commune, nous pouvons être unanimes. La qualité ne cesse d'augmenter ainsi que le nombre de services proposés. Un critère fort simple permet de juger de cette qualité : il suffit d'examiner les taux de fréquentation. Or ceux-ci ne cessent d'augmenter d'année en année. Par exemple, l'an passé, nous avons enregistré 21% de fréquentation de plus dans nos centres de loisirs. Nous disposons d'un système de quotients et nous veillons effectivement afin que ces services ne pèsent pas lourdement sur des familles avec peu des ressources. Toutefois, quel que soit le service, même la famille payant le tarif le plus élevé –tranche L-, ne s'acquitte pas du coût réel.

Vous avez également parlé d'un budget sans visibilité. Comme je l'ai déjà signalé, un budget primitif demeure un budget prévisionnel. La crise est maintenant présente depuis 2008, et tous les ans nous établissons des budgets prévisionnels. Toutefois, nous connaissons aujourd'hui la plupart de nos recettes : nous avons obtenu la notification de l'état fiscal 1259, la notification de la DGF, la notification de la DSU, du FSRIF, etc. Une grande partie de nos recettes apparaît donc déjà de façon certaine. En effet, une fois que vous avez reçu le document de notification, celui-ci ne peut être modifié.

De même, les dépenses demeurent elles-aussi prévisionnelles. Nous avons prévu 2,2% d'augmentation du personnel. Pour le reste, nous continuons à gérer au plus près. Comme je le précisais précédemment à Madame FRANCHET, le rapport de la Chambre régionale des comptes indiquait que nous ne pouvions mieux faire pour les dépenses à caractère général. Selon moi, nous ne devons pas nous montrer inquiets sur cette année et l'exécution de notre budget.

Au sujet de la dette, comme vous l'avez souligné, nous avons réussi à obtenir l'emprunt à la fois pour cette année, mais aussi pour 2013 et 2014. Nous disposons donc de garanties puisque le Conseil municipal va m'autoriser à signer le contrat négocié. Néanmoins, dans le prévisionnel, par nature, des risques demeurent toujours. Ils sont inévitables. Nous pouvons veiller à limiter ces risques, mais jamais vous n'observerez un budget primitif avec un risque zéro. Par exemple, il est impossible de prévoir précisément les recettes émanant des droits de mutation. Ceux-ci ont énormément augmenté ces dernières années, mais avec la crise de l'immobilier, nous pouvons peut-être nous attendre à les voir baisser. Dans notre budget primitif, nous avons donc anticipé sur cette baisse en inscrivant une baisse de 10 à 15% des recettes liées aux droits de mutation. Toutefois, si la crise immobilière devait se durcir avec des chutes brutales de 20 ou 25% des recettes des droits de mutation, nous devrions alors regarder où nous pouvons resserrer ailleurs. Car, je vous le rappelle, un compte administratif ne doit pas être en déficit.

Je comprends bien vos craintes qui ne sont pas infondées, par ailleurs. Toutefois, à la fin de votre propos, vous avez déclaré ne pas être inquiet au niveau local, mais plutôt au niveau national, par rapport à la majorité que je soutiens. Nous sommes en période électorale, vous soutenez probablement un autre candidat, mais je vous trouve cependant un peu sévère. Car le désengagement de l'Etat sur les collectivités territoriales n'est pas propre à ces cinq dernières années. Depuis des années, ce désengagement se poursuit. A chaque réforme, l'Etat a mis une dotation de compensation. A tel point que les dotations de l'Etat représentent 78 milliards d'euros. La somme est énorme. Or, sur cette mandature, seule la première année n'a pas été impactée par la crise. Depuis 2008, à présent, nous gérons la crise.

Nous devons savoir ce que nous voulons. Je n'ai pas envie de voir notre pays dans une situation analogue à celle de la Grèce, de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal ou de l'Irlande. Je pourrais ainsi citer presque tous les pays d'Europe, à l'exception de l'Allemagne. Nous nous en sortons mieux. Cela prouve combien la politique conduite depuis 2008 n'est pas mauvaise. Dans le cas contraire, nous serions dans une situation comme l'Espagne, le Portugal et les autres. Pour arriver à ce résultat, l'Etat lui-même doit diminuer sa dette et le déficit comme il est demandé à tous les pays de l'Union Européenne. L'Etat doit donc réaliser des économies. Celles-ci sont effectivement réalisées lorsque l'Etat décide de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux quand d'autres candidats envisagent d'en recruter plusieurs dizaines de milliers. Un départ sur deux non remplacé est synonyme d'économies très rapidement. En effet, le fonctionnaire n'est pas payé seulement durant sa période d'activité, il est payé jusqu'à son décès puisque l'Etat continue à payer les retraites de ses fonctionnaires. Je peux ainsi multiplier les exemples.

Une fois encore, même si nous sommes en période électorale, essayons de regarder autour de nous. Comme je le dis souvent, Châtenay-Malabry n'est pas une île déserte au milieu d'un océan : la France fait partie de l'Europe et du monde. Au regard des situations rencontrées dans beaucoup d'autres pays, nous nous portons relativement bien. Nous n'avons pas licencié de fonctionnaires, nous n'avons pas baissé de 20% les salaires ou les pensions, nous n'avons pas ramené le SMIC à 500 euros à peine. Par conséquent, les décisions qui ont été prises me semblent plutôt judicieuses. Elles nous ont effectivement préservés de la récession que connaissent nos voisins.

Nous avons bien débattu sur ce budget. Je vous propose de passer au vote.

***ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »***

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »

ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

BUDGET PRIMITIF 2012						
PRESENTATION PAR CHAPITRE						
CHAP.	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	VOTE		
				pour	contre	abst
002	Reprise du résultat de fonctionnement		1 453 430,15 €	32	7	
011	Charges à caractère général	8 641 781,15 €		32	7	
012	Charges de personnel	25 090 350,00 €		32	7	
013	Atténuation de charges		203 935,00 €	32	7	
014	Atténuation de produits	90 000,00 €		32	7	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	895 000,00 €		32	7	
65	Autres charges de gestion courante	3 977 650,00 €		32	7	
66	Charges financières	3 250 000,00 €		32	7	
67	Charges exceptionnelles	30 220,00 €		32	7	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		3 729 960,00 €	32	7	
73	Impôts et taxes		23 467 764,00 €	32	7	
74	Dotations et participations		12 373 082,00 €	32	7	
75	Autres produits de gestion courante		70 715,00 €	32	7	
76	Produits financiers		570 000,00 €	32	7	
77	Produits exceptionnels		91 775,00 €	32	7	
79	Transfert de charges		14 340,00 €	32	7	
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	41 975 001,15 €	41 975 001,15 €	32	7	
	INVESTISSEMENT					
001	Reprise solde exécution reporté	3 288 718,82 €		32	7	
024	Produits de cessions d'immobilisations		1 000 000,00 €	32	7	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 340,00 €	895 000,00 €	32	7	
041	Opérations patrimoniales			32	7	
10	Dotations, fonds divers et réserves		2 220 000,00 €	32	7	
13	Subventions d'investissement		4 840 661,10 €	32	7	
16	Emprunts et dettes assimilées	7 400 000,00 €	32 499 896,00 €	32	7	
20	Immobilisations incorporelles	2 054 996,70 €		32	7	
204	Subventions d'équipement versées	80 000,00 €		32	7	
21	Immobilisations corporelles	3 312 960,90 €		32	7	
23	Immobilisations en cours	25 359 972,18 €	97 418,33 €	32	7	
45	Opérations pour compte de tiers	41 986,83 €		32	7	
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	41 552 975,43 €	41 552 975,43 €	32	7	
	TOTAL BUDGET PRIMITIF 2012	83 527 976,58 €	83 527 976,58 €	32	7	

FINANCES

Fixation des taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2012.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Parallèlement au vote du Budget Primitif 2012, il y a lieu de voter les taux communaux des trois taxes directes locales.

Pour l'exercice budgétaire 2012, il est proposé de voter les taux communaux suivants:

Taxe d'habitation	15,15 %
Taxe foncière bâtie	18,55 %
Taxe foncière non bâtie	59,80 %

La recette fiscale attendue pour l'exercice en cours est ainsi portée à 18 313 531 €.

L'augmentation des taux nécessaire cette année fait suite à de nombreuses années de stabilité fiscale malgré une baisse continue des recettes.

L'analyse des trois derniers comptes administratifs (2009, 2010 et 2011) montre que, sur la période, les dépenses de fonctionnement ont augmenté au rythme de l'inflation (2 % l'an, soit 4 %) alors que, dans le même temps, les recettes n'ont augmenté que de 1,1 %, soit presque quatre fois moins que l'inflation. Ce phénomène s'accroît en 2012.

En effet, la crise financière et les déséquilibres budgétaires nationaux ont amené l'État à geler, voire à diminuer, les dotations versées aux collectivités locales depuis plusieurs années.

Si l'on ne peut qu'approuver l'orientation globale visant à maîtriser les déficits publics, il n'en est pas moins vrai que cela a un impact très sensible sur nos recettes communales.

Ainsi, sur la principale dotation de l'État – la dotation globale de fonctionnement – la recette a diminué de 115 000 € en période 2011/2012 (et 171 000 € depuis 2009).

De même, le taux de compensation des exonérations fiscales est passé de 72 % à 60 % entre 2011 et 2012. Ceci génère une perte de 51 000 €, auxquelles s'ajoutent 265 000 € de pertes fiscales liées aux exonérations peu compensées suite au conventionnement par l'État de 549 logements achetés par l'OPDHHS à la société ICADE en 2010.

De même, le contexte de ralentissement économique amène également à prévoir un fléchissement des recettes de droits de mutation (- 130 000 €) versés lors des transactions immobilières dans l'ancien.

Par ailleurs, le budget 2012 doit prendre acte d'une baisse de 177 000 € du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, ainsi que d'une nouvelle dépense de 90 000 € en 2012, somme amenée à croître jusqu'en 2016, au titre du FPIC (fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales).

Enfin, l'État resserre ses conditions d'attribution des subventions aux associations au titre des contrats urbains de cohésion sociale. La Ville de Châtenay-Malabry compense cette baisse de ressources en augmentant de 102 000 € la subvention à l'IDSU.

Au titre des dépenses nouvelles – hors FPIC – le budget intègre 315 000 € de plus qu'en 2011 pour financer le doublement de la capacité d'accueil du multi-accueil les P'tits Loups et pour payer en année pleine la subvention à la crèche associative Mirabelle (ouverte en 2011).

Avec un taux de 15,15 %, en 2012, la taxe d'habitation aura évolué de 4,5 % depuis 2007. Cette évolution est l'une des plus faibles du département des Hauts-de-Seine depuis le début du mandat en cours. En effet, de 2007 à 2011, seules cinq villes (dont Châtenay-Malabry) ont réussi à maintenir un taux inchangé de taxe d'habitation.

Au niveau national, en 2011, le taux moyen était de 17,75 %, pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants.

Pour ce qui est de la taxe sur le foncier bâti, il n'y a également que cinq villes des Hauts-de-Seine (dont Châtenay-Malabry) qui ont maintenu leurs taux depuis 2007.

Avec un taux de 18,55 % en 2012, la ville de Châtenay-Malabry se situera largement en dessous du taux moyen de la strate des villes de 20 000 à 50 000 habitants qui était de 23,05 % en 2011.

Par ailleurs, au niveau national la recette moyenne par habitant pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et celle sur le foncier non bâti était de 634 €, en 2011, pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants, contre 520 € pour Châtenay-Malabry. Il convient de relever que ce montant est même inférieur à la recette moyenne par habitant des villes de 5000 à 10 000 habitants qui s'établit, quant à elle, à 541 € (*sources DGFIP- DGCL – janvier 2012*).

C'est pourquoi, les recettes provenant des impôts et taxes par habitant placent Châtenay-Malabry en 36^{ème} position sur les 36 communes du département d'après les statistiques établies par les services fiscaux. Ainsi, la ville de Châtenay-Malabry a les recettes par habitants les moins élevées du département et pourtant elle est une des rares villes où les taux ont été stabilisés depuis 2007. Cela dénote que la municipalité maîtrise la gestion tout en faisant évoluer la ville et en proposant de nombreux services dont la fréquentation est toujours plus forte.

Pour poursuivre dans la même dynamique de modération fiscale, il s'avère maintenant nécessaire d'obtenir davantage de recettes provenant des entreprises. C'est pourquoi, dès 2012, des projets majeurs de développement économique à Châtenay-Malabry démarreront. Par ailleurs, il nous faut saisir l'opportunité de l'arrivée du tramway et des départs de l'École Centrale et de l'UFR Pharmacie pour transformer structurellement les recettes fiscales du budget communal.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les taux d'imposition 2012.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE, Madame FRANCHET et Monsieur DE LIMA.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Faute d'avoir pu poser ma question précédemment, je reviens sur les taux. Si nous prenons les ratios figurant dans le budget primitif, le ratio n°2 concernant l'imposition directe s'élève pour Châtenay-Malabry à 565,53 euros par habitant, contre 571 euros pour la moyenne nationale de la strate.

Je souhaite savoir comment nous pouvons lier ces chiffres avec ceux indiqués dans votre intervention.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des

Hauts-de-Bièvre :

C'est très simple, je vous réponds tout de suite...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Attendez. J'ai un second document trouvé sur le site du ministère des Finances donnant ville par ville l'ensemble des éléments financiers, dont le potentiel fiscal et le produits des impôts locaux. Encore une fois, pour la taxe d'habitation, pour l'année 2010, j'ai pour Châtenay-Malabry 268 euros par habitant contre 217 euros pour la moyenne de la strate.

Quel est le lien avec votre document ? Merci.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, il suffit de ne pas tout mélanger. Sur le document, je ne considère que les recettes fiscales : les recettes de la taxe d'habitation et de la taxe foncière par habitant. En revanche, les chiffres évoqués dans votre intervention vont au-delà de la recette fiscale puisqu'ils prennent en compte les subventions et dotations.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vous voulez changer le problème structurel de la ville, vous ne devez pas considérer l'ensemble des recettes, sinon vous demeurerez toujours dépendante des dotations et des compensations de l'État. Or, comme l'indiquait Monsieur BOZZONNE, les gouvernements, quels qu'ils soient, vont continuer à réduire les déficits et nous disposerons de moins en moins de dotations et de compensations. Il importe donc d'examiner les recettes fiscales dont nous disposons en direct, sans l'aide des autres.

La fiscalité directe demeure le plus important, Madame DELAUNE car nous pouvons perdre les compensations et le reste du jour au lendemain...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Afin d'équilibrer votre budget, vous proposez d'augmenter les taux.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Les recettes fiscales directes.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je lis : ratio n°2, produit des impositions directes. Excusez-moi, cela n'est pas aussi clair.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des

Hauts-de-Bièvre :

Je vous ferai un cours.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Oui, volontiers.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous prenons date quand vous voulez.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous ne sommes évidemment pas contre les impôts puisqu'il s'agit d'une redistribution importante. Toutefois, nous ne voterons pas l'augmentation des impôts locaux à Châtenay-Malabry car ces taux sont demeurés durant de nombreuses années, très élevés par rapport aux villes de même strate.

Bien sûr, au cours des deux dernières années, nous avons assisté à une augmentation des taux dans les villes alentour, plaçant finalement les taux de Châtenay au même niveau. Néanmoins, les Châtenaisiens payent le prix fort depuis que vous êtes aux commandes de cette ville.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je n'ai pas augmenté les impôts... C'est aberrant.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il est hors de question pour nous de faire payer aux Châtenaisiens, votre stratégie de surendettement.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE, quelle mauvaise foi ! A ce point-là !

En plus, vous ne vous rendez même pas compte de votre propos. Entre le début de votre phrase et la fin, vous vous contredisez. Pour commencer, vous parlez de taux très élevés à Châtenay-Malabry et des augmentations des autres villes, de sorte que nous sommes désormais au même niveau. Cela prouve donc que nous n'avons pas augmenté.

Si les autres communes augmentent, y compris des communes comme Courbevoie, Neuilly, Puteaux, c'est parce qu'elles rencontrent quelques difficultés.

Je dispose justement des taux des communes du département en 2011. Nous avons un taux plus faible que Clamart, Suresnes, Bourg-la-Reine, Vanves, Bagneux, Chaville, Rueil-Malmaison, Montrouge, Levallois-Perret, Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers, Châtillon, Asnières-sur-Seine, Colombes, Bois-Colombes, Clichy... Nous sommes en milieu de tableau : nous

ne sommes pas encore les meilleurs, mais nous allons y parvenir puisque les autres communes ne cessent d'augmenter leurs impôts comme vous venez de le signaler, Madame DELAUNE.

Lorsque j'examine également la taxe foncière, notre taux est plus faible que Gennevilliers avec pourtant le port autonome très lucratif (21,49%), Malakoff (17,37%). Même Antony ou le Plessis-Robinson affichent un taux supérieur au notre en dépit de leurs importantes recettes de taxe foncière. Pour ma part, j'aimerais disposer des entreprises installées à Gennevilliers, au Plessis-Robinson ou à Antony. En effet, si nous parvenons à des taux plus bas sans disposer d'autant d'entreprises, alors quand nous aurons réalisé nos projets sur Centrale et Pharmacie, nous pourrions avoir des taux plus bas encore. En effet, si nous parvenons à faire jeu égal avec aussi peu de recettes, nous serons bien mieux lotis lorsque nous aurons des recettes.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Prenez des cours de compréhension orale Monsieur le Maire, car je n'ai pas du tout dit cela.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous partagerons nos cours dans ce cas. Car j'ai vu que vous avez eu un sourire malicieux. Nous allons donc prendre rendez-vous.

Je rappelle aussi à Madame DELAUNE qu'au niveau de notre strate, 20 000 à 50 000 habitants, le taux communal de taxe d'habitation, en 2011, s'élevait à 17,75%. Nous passerons, pour notre part, en 2012, à 15,15%. Pour le foncier bâti, la moyenne des villes de notre strate s'élève à 23,05% et nous allons, pour notre part, passer à 18,55%. Ces taux me semblent donc nettement en dessous des moyennes nationales. Quand vous comparez avec les communes du département des Hauts-de-Seine, Châtenay-Malabry n'est pas mal classée, mais nous n'avons pas la Défense, nous ne sommes pas Puteaux, Courbevoie ou Neuilly. Même en réalisant beaucoup de bureaux, nous aurons nous n'aurons jamais ce que rapporte la Défense à ces villes. Nous devons comparer des choses comparables.

Je cède la parole à Monsieur DE LIMA.

Monsieur Patrice DE LIMA, Conseiller municipal :

Selon une étude récente, en 2010, en incluant loyer, charges, remboursement d'emprunts, dépenses d'eau et d'énergie, un ménage sur deux consacre plus de 18,5 % de ses revenus à son habitation. Bien entendu, le coût du logement pèse plus lourdement pour les ménages à faibles ressources et les locataires du parc privé. Nous pouvons supposer que la situation ne s'est pas améliorée en 2012.

D'une part, une proportion importante des habitations sur la ville est constituée de logements sociaux ; d'autre part, votre stratégie de développement urbain, et notamment de construction de logements résidentiels à destination de catégories socioprofessionnelles aisées, a pour effet d'accroître à la hausse la pression sur les loyers du parc privé. Afin de ne pas aggraver l'impossibilité déjà réelle pour un grand nombre de Châtenaisiens, de rester à long terme sur la ville, je vous demande, Monsieur le Maire, de ne pas augmenter la taxe d'habitation.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Monsieur DE LIMA, vous évoquez en vertu d'une étude, 18% des ressources des ménages affectées au logement. Chacun peut regarder : ce pourcentage ne me semble pas forcément excessif. Si un jour vous souhaitez devenir propriétaire, comme vos collègues qui le sont tous à vos côtés, vous verrez qu'une banque considère que vous ne devez pas dépasser 30% de vos ressources pour vous accorder un prêt.

Par ailleurs, vous ne pouvez pas dire que nous construisons pour des catégories aisées. Vous me semblez non informés par vos propres partis politiques des décisions prises en d'autres lieux comme à Paris Métropole par exemple. En effet, il est plus qu'urgent de construire en région Ile-de-France en reconstruisant là où la construction existe déjà. L'immobilier est cher en raison du décalage observé entre le nombre de logements nécessaires et le nombre de logements construits. Cela explique les tensions sur ce marché. 70 000 logements sont ainsi nécessaires chaque année pour pouvoir loger normalement nos concitoyens, mais à peine 40 000 sortent de terre. C'est ce décalage qui contribue ainsi à l'augmentation des prix.

Ceci étant, puisque vous parlez de « catégories aisées », j'aimerais savoir où vous placez le curseur. A partir de quel revenu, un ménage devient-il aisé ? Monsieur HOLLANDE le place à 4 000 euros par foyer, mais pour vous, communiste, une famille est-elle aisée avec encore moins de ressources ? Pour ma part, je ne considère pas qu'un foyer soit riche avec 4 000 euros mensuels. Beaucoup de gens n'ont effectivement pas ce revenu, mais dans un couple où les deux personnes travaillent, cela correspond à des salaires de 2 000 euros bruts chacun. Nous pouvons en effet considérer que ces personnes gagnent correctement leur vie, mais penser qu'elles sont riches me semble excessif.

Je passe la parole à Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Je regrette cette augmentation touchant l'ensemble des ménages châtenaisiens...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non, pas la taxe d'habitation.

Comme je l'ai dit Monsieur BOZZONNE, presque 50% de la population se voit exonérée ou plafonnée. Or une personne exonérée ne paye pas de taxe d'habitation et une personne plafonnée n'est pas concernée par la hausse si elle a déjà atteint le plafond.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Je n'avais pas fini mon intervention.

Je ne doute pas de la richesse de votre argumentaire pour expliquer combien nous sommes en dessous des taux pratiqués par les villes avoisinantes d'Ile-de-France. Mais cette fois, les ménages à faibles ressources, vont se voir pénalisés sur leur pouvoir d'achat.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non Monsieur BOZZONNE. Les ménages à faibles ressources se voient exonérés ou plafonnés.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Oui, mais les classes moyennes auxquelles j'appartiens...

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La moitié des habitants ne paye pas parce qu'ils sont dans une situation difficile. Cela n'a rien d'une caricature. Il serait mieux de voir 100% des Châtenaisiens s'acquitter de la taxe d'habitation.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Nous ne sommes pas obligés de nous énerver, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je ne m'énerve pas, mais il arrive un moment où les uns et les autres me semblent vivre sur une autre planète.

Je vous en prie Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Appartenant aux classes moyennes, je ne me considère pas non plus comme quelqu'un d'aisé. Peut-être ai-je donc été un peu rapide dans mon explication.

Ne pourrions-nous pas adoucir cette augmentation de façon symbolique, et la ramener à 3,5% ?

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Monsieur BOZZONNE, dans votre intervention précédente, vous craigniez que nous ne parvenions pas à un vrai équilibre faute de visibilité. Selon nos prévisions, avec 4,5% sur la taxe d'habitation et 9% sur la taxe foncière, nous pensons ne pas rencontrer de problèmes pour équilibrer notre budget. Si je suis en revanche, votre proposition de ramener le taux à 3,5%, nous toucherons environ 180 000 euros de moins de recettes. Cette somme n'est certes pas énorme, mais elle nous fait courir plus de risques si, par exemple, les droits de mutation subissent une forte baisse..

De plus, comme je l'ai déjà indiqué, l'augmentation sur la taxe d'habitation sera de l'ordre de 31 euros pour une taxe qui s'élève à 700 €. Même si la crise amène quelques difficultés, cette somme de 31 euros répartie sur douze mois ne me semble pas énorme.

Je viens de vous signaler que nos recettes fiscales sont parmi les plus basses. Beaucoup de

personnes sont effectivement exonérées et nous ne disposons plus de la couverture de l'Etat à 100%. Aujourd'hui, l'Etat ne nous couvre plus qu'à hauteur de 60% de ces recettes.

Par ailleurs, j'ai aussi fourni précédemment l'exemple d'une commune augmentant ses taux en suivant simplement l'inflation chaque année de 2%. Nous voyons que depuis 2007, le poids pour les habitants est alors plus important de 304 euros. A Châtenay-Malabry, même si nous pratiquons l'augmentation en une seule fois, ce poids sera de 31 euros en 2012. Il convient donc de comparer cette progression. A l'inverse de toutes les autres communes, nous avons attendu le dernier moment. Mais selon Madame DELAUNE, puisque nous n'avons pas augmenté nos impôts quand les autres communes le pratiquaient, nous devrions aujourd'hui continuer à ne pas les augmenter. Nous avons cependant été de bons élèves, parmi les meilleurs, puisque seules deux communes dans les Hauts-de-Seine n'ont pas augmenté les deux taxes depuis 2007. Néanmoins, aujourd'hui nous y sommes obligés puisque les dotations et les compensations continuent à baisser. Vous ne cessez de critiquer l'Etat au sujet de cette baisse de dotations, mais lorsque nous trouvons des solutions pour maintenir l'équilibre, vous vous y opposez. Comment agir dans ces conditions ? Pour ma part, je ne dispose pas de solution miracle, Monsieur BOZZONNE, et nous devons parvenir à l'équilibre de notre budget.

Encore une fois, cette augmentation de 4,5% représente 31 euros pour une taxe d'habitation de 700 euros. A l'inverse, si tous les ans, nous avons pratiqué une augmentation suivant l'inflation, ces augmentations cumulées représenteraient 304 euros.

Je cède la parole à Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Pour notre part, nous sommes très satisfaits d'être en capacité de payer des impôts. Que ceux pouvant s'acquitter des impôts soient sollicités, nous convient très bien. Du moins, quand ces impôts sont utilisés pour la qualité de vie et le cadre général. En revanche, quand ces impôts sont utilisés pour régler la dette, nous nous y opposons.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, la dette n'a rien à voir là-dedans. Combien de fois devrais-je vous le dire ? La dette ne pèse pas. Vous souhaitez obtenir l'explication du montant ? Je vais vous la fournir pour la énième fois. Mais finissez auparavant votre intervention.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

La recette fiscale attendue s'élève à 18 millions d'euros et nous avons perçu auparavant seize millions d'euros. Nous allons donc collecter deux millions d'euros supplémentaires...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Faux.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Vous attendez bien 18 millions d'euros ? Nous le voyons inscrit dans le rapport. Ou bien ce rapport est faux ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non, mais il est nécessaire de les comprendre.

La hausse des taux n'est pas à l'origine de ces deux millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires.

Tous les ans, la Loi de Finances est votée. Cette Loi de Finances permet une évolution des bases. L'accroissement du taux communal n'apportera qu'un million d'euros de recettes supplémentaires.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Une partie de cette augmentation, en dehors des bases, va servir à régler cet écart pesant tant sur notre budget. L'augmentation sera donc absorbée d'une façon ou d'une autre, par la dette. Et encore, nous ne comptons pas les frais financiers dans ces deux millions d'euros.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Bien sûr que non.

J'ai effectué à maintes reprises des démonstrations sur la dette, mais je veux bien recommencer à zéro...

(Brouhaha dans la salle)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous évoquons ce sujet depuis trois heures.

Toutefois, pour vous prouver que cette augmentation n'est pas absorbée par la dette, je vais reprendre le détail des explications de Monsieur MARTINERIE :

- La DGF baisse de 105 000 euros ;
- Le reconventionnement ICADE nous fait perdre 265 000 euros ;
- La compensation ZUS baisse de 52 000 euros ;
- Le fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle diminue de 177 000 euros ;
- Le nouveau fonds de péréquation national génère une nouvelle dépense de 90 000 euros ;
- L'IDSU, politique de la ville, connaît aussi une baisse de subventions de 100 000 euros que nous devons compenser si nous ne voulons pas arrêter les actions de cette association;

- Pour les droits de mutation, nous avons prévu une baisse de 158 000 euros.

Additionnées, toutes ces baisses représentent 947 000 euros. Si nous ajoutons l'agrandissement de la crèche les P'tits Loups, avec la charge de personnel supplémentaire (huit personnes embauchées), et la subvention en année pleine à la crèche associative les Mirabelles nous enregistrons une dépense supplémentaire de 295 000 euros.

Cela figure dans le rapport, mais vous ne l'avez pas vu. Nous obtenons donc un total de 1 242 500 euros. L'augmentation des taux apportera 1 125 277 euros pour être précis. Cette somme ne couvre donc pas d'intérêts de la dette. Il s'agit de compenser les baisses évoquées par Monsieur BOZZONNE.

J'ai par ailleurs de plus en plus souvent du mal à vous suivre. Je reprends le compte-rendu du Conseil du 22 mars 2011 et les propos de Madame DELAUNE. Il s'agit de vos propos, propos que vous avez acceptés puisque vous ne les avez pas modifiés. A l'époque, Madame DELAUNE nous déclarait : *« Je commencerai cette intervention par des éléments de contexte. Vous ne trouvez rien à redire au gel des dotations de l'Etat et vous pointez du doigt certains de vos collègues maires ayant augmenté les taux de leurs impôts locaux depuis deux à trois ans. Notre groupe ne s'oppose absolument pas aux impôts. Au regard de sa situation financière, comme nous le verrons plus tard, notre ville nécessite des ressources, d'autant qu'elle dispose d'un faible potentiel fiscal. »*

Madame FRANCHET, lors du Conseil municipal du 29 septembre 2011, vous avez déclaré : *« Selon moi, les impôts payés dans notre commune demeurent un moyen lui permettant de fonctionner. Cela me semble une très bonne chose. Je suis donc prête à payer des impôts dans la mesure de mes capacités. Il me paraît légitime de les régler lorsqu'on dispose des moyens. Pour les personnes ne disposant pas de moyens suffisants, des solutions doivent naturellement être trouvées. Les personnes disposant de davantage de ressources peuvent s'en acquitter plus que les autres. »* Autrement dit, les uns et les autres, vous n'êtes pas contre les augmentations d'impôts, sauf lorsqu'il s'agit de les voter. Quand nous ne les votons pas, vous nous reprochez de critiquer les maires procédant à de telles augmentations ; quand nous augmentons à notre tour ces impôts, vous nous demandez de ne pas augmenter. J'ai un peu de mal à vous suivre. Pour ma part, j'ai l'habitude de garder la même direction d'avoir une cohérence dans mon action.

Je le répète : les ménages disposant de faibles ressources ne seront pas touchés. Comme je le signalais à Monsieur BOZZONNE, près de la moitié de la population est exonérée ou plafonnée. Si parmi la population restante, des personnes ont vu leurs revenus diminuer et se retrouvent malheureusement parmi les 9,5% de chômeurs, ces personnes se verront plafonnées voire exonérées du paiement de la taxe d'habitation. Naturellement, comme je l'indiquais à Monsieur DE LIMA, tout dépend où nous plaçons le curseur. Encore une fois, les personnes en difficulté, ne seront pas touchées.

Nous avons très largement débattu de ce dossier. Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ,

***LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ET L'ÉLU DU GROUPE
« ALLIANCE CENTRISTE » SE SONT ABSTENUS***

***LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ONT VOTÉ CONTRE***

FINANCES

- **Autorisation accordée à Monsieur le Maire de signer un contrat de prêt de 15 millions d'euros mobilisable en 2012, 2013, 2014.**
- **Complément apporté à la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en ce qu'elle concerne la gestion de la Dette.**

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Depuis plusieurs années la Ville de Châtenay-Malabry s'inscrit dans une politique de gestion active de la dette qui lui permet :

- de disposer de liquidités pour couvrir les besoins de financements générés par la politique d'investissement de la collectivité ;
- de mener une gestion de trésorerie permettant d'ajuster régulièrement le niveau de l'encours nécessaire ;
- de maîtriser les aléas financiers liés à la fluctuation des taux d'intérêts ;
- de saisir les opportunités offertes par les marchés financiers pour diminuer le coût global de l'endettement ;
- de disposer d'un encours souple permettant d'ajuster la dette aux besoins financiers de la collectivité.

Depuis la mi 2011 les banques sont confrontées à l'application de nouvelles exigences de fonds propres (Bâle III). Par ailleurs, les incertitudes sur le devenir de la zone euro et sur la négociation entre la Grèce et ses créanciers ont généré des conséquences négatives sur le financement des collectivités locales durant ces derniers mois :

- assèchement des prêts proposés par les établissements financiers, au point que l'État a dû demander à la Caisse des Dépôts et Consignations de compléter, à hauteur de 5 milliards d'euros en 2011 et de plusieurs autres en 2012, les prêts qu'il manquait aux collectivités locales pour financer leurs investissements ;
- hausses des marges pratiquées par les banques.

Ce contexte met de très nombreuses collectivités (Régions, Conseils Généraux, EPCI et communes) devant l'obligation de couper dans leurs programmes d'investissement, quand ce n'est pas d'arrêter des projets en cours.

Ceci est totalement indépendant de la taille des collectivités ou de leur niveau d'endettement.

La ville de Châtenay-Malabry n'a pas voulu se trouver dans une situation délicate et c'est pourquoi elle a non seulement négocié un prêt à hauteur des besoins de l'exercice budgétaire 2012 mais aussi en intégrant son besoin estimé d'emprunts jusqu'à l'exercice 2014 inclus.

À la lumière des choix d'investissements qui ont été arrêtés, c'est un montant global de 15 M€ pour les années 2012, 2013 et 2014 qui a été négocié de façon à sécuriser les financements et, ainsi, permettre d'engager sereinement les opérations en étant assurés de pouvoir les mener à terme.

Un accord a été trouvé et le Conseil Municipal est invité, ce soir, à autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant, à savoir 15M€ avec une phase de mobilisation échelonnée sur les trois ans considérés. Il est proposé que le contrat à venir porte sur des taux fixes ou des taux

variables avec marges exclusivement, sur une durée maximale de 20 ans.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est invité à confirmer la délégation qui a été accordée à Monsieur le Maire, le 26 mars 2009, en matière de gestion active de la dette et d'en compléter les modalités pour permettre une souplesse suffisante dans le contexte actuel d'incertitudes et de fluctuations susceptibles d'affecter les marchés financiers.

Notons enfin que l'accord obtenu souligne la confiance des organismes bancaires en la gestion de la commune ainsi qu'en ce qui concerne ses perspectives de développement.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui. Nous commençons avec Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Les quinze milliards que vous nous demandez de vous accorder...

(Rires dans la salle)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pas quinze milliards, n'exagérons pas Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Pardon, c'est une coquille. Les quinze millions d'euros devront permettre de sécuriser les engagements à venir de la municipalité. Cette somme conséquente est toutefois inquiétante puisqu'elle fait lourdement peser sur chaque contribuable châtenaisien le poids d'une dette renforcée avec un taux d'emprunt s'élevant aujourd'hui à 5%. Il me paraît important de disposer d'un tableau de bord chiffré sur lequel nous pourrions suivre la progression des investissements réalisés et leur affectation. Selon moi, nos concitoyens devraient disposer d'un droit de regard sur les finances des collectivités locales en certifiant les comptes des collectivités afin de valider la sincérité de la situation économique de l'entité. Toutefois, pour 2012, le défi demeure le maintien de l'investissement public local. Tout affaiblissement financier des collectivités locales en général et de la nôtre en particulier, se traduirait inévitablement par une diminution de ses capacités d'investissement. Or, l'investissement public local se présente comme l'un des facteurs essentiels de la croissance et de l'emploi, de surcroît non délocalisable. Le développement économique est vital pour le développement de nos recettes, la vision économique d'une ville ne doit pas s'apprécier uniquement sur son versant de dettes, mais également de recettes. Notre ville connaît une vraie transformation laissant supposer l'accélération de son développement dans les prochaines années. Nous devons concentrer nos efforts sur ce dernier point.

Je souhaite voir des arbitrages budgétaires par rapport à la rénovation de certains équipements : certains peuvent peut-être attendre de douze à 24 mois, le temps d'y voir plus clair sur les

perspectives économiques et européennes. De fait, le désengagement des banques nous obligera peut-être aussi à réaliser des choix. Je souhaite une transparence parfaite dans cette période difficile qui par définition nous contraints à naviguer plus ou moins à vue.

Après avoir exposé ces réserves et après l'émission de différents souhaits, je voterai favorablement pour vous accorder de signer ce contrat de prêt.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci Monsieur BOZZONNE de votre confiance. Je vous apporte juste quelques réponses.

Vous avez raison. Au regard des marchés actuels et des marges plus importantes que par le passé, les taux se situeront autour des 5% pour les futurs prêts. Nous ne bénéficions pas d'un plus mauvais taux que d'autres : toutes les collectivités sont confrontées au même problème. Merci de l'avoir indiqué. A l'inverse de ce que pensent certains, nous n'avons pas de marges plus importantes parce que les banques ne considèrent pas la Ville en difficulté.

Pour autant, ce taux de 5% ne sera pas appliqué immédiatement. Nous avons souhaité sécuriser nos investissements sur trois ans. Sur les quinze millions d'euros, nous en débloqueront deux cette année. Le taux de 5% portera donc en 2013 sur deux millions. En 2013, nous mobiliserons quatre millions d'euros, donc en 2014, le taux d'intérêts couvrira les six millions. Enfin, les neuf millions d'euros restant, qui seront déclenchés en 2014, verront leurs intérêts courir à compter de 2015.

Sur notre emprunt global, je vous l'ai indiqué, nous avons eu un taux moyen de 2,7% en 2011. Certes, ce taux moyen va un peu augmenter avec ce nouvel emprunt à 5% débloqués sur trois ans, mais nous ne passerons sûrement pas à 5% sur le global. Nous devons toutefois reconnaître combien ce taux moyen s'avère faible.

Vous nous avez demandé, me semble-t-il, s'il était possible d'attendre et de différer certains investissements. Une telle décision irait à l'encontre de votre propre propos. Comme vous l'avez rappelé, les collectivités locales portent 70% de l'investissement public. Si tout le monde retarde ses investissements en attendant des jours meilleurs, la crise risque encore de s'aggraver car nous aurons créé la récession. Entretemps, le chômage aura augmenté parce que les entreprises n'auront plus suffisamment de travail faute d'investissements. Malgré les propos de certains, je ne connais pas de banquiers philanthropes. Si nous n'avions pas les capacités de remboursement, si nous ne disposions pas de garanties, si les banquiers ne voyaient pas justement un avenir à notre ville, croyez-vous qu'ils nous prêteraient de telles sommes alors que, globalement, ils prêteront douze milliards d'euros de moins aux collectivités ? Plutôt que critiquer, nous pouvons nous féliciter d'obtenir du financement sur les trois ans à venir quand beaucoup de communes ont dû arrêter des travaux en cours. Nous ne sommes cependant pas tombés dans ce piège. Si je n'avais pas réussi à négocier et si je n'avais pas obtenu de garantie sur trois ans afin de mener à bien les chantiers, alors peut-être, faute d'emprunt, je n'aurais pas proposé ce soir certains investissements. Avoir obtenu ces emprunts demeure un bon signe : nos investissements sont ainsi assurés. Ces investissements donneront du travail et permettront à nos concitoyens de vivre dans des conditions meilleures.

Un taux de 5% peut éventuellement paraître élevé, puisque pendant des années nous avons été habitués à des taux très bas. Toutefois, ce taux n'est pas spécifique à Châtenay-Malabry. Aujourd'hui, les taux se situent entre 5 et 6%. Autrement dit, nous sommes même dans la fourchette basse. Nous pouvons donc nous en féliciter. Et je vous remercie de m'accorder votre confiance par

votre vote. Comme vous l'avez compris, nous investissons sans que cela soit plus lourd pour nos concitoyens puisque les intérêts ne sont pas couverts par l'augmentation des impôts. Enfin, tout en apportant un meilleur service, nous contribuons, à notre niveau, à ne pas favoriser la récession.

J'ai précédemment donné l'exemple d'une région nécessitant 180 millions d'euros : elle en a obtenus 50 seulement. Certes, nous ne demandons que quinze millions d'euros, mais les banques nous ont cependant accordé leur confiance contrairement à cette région.

Je passe la parole à Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je souhaite rebondir sur la délégation vous étant accordée. Concernant ce pouvoir pour gérer la dette, la circulaire du ministère du Budget et des Comptes publics impose que cette délégation soit encadrée par le Conseil municipal. Il doit définir le type de l'emprunt ou du SWAP, la limite du montant annuel d'emprunt ou du SWAP, les indices de calcul, les taux de référence ainsi que la durée, son amortissement et toutes les soultes ou primes, en particulier, en cas de sortie anticipée ou de refinancement de la dette.

Il nous est donc impossible de voter cette décision car la mise en œuvre proposée n'est pas conforme à la circulaire du 25 juin 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour commencer, tous les éléments évoqués se trouvent dans le budget et le texte de la délibération. Le montant de l'emprunt figure dans le budget : quinze millions d'euros. Quant à l'encadrement auquel vous faites référence, il se trouve dans la deuxième partie de la délibération ; en particulier les articles 2 et 5 détaillant fort bien cet encadrement.

Si ces informations ne vous suffisent pas, je signale qu'une circulaire n'a pas force de loi. Pour autant, vous disposez de tous les éléments : il vous suffit de regarder de près. De plus, cette délibération précise plus encore la délégation dont je disposais auparavant. Vous aurez également connaissance des actions menées dans le cadre de cette délégation au travers des Décisions puis des comptes administratifs repris dans les différents budgets.

Je passe la parole à Madame CANET.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Je souhaite simplement apporter une explication de vote. Nous ne voterons pas cette délégation compte tenu de la situation financière de la ville, des rapports extrêmement sévères de la Chambre régionale des comptes et compte tenu de votre volonté d'amplifier cette année encore, l'endettement de notre ville. En outre, nous déplorons un manque de transparence et de concertation sur cet endettement.

Monsieur BOZZONNE parlait à l'instant de droit de regard. Ce droit devrait exister pour toute la population, mais il n'existe même pas réellement pour les élus.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des

Hauts-de-Bièvre :

Madame, vous ne pouvez pas tenir de tels propos : vous disposez de tous les documents. De même, les habitants les désirant ne se gênent pas pour les demander et venir les chercher.

(Interventions hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous vivez décidément dans un autre monde. Vous demandez la mise en place d'une concertation pour savoir comment nous allons réaliser les investissements de la ville. J'ai été élu sur un programme et aujourd'hui, je mets en œuvre mon projet. Dans deux ans, les Châtenaisiens devront décider si j'ai bien géré notre commune ou non.

J'aurais préféré que vous vous absteniez d'évoquer des rapports de la Chambre régionale des comptes très mauvais selon vous. Je ne vais pas vous relire le rapport de 2010 très bon par rapport à celui de 1995. Selon ce rapport de 1995, les budgets étaient insincères. Pour mémoire, à l'époque, le premier adjoint de la ville s'appelait Monsieur Michel CANET...

(Interventions hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il était bien premier adjoint ? A ma connaissance, aucun rapport ne parle désormais de budget insincère. Vous verrez donc ce sujet avec lui en rentrant chez vous ce soir.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous remercie de cette confiance. Comme toujours, je mettrai tout en œuvre afin de ne pas la décevoir.

FINANCES

Compte de Gestion du Budget Annexe pour l'exploitation des parcs de stationnement – exercice 2011.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Madame la Trésorière Principale nous a transmis son compte de gestion relatif à l'exercice 2011.

Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2011. Elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le fait que le compte de gestion relatif au budget annexe pour l'exploitation des parcs de stationnement de la Ville, dressé pour l'exercice 2011 par Madame la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Merci. En l'absence de questions, nous passons au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Compte Administratif – Budget Annexe Parcs de stationnement – Exercice 2011.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Depuis le 1^{er} juillet 2008, toutes les écritures de dépenses et de recettes relatives à l'exploitation des parkings sont comptabilisées dans un budget annexe, subventionné par le budget principal.

Le compte administratif 2011 se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	152 746,34 €	239 373,54 €
Opérations d'ordre	76 238,49 €	
Reprise excédent 2010		18 822,08 €
TOTAL	228 984,83 €	258 195,62 €

La section dégage un résultat excédentaire de **29 210,79 €** repris au BP 2012 du budget annexe.

Les principales opérations de cette section sont les suivantes :

En dépenses :

- ❖ Rémunération de la Société Vinci, conformément aux termes du marché signé le 04/02/2008 pour l'entretien et le gardiennage des parkings = **122 891,80 €**

- ❖ Intérêts de la dette = **11 499,26 €** (suite au transfert de l'actif et du passif – cf délibération du 26/06/2008).

- ❖ Charges exceptionnelles = **187,22 €**
- ❖ Fourniture d'électricité et d'eau = **4 516,69 €**
- ❖ Frais téléphoniques = **139,80 €**
- ❖ Frais bancaires (sur encaissements par cartes bancaires) = **241,95 €**
- ❖ Amortissement des immeubles et matériels mis à disposition du SPIC = **76 238,49 €**
- ❖ Taxes sur TVA déductible = **9 190,93 €**

Le budget du SPIC n'est que partiellement assujéti à la TVA car la Ville accorde des gratuités aux usagers des parcs du Centre-Ville et de l'Esplanade. Aussi des écritures de régularisation de TVA doivent être imputées sur le budget. En 2011, une dépense de **9 190,93 €** a été mandatée à la demande du Comptable, contre 15 928 € en 2010.

En recettes :

- ❖ Subvention du budget principal = **196 000 €**
- ❖ Redevances de stationnement des usagers = **43 373,33 €**

II – Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	54 091,64 €	275,00 €
Opérations d'ordre		76 238,49 €
RAR	- €	- €
Reprise sur excédent 2010		30 844,37 €
TOTAL	54 091,64 €	107 357,86 €

Cette section dégage un excédent de **53 266,22 €** Les principales opérations étant :

En dépenses :

Les dépenses d'investissement réalisées en 2011 sont :

- Le remboursement de l'emprunt pour 54 091,64 €

En recettes :

- Dotation aux amortissements = 76 238,49 €

- Résultat de clôture = 30 844,37 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du budget annexe « exploitation des parcs de stationnement ».

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

En l'absence de questions sur ce rapport, je le mets aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - BUDGET ANNEXE EXPLOITATION PARC DE STATIONNEMENT						
PRESENTATION PAR CHAPITRE						
CHAP.	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	VOTE		
				pour	contre	abst
002	Reprise du résultat de fonctionnement		18 822,08 €	31	5	2
011	Charges à caractère général	141 744,32 €		31	5	2
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 238,49 €		31	5	2
66	Charges financières	10 814,80 €		31	5	2
67	Charges exceptionnelles	187,22 €		31	5	2
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		43 373,33 €	31	5	2
74	Dotations et participations		196 000,00 €	31	5	2
75	Autres produits de gestion courante		0,21 €	31	5	2
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	228 984,83 €	258 195,62 €	31	5	2
	INVESTISSEMENT					
001	Reprise solde exécution reporté		30 844,37 €	31	5	2
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		76 238,49 €	31	5	2
16	Emprunts et dettes assimilées	54 091,64 €	275,00 €	31	5	2
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	54 091,64 €	107 357,86 €	31	5	2
	TOTAL EXECUTION 2011	283 076,47 €	365 553,48 €	31	5	2

FINANCES

Budget Primitif 2012 du Budget Annexe – Exploitation des parcs de stationnement.
Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Budget Primitif 2012 de ce service municipal est établi hors taxe, l'activité étant assujettie à la TVA. Il se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	169 210,79 €	220 000,00 €
Opérations d'ordre	80 000,00 €	- €
Reprise excédent 2011		29 210,79 €
TOTAL	249 210,79 €	249 210,79 €

Les principales dépenses prévisionnelles 2011:

Prestation d'entretien et de gardiennage des 3 parcs (marché Vinci du 04/02/2008)	125 000,00 € HT
Autres (dont dépenses d'entretien, éclairage, eau...)	10 910,79 € HT
Intérêts de l'emprunt	17 500,00 € (dont 3 000 € ICNE)
Amortissement des immeubles et matériels	80 000,00 € HT
Charges exceptionnelles	500,00 € HT
Régularisation TVA déduite	15 000,00 €
Frais bancaires	300,00 €

Les recettes d'exploitation sont :

Redevances de stationnement des usagers	45 000,00 €
Subvention du budget principal	175 000,00 €

II – Section d’investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	134 266,22 €	1 000,00 €
<i>RAR 2011</i>	- €	- €
Opérations d’ordre	- €	80 000,00 €
Reprise excédent de clôture 2011		53 266,22 €
TOTAL	134 266,22 €	134 266,22 €

Les principales dépenses sont :

Remboursement du capital de la dette	56 000,00 €
Agencement, aménagement et gros entretien des immeubles	78 266,22 €

Les recettes d’investissement :

Dotation aux amortissements	80 000,00 €
-----------------------------	-------------

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif qui s’équilibre à la somme de **383 477,01 €**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l’absence d’interventions, je mets ce budget aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L’ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET ANNEXE EXPLOITATION PARC DE STATIONNEMENT						
PRESENTATION PAR CHAPITRE						
				VOTE		
CHAP.	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	pour	contre	abst
002	Reprise du résultat de fonctionnement		29 210,79 €	32	7	
011	Charges à caractère général	151 210,79 €		32	7	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00 €		32	7	
66	Charges financières	17 500,00 €		32	7	
67	Charges exceptionnelles	500,00 €		32	7	
70	Produits des services, du domaine et ventes		45 000,00 €	32	7	

	diverses					
74	Dotations et participations		175 000,00 €	32	7	
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	249 210,79 €	249 210,79 €	32	7	
	INVESTISSEMENT					
001	Reprise solde exécution reporté		53 266,22 €	32	7	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		80 000,00 €	32	7	
16	Emprunts et dettes assimilées	56 000,00 €	1 000,00 €	32	7	
21	Immobilisations corporelles	78 266,22 €		32	7	
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	134 266,22 €	134 266,22 €	32	7	
	TOTAL BUDGET PRIMITIF 2012	383 477,01 €	383 477,01 €	32	7	

FINANCES

Garantie d'emprunt accordée par la Ville à la S.A. Le Logement Francilien.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Par courrier du 19 janvier 2012, la Société HLM Le Logement Francilien sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt de 300 000 € destiné à des travaux de réfection d'étanchéité et de sécurisation par garde-corps des terrasses de la résidence « Les Ateliers », 52/54 chemin de la Justice et 353/357 rue Jean Jaurès.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse des dépôts et Consignations
- Montant : 300 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux : livret A : +0,60%
- Garantie : 100 %

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la Ville pour cet emprunt.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2012.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'ordonnance n° 2005-1027 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales porte création de l'article L. 2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver l'état annexé portant attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2012.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012 SUBVENTIONS 2012	
Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
ABC AZAR	300 €
ADAVIP 92	6 000 €
Amicale Franco Portugaise	1 000 €
Amicale Jacques Prévert	100 €
APEC - Asso. Parents Elèves Conservatoire	100 €
Aphélie	200 €
Archers du Phénix	2 350 €
Association commerçants Châtenay-Malabry	1 000 €
Association les amis du CREPS	1 400 €
Association Nationale Ordre du Mérite	110 €
Association des Directeurs Généraux des Hts-de-Seine	200 €
Centre de Médiation Dinamic	4 000 €
Centre de Robinson	1 300 €
Châtenay-Malabry en Fêtes	81 500 €
Châtenay-Malabry Tennis	9 000 €
CIFF - CIDF	21 000 €
Club Henri MARROU	2 300 €
Club Philatélique	600 €
Compagnie de la Lune	600 €
Compagnie Pierre de Lune	1 200 €
Couleurs passion	700 €
Country Handi Danse	100 €
Crèche associative Mirabelle	180 180 €
Crèche parentale les P'tits Gauguin	18 000 €
Croix Rouge Française	5 200 €
Démocratie 13ème	80 €
FNACA	500 €
FNDIRP	230 €
France Alzheimer	100 €
GAD - Génération Afrique Développement	3 000 €
Groupe Artistique	1 500 €
Groupe Arts Plastiques	650 €

Guide de France	1 500 €
Jardin d'Enfants les Coquelicots	17 000 €
PEEP	200 €
Rencontres d'Aulnay	7 800 €
SOS Mucoviscidose	300 €
TEN'DANSE	2 000 €
UNAFAM	100 €
UNRPA - Union Nat.Retraités Personnes Agées	1 300 €
UPSILON	2 700 €
Valentin Haiïy	500 €
VCCM	4 000 €
Vo Thuat	3 500 €
Votre école chez vous	450 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	600 000 €
CAISSE DES ECOLES	210 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 195 850 €

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Chaque année, nous vous demandons la liste de l'ensemble des demandes de subventions afin de prendre connaissance des éventuels refus. Comme chaque année, vous n'en faites rien. Nous regrettons cette opacité d'autant que les critères d'attribution nous semblent peu clairs. Ainsi, comment expliquez-vous le refus de subvention demandé par l'association « La sauce piquante » pour l'organisation du festival humanitaire, le week-end du 17 mars. Ce festival a proposé des activités, des spectacles, des concerts sur deux jours. De nombreux enfants ont participé aux activités et spectacles du samedi après-midi et il est à noter la grande qualité artistique des animations proposées.

Par ailleurs, de nombreux bénévoles châtenaisiens ont travaillé bénévolement et les artistes présents n'ont pas reçu de cachet. Pourquoi refuser son soutien à cette manifestation portée par une association châtenaisienne dans un but tout à fait louable, à vocation humanitaire.

Quand je vois une subvention de 81 500 euros attribuée à l'association « Châtenay en fête » pour l'organisation du village de Noël, alors qu'il vous était demandé une subvention de 1 450 euros pour le festival, nous ne comprenons pas votre conception de la culture et de l'animation culturelle dans notre ville. En commission, il nous été répondu que la salle des machines avait été prêtée à titre gratuit. Quelle mesquinerie puisque le prix de location et de prestation technique demandé pour ce festival a été de 3 500 euros.

Selon nous, la culture appartient à tous les citoyens et peut émaner de tous. Toute initiative en ce sens mérite d'être soutenue. Malheureusement, vous vous méfiez de toute initiative pouvant fleurir dans la société châtenaisienne : vous préférez une culture aux ambitions étriquées et surtout labellisée ville de Châtenay. C'est fort dommage.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE, vous m'interpellez sur une association en particulier et sur une demande de subvention exceptionnelle. Toutefois, les subventions évoquées dans la présente délibération ne sont pas des subventions dites « exceptionnelles » : il s'agit de demandes revenant d'année en année. Contrairement à ce concert, de nature exceptionnelle, et auquel nous n'avons pas suffisamment participé à votre goût. Nous y avons néanmoins participé puisque la grande salle du théâtre ainsi que les régisseurs et d'autres personnels ont été facturés pour les trois jours, vendredi, samedi et dimanche, à hauteur de 3 500 euros. Cette somme n'est pas très élevée pour un tel service. D'autant que la salle des machines a été mise à disposition de cette association, totalement gratuitement.

Pour autant, vous indiquez que nous accordons beaucoup plus à l'association « Châtenay en fêtes » pour organiser le village de Noël. Mais durant les trois jours de ce village de Noël, je croise au moins 20 000 à 30 000 personnes. Là, pour la manifestation évoquée dans votre intervention, 25 personnes étaient présentes au Théâtre d'après ce qu'il m'a été indiqué.

Il est vrai qu'en la matière, nous pouvons noter un réel changement. Nous avons aujourd'hui dans notre théâtre intercommunal un taux de fréquentation de 90% avec une jauge allant de 550 à 1 000 places sur l'ensemble de l'année. Lorsque vos amis géraient cette ville, la jauge était à peine de 300 et la moyenne hors gratuité était de 50 personnes par spectacle. Les spectacles se déroulaient effectivement de façon confidentielle, mais peut-être la culture à l'époque s'adressait-elle à quelques initiés de haut vol. Aujourd'hui, la programmation s'adresse à tous les Châtenaisiens et pour cette raison, la fréquentation est élevée.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous considérons le travail associatif extrêmement précieux et indispensable pour assurer le dynamisme dans notre commune. La richesse de notre tissu associatif fait le dynamisme et la notoriété de notre ville grâce à la qualité du travail de ses professionnels et de ses bénévoles.

Notre position doit être considérée comme un véritable coup de gueule envers un fonctionnement, à nos yeux, anti-démocratique. Depuis quatre ans, nous vous demandons une liste de l'ensemble des associations effectuant une demande de subventions.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous l'avez en commission.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous avons une liste des subventions accordées.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des

Hauts-de-Bièvre :

Vous l'aurez en commission.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Vous nous avez déjà répondu la même chose.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je ne préside pas les commissions. Mais je donne la consigne nette maintenant, à l'adjoint qui la préside de vous communiquer la totalité de la liste.

Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire :

Puis-je répondre Monsieur le Maire ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous en prie Madame AUDOUIN puisque vous êtes visée par Madame FRANCHET.

Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire :

Je tiens cette liste à votre disposition. Mais pour pouvoir vous la transmettre, échanger sur le sujet, il serait nécessaire que vous veniez en commission. Depuis au moins quatre commissions « culture – vie associative », nous ne voyons absolument personne de votre groupe ou de celui de Madame DELAUNE. Seul Monsieur BOZZONNE vient régulièrement. Si vous vous étiez déplacée vous auriez obtenu les informations que vous exigez ce soir.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous n'allons pas passer la soirée là-dessus.

Je souhaite simplement revenir sur cette association dont Madame DELAUNE se plaint que nous ne l'aidons pas suffisamment. Dans ses statuts, la présidente habite Chilly-Mazarin. Il n'existe aucun théâtre leur permettant de se produire à Chilly-Mazarin ? Comme vous le voyez, nous nous sommes montrés très compréhensifs avec cette association dont le président n'est pas châtenaisien et habite même un autre département. Dans ce département de l'Essonne dirigé par un président socialiste, dans une ville de Chilly-Mazarin dirigée par un maire socialiste, ces responsables n'ont pas trouvé de locaux pour l'association. Nous avons été obligés de l'accueillir chez nous à un prix qui était bien bas. Nous essayerons d'intervenir auprès du maire de Chilly-Mazarin, Monsieur FUNES, afin qu'il mette gratuitement une salle à disposition de cette association.

Je mets maintenant ce projet aux voix.

***ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »***

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

VIE ASSOCIATIVE

Attribution d'une subvention et adoption de l'avenant n°1 aux conventions d'objectifs entre la ville et les associations « CAC le REX », « le COMITE de JUMELAGE », « GESTION DE LA BUTTE ROUGE » dite « CENTRE SOCIAL LAMARTINE », « INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN », « L'ASSOCIATION SPORTIVE VOLTAIRE CHATENAY-MALABRY » et « L'OFFICE DE TOURISME DE CHATENAY-MALABRY ».

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

De plus, toute association subventionnée à plus de 23.000 € par la ville doit conclure une convention d'objectifs, en vertu de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration.

Lors du conseil municipal du 22 décembre 2011, Monsieur le Maire a ainsi été autorisé à signer une convention d'objectifs avec les six associations concernées afin d'assurer la continuité avec celles précédemment signées.

Néanmoins, au mois de décembre dernier, le montant des subventions attribué aux associations n'avait pu encore être défini parce que le budget de l'année 2012 n'était pas encore voté et puisque les associations étaient elles-mêmes en cours de finalisation de leur budget.

Les conventions d'objectifs qui ont été signées ont ainsi expressément prévues :

- à l'article 3.1 que « *Les coûts totaux de la première année du programme d'actions de l'association (2012), estimés éligibles, sont fixés dans le cadre d'un budget prévisionnel, annexé à la convention lors du vote de la subvention prévu par l'article 4.1.1 (annexe 1).* » ;

- et à l'article 4.1.1 que « *Pour l'année 2012, le montant de la subvention sera arrêté lors du Conseil Municipal de mars 2012 et fera l'objet d'un avenant n°1 à la présente convention.* »

Par conséquent, un avenant n°1 a été rédigé afin d'intégrer aux conventions le montant des subventions 2012 allouées à chacune des associations concernées et d'y annexer le budget prévisionnel de l'exercice 2012.

Les projets d'avenants sont joints au présent rapport.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à approuver les avenants n°1 proposés intégrant les subventions suivantes pour l'exercice 2012 :

- IDSU	826 200 €
- CSL	470 000 €

- CAC Le Rex	445 000 € (+ 13 000 € de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un projecteur numérique).
- ASVCM	285 000 €
- Comité de Jumelage	75 000 €
- Office de Tourisme	62 000 €

Chaque association fait l'objet d'une délibération spécifique dont l'avenant correspondant est partie intégrante.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Aucune ? Nous passons donc au vote.

- **IDSU**

Conformément à la législation en vigueur en l'absence de M. SICART, Adjoint au Maire.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

- **Centre Social Lamartine**

Conformément à la législation en vigueur en l'absence de M. SICART, Adjoint au Maire, M. PETAIN, Conseiller Municipal Délégué et Mme DELMAS, Conseillère Municipale.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

- **CAC Le Rex**

Conformément à la législation en vigueur en l'absence de Mme SVELIEFF et Mme AUDOUIN, Adjointes au Maire.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

- **ASVCM**

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

- **Comité de Jumelage**

Conformément à la législation en vigueur en l'absence de M. MARTINERIE, Adjoint au Maire, Mme BOUCHARD, Mme HELIES, Conseillères Municipales Déléguées et M. AÏT-OUARAZ, Conseiller Municipal.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

- **Office de Tourisme**

Conformément à la législation en vigueur en l'absence de Mme BOUCHARD, Conseillère Municipale Déléguée et Mme Delmas, Conseillère Municipale.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

VIE ASSOCIATIVE

Attribution d'une subvention à l'association « GERMAE » pour l'exercice 2012.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 1 200 € à l'association « GERMAE » pour l'exercice 2012.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Madame FONTANEL ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

VIE ASSOCIATIVE

Attribution d'une subvention à l'association « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS » pour l'exercice 2012.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 11 000 € à l'association « Office Municipal des Sports » pour l'exercice 2012.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Monsieur CANAL et moi-même ne prenons pas part au vote.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

VIE ASSOCIATIVE

Attribution d'une subvention à l'association « COMITÉ DU SOUVENIR FRANCAIS » pour l'exercice 2012.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de*

subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 850 € à l'association « Comité du Souvenir Français » pour l'exercice 2012.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je ne prends pas part au vote.

Je passe la parole à Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Même si nous regrettons parfois certaines attitudes ou propos jugés déplacés ou trop partisans du comité local, nous soutenons de manière générale toutes les actions participant au devoir de mémoire. Aussi, nous voterons pour cette subvention.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous en remercie pour eux. Je passe au vote.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

VIE ASSOCIATIVE

Attribution d'une subvention à l'association « LA MOROSIÈRE » pour l'exercice 2012.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».*

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association « La Morosière » pour l'exercice 2012.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mesdames SVELIEFF, FRAISSINET et moi-même ne prenons pas part au vote.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

VIE ASSOCIATIVE

Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle : Centre d'Action Cinématographique LE REX. Acquisition d'un projecteur numérique.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du Budget.

Concernant l'association CAC LE REX, le Conseil Municipal a été amené à adopter l'avenant numéro 1 à la Convention d'objectifs. Cet avenant précise la subvention de fonctionnement 2012 qui sera versée par la Commune, à savoir 445 000 €.

Le présent rapport concerne l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 13 000 € qui complètera les financements pouvant être obtenus par le REX pour l'achat d'un projecteur numérique permettant d'équiper la seconde salle du cinéma.

Lors des travaux d'agrandissement et d'embellissement du REX, la salle Jean Vons a été équipée avec un projecteur numérique. Dès lors, le Rex a été une des toutes premières salles « Art et Essai » à en être équipée (dès 2005).

Depuis, le numérique s'est développé et généralisé et il devient de plus en plus difficile de trouver des copies de films en sortie nationale au format 35 millimètres. Il convient donc d'équiper la seconde salle afin de permettre une programmation diversifiée et attractive.

Afin d'optimiser les possibilités de subventions (CNC, Région) il convient d'autoriser Monsieur le Maire à :

- adhérer à l'association Cinémascop et à payer l'adhésion correspondante (50 €) ;
- déléguer à l'association CAC LE REX la gestion du compte de soutien à l'exploitant (droits à subvention CNC).

Par ailleurs, le Conseil municipal est sollicité pour accorder la subvention exceptionnelle de 13 000 € évoquée ci-dessus. Cette somme correspond à la prise en charge minimale par le propriétaire/exploitant du coût de l'équipement, à savoir 10% du coût.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ces points.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui Monsieur DE LIMA.

Monsieur Patrice DE LIMA, Conseiller municipal :

Le passage au numérique entraîne une baisse très importante de la charge de travail pour les projectionnistes et la quasi disparition de ce métier. A quoi seront donc employés les projectionnistes actuellement employés au Rex.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des

Hauts-de-Bièvre :

Il conviendrait de poser la question au directeur du Rex puisqu'il n'appartient pas au Maire de gérer cet équipement. Mais a priori, je n'ai pas eu connaissance de souci particulier lors du passage au numérique de la première salle. Nous n'avions pas beaucoup de personnel de projection.

Monsieur Patrice DE LIMA, Conseiller municipal :

Je ne suis pas au courant non plus. Mais peut-être le personnel était-il polyvalent ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

D'après les conseils d'administration auxquels j'assiste, aucun licenciement de projectionniste n'est prévu.

Monsieur Patrice DE LIMA, Conseiller municipal :

Mon intervention était aussi une façon d'interpeller l'attention sur la disparition de ce métier avec le passage au numérique.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Peut-être. Mais je vois une personne s'agitant dans la salle pour dire « non ». Je ne suis pas spécialiste de cette question. Parfois l'évolution est bonne, parfois mauvaise, mais j'ignore ici si c'est le cas. De toute façon, nous sommes contraints de passer au numérique car plus personne ne pourra nous livrer de films dans le cas contraire.

Monsieur Patrice DE LIMA, Conseiller municipal :

Ma deuxième interrogation en rapport avec le numérique concerne la disponibilité des films. Aujourd'hui, il existe certains films de très grande qualité comme ceux de MIYAZAKI par exemple qui ne sont pas numérisés. La salle est classée *Art et Essai*. Je n'essaye pas de dramatiser la situation, mais qu'en sera-t-il demain si un certain nombre de films, références au niveau cinématographique, ne sont pas disponibles en numérique. Autrement dit, le REX conservera-t-il une capacité d'une projection traditionnelle ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Oui. Même si nous dotons le cinéma de numérique, nous ne jetons pas l'ancien matériel. Nous demeurons un cinéma labellisé *Art et essai* et le passage au numérique permet de projeter d'autres films. Toutefois, même pour les films indépendants ou classés *Art et Essai*, nous observons une évolution vers le numérique. Il convient de s'adapter aux évolutions.

Monsieur Patrice DE LIMA, Conseiller municipal :

Très bien.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

En l'absence d'autres interventions, je mets ce rapport aux voix. Mesdames AUDOUIN et SAVELIEFF ne prennent pas part au vote.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

ANIMATION

Demande de subvention pour la grande Fête du 14 juillet 2012 sur la Coulée Verte

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

La Ville de Châtenay-Malabry organise chaque année une grande fête populaire sur la Coulée verte, le 14 juillet, à l'occasion de la Fête Nationale.

Dès le début de l'après-midi, les enfants et les jeunes peuvent se distraire grâce à une trentaine de structures gonflables, faire des tours de manège, se balader en poney, pendant que les adultes dansent aux rythmes d'un bal musette. En fin d'après-midi, un spectacle de clowns suivi d'un spectacle musical dansant se déroule sur une grande scène. Toutes les animations sont entièrement gratuites. La journée se termine par le tir d'un grand feu d'artifice où se pressent des milliers de personnes.

D'année en année, cette manifestation est devenue un rendez-vous très attendu des familles châtenaisiennes. La gratuité des animations proposées permet en effet à un public nombreux de tous âges et issu de tous les quartiers, de profiter d'une ambiance chaleureuse et conviviale.

Afin d'encourager la participation des communes, le Conseil Général des Hauts-de-Seine leur apporte un soutien financier sous la forme d'une subvention calculée sur la base de 10 % du coût de la manifestation. La dépense prévisionnelle est de 156 600 €.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention relative à l'organisation de l'édition 2012 de la Fête du 14 juillet.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui Monsieur NADEAU.

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Ma question est assez simple. Je souhaite savoir pourquoi les prestataires –au nombre de deux– chargés de la restauration lors de cette manifestation ne seraient pas issus du tissu économique local. Nous pourrions veiller à confier cette partie restauration en priorité à des Châtenaisiens voire des associations.

Les quelques réserves à formuler au sujet de cette fête du 14 juillet, portent sur la qualité de la restauration. Son coût est assez cher sans parler des merguez mélangées avec les chipolatas,

problématique que je vous épargnerai, ce soir, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Comme le rapport le souligne, cette fête draine des milliers de personnes, même parfois au-delà de Châtenay-Malabry. Je ne mets pas en doute les capacités de différentes associations locales à assurer la restauration. Mais elles devraient disposer des moyens à la fois en termes de matériels et de personnels pour répondre à une telle demande. De toute façon, nous faisons appel à la concurrence et ces associations peuvent fort bien y répondre.

Quant aux prix de la restauration, ceux-ci sont encadrés puisque nous exigeons un prix plafond ne pouvant pas être dépassé. J'ignore à quoi vous faites allusion. Les prix peuvent vous paraître un peu excessifs mais ils correspondent aux prix habituellement pratiqués. Les jeux sont gratuits, et il n'est pas question que les prix soient élevés sur les boissons, barbes à papas, etc. Au moment de l'appel à la concurrence, nous fixons également un prix maximum ne pouvant être dépassé.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME-TRAVAUX :

Déclaration sans suite du projet de contrat de partenariat pour la (re)construction avec financement de voiries urbaines et le réaménagement des installations connexes : l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, l'enfouissement des réseaux, la maintenance à garantie de résultats des voiries reconstruites et de leur éclairage public, la gestion énergétique des installations d'éclairage public

Rapport présenté par Madame Marie-Estelle COSTAZ, Conseillère Municipale Déléguée

La ville envisage la réfection de sa voirie et de son éclairage public.

Étant donné la complexité du projet le choix a été fait d'étudier la faisabilité d'un contrat de partenariat public privé (PPP). Ceci a fait l'objet d'une délibération en date du 25 juin 2009.

Une évaluation préalable a été réalisée conformément à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales comparant les différents montages contractuels envisageables, et plus particulièrement les marchés publics ou le contrat de partenariat. Cette évaluation a été présentée lors du conseil municipal du 19 mai 2011.

Il est ressorti de cette évaluation préalable que le contrat de partenariat se justifie au titre de la complexité du projet et en ce qu'il est globalement plus avantageux en termes de coût, de partage des risques et d'aspects qualitatifs.

Une procédure de dialogue compétitif a dès lors été lancée, sur la base d'un programme fonctionnel des besoins, prévoyant :

- La reconstruction avec conception et financement des différents ouvrages permettant :
 - de reconstruire, en les réaménageant, les voiries concernées,

- d'enfouir les réseaux aériens encore existants sur ces voiries, et pour l'électricité, ceux qui ne seraient pas réalisés par ERDF, ainsi que de rénover et renforcer lorsque nécessaire les réseaux souterrains déjà existants,
 - de renouveler les installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse.
- La gestion énergétique des installations d'éclairage public ;
 - La maintenance-exploitation à garantie de résultats des voiries et des installations d'éclairage public reconstruites :
 - désordre et dégradation des surfaces de roulement et aménagements de voirie,
 - taux de pannes maximum instantané des points lumineux,
 - maintenance préventive de la voirie et des équipements d'éclairage public,
 - maintenance curative de la voirie et des équipements d'éclairage public.

La commission élue pour la sélection des candidatures, lors de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2011, a retenu trois candidats pour participer au dialogue, à savoir les groupements de EUROVIA INFRA – EUROVIA GESTION 25 (groupe VINCI), de SCREG Ile de France Normandie, COLAS Ile de France Normandie, AXIMUM et ETDE dénommé OPUS (groupe BOUYGUES) et d'EIFFAGE.

Deux tours de dialogue ont été organisés avec les trois candidats le 22 septembre 2011 et le 21 novembre 2011. Ceux-ci devaient remettre une offre finale le 23 janvier 2012.

Le groupement VINCI-EUROVIA n'a pas remis d'offres et le groupement OPUS a remis une offre irrecevable, car ne présentant pas d'offre ferme sur le financement.

Seule l'offre de la société EIFFAGE était donc recevable.

Il apparaît que la réduction drastique des prêts accordés par les banques dans le cadre des contrats de partenariat avec les collectivités territoriales pèse également sur les entreprises, d'où l'absence de financements obtenus par deux des trois candidats autorisés à concourir qui sont pourtant de grands groupes. La troisième société, quant à elle, « autofinance » le projet présenté au sein de son groupe (financement corporate).

Toutefois, au regard des loyers qui seraient à verser par la ville sur la durée du contrat, à savoir 15 ans, pesant tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, la ville envisage de renoncer à ce projet afin de mener à bien d'autres projets de la programmation pluriannuelle d'investissement et pour lesquels il faut assurer les sources de financement.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer sans suite la procédure de contrat de partenariat pour la (re)construction avec financement de voiries urbaines et le réaménagement des installations connexes : éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, enfouissement des réseaux (téléphoniques, de distribution TV et électriques, pour ceux non réalisés par ERDF), la maintenance à garantie de résultats des voiries reconstruites et de leur éclairage public, la gestion énergétique des installations d'éclairage public.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame FRANCHET puis Madame GUTGLAS.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises pour exprimer notre refus du projet de partenariat public privé. Il nous semble dommage d'avoir dépensé des finances publiques et le temps précieux de nos équipes municipales. Surtout l'argent aurait pu être utilisé pour une autre action. Nous vous avons ainsi soumis divers exemples aujourd'hui.

Néanmoins, ce rapport insiste sur le fait que le contrat de partenariat est plus avantageux en termes de coût, de partage des risques et d'aspect qualitatif. Nous réfutons ces conclusions car les inconvénients de déléguer une mission globale de service public à une entreprise privée, sont pour notre municipalité : de perdre la compétence interne, de devenir dépendants des savoir-faire du secteur privé, de favoriser l'accès à ces contrats à un grand groupe car les petites entreprises ne sont pas en capacité de répondre à ce type de contrat. D'ailleurs, les résultats de la procédure de dialogue compétitif le prouvent avec seulement trois réponses dont une seule sortant du lot.

Le processus est difficile à maîtriser dans son ensemble. Même si nos services sont très compétents, il est nécessaire de faire appel à une assistance spécialisée avec un excellent juriste. Le risque est donc de reporter la dette sur les générations futures de contribuables.

A la lecture du rapport, la déclaration sans suite est justifiée par un contexte économique pesant sur les entreprises candidates et le choix de la municipalité de prioriser d'autres projets. Nous préférons une gestion 100% publique au final, moins coûteuse, mieux contrôlée et plus sûre. Nous espérons voir ce projet bel et bien enterré pour longtemps.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Comme le veut la loi, nous votons pour justement déclarer sans suite ce PPP. Vous êtes intervenue pour nous faire part de votre refus des PPP, mais il serait utile de l'expliquer également à beaucoup de vos amis. Dans de nombreuses collectivités, qu'elles soient régionales, départementales ou communales, et quelles que soient les couleurs politiques, des PPP voient le jour. Nous avons assez peu de régions, nous avons bien moins de départements que vous et pourtant, le nombre de PPP approuvés est très important. Par conséquent, vos collègues siégeant dans les majorités de ces collectivités, devraient peut-être tenir le même discours que vous. Allez voir ce qui se passe en Seine Saint Denis.

Selon vous, seules trois entreprises ont répondu. En fait, les entreprises étaient beaucoup plus nombreuses au départ, mais seules trois ont été retenues pour le dialogue compétitif. Et parmi ces trois entreprises, seule une a totalement répondu. En raison du contexte de crise économique, deux de ces trois entreprises n'ont pas obtenu les financements bancaires. La troisième entreprise avait, apparemment, répondu sans banque et sur ses fonds propres. Elle comptait cependant des intérêts et nous avons considéré les montants un peu élevés. De plus, nous n'étions pas sûrs de la capacité de l'entreprise à réaliser tous les travaux sur la durée simplement sur leurs fonds propres. N'ayant pas pour habitude de prendre des risques inconsidérés, nous avons décidé de ne pas donner suite.

Vous avez également évoqué des dépenses inutiles pour la collectivité. Il ne s'agit pas de dépenses inutiles puisque suite à cette procédure, les trois sociétés nous ont rendu des états très précis sur l'ensemble des voiries devant faire l'objet de ce PPP. Ces études nous appartiennent à présent. Et si nous voulons rénover une rue avec nos services ou avec un appel d'offres normal, nous n'aurons

plus à payer les études. Il ne s'agit donc pas d'argent dépensé inutilement.

Quant au personnel communal, il a effectivement consacré du temps à ce projet. Mais ce personnel est rémunéré au mois et il n'a pas été payé en heures supplémentaires pour s'en occuper. De plus, cela fait partie de son travail.

Je passe la parole à Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Le contrat de partenariat public privé se présente comme une procédure permettant de confier à un groupement...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame GUTGLAS, vous pouvez faire le procès des PPP...

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Pouvez-vous me laisser parler...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez déjà fait le procès du PPP lorsque nous avons examiné les premières délibérations. Ce soir, il s'agit simplement de voter pour indiquer que nous ne donnons pas suite.

Comme Madame FRANCHET, vous pouvez faire le procès des PPP, mais il est déjà 23h50.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

L'ensemble de la procédure PPP engendre un surcoût pour la collectivité. Les avocats sont rémunérés ainsi que les entreprises finançant en amont les travaux. Il s'agit donc d'un coût complémentaire. Cette procédure engendre aussi une dette complémentaire pour la commune. Il s'agit également d'une privatisation des services publics et souvent une diminution de ces services rendus au citoyen.

En conclusion, nous sommes satisfaits de l'arrêt de la poursuite de ce contrat PPP et nous sommes confiants dans la compétence des services municipaux qui sauront mener à bien les travaux de voiries indispensables dans beaucoup de rues de Châtenay-Malabry.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Je n'ai pas été trop longue ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci de signaler votre opposition aux PPP. Toutefois, nous n'avons pas mis en œuvre un tel PPP dans notre commune.

Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre des travaux d'extension du centre de loisirs et de l'École Pierre Mendès-France

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Le groupe scolaire Pierre Mendès France a été mis en service en 1988. Ce dernier a été agrandi lors d'une précédente opération menée en 1996.

Une demande croissante d'accueil des enfants Châtenaisiens notamment en centres de loisirs, rend nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil de ce groupe scolaire.

Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage partiel.

Les travaux doivent non seulement permettre de créer des salles supplémentaires mais sont également une occasion pour restructurer cet équipement afin de mieux regrouper les différentes entités présentes : d'une part l'école et d'autre part le centre de loisirs.

L'école représente actuellement 2 630 m² de surface SHON et les agrandissements prévus sont de 670 m²

Les agrandissements se font dans deux zones d'extension :

- une zone d'extension à rez-de-chaussée, sous l'actuel préau, permettant de regrouper toutes les fonctions du centre de loisirs, en le rendant indépendant du reste de l'école
- une extension située sur la dalle du 1er étage et permettant de créer 6 salles supplémentaires.

1- L'extension prévue au niveau du rez-de-chaussée sera affecté au centre de loisirs

Le centre de loisirs comprendra trois salles, un espace garderie faisant également office d'entrée, un dortoir, un bureau administratif et un bureau pour le personnel du centre. Le centre de loisirs disposera d'un accès complètement indépendant de l'entrée principale de l'école.

Trois édicules, existants à l'emplacement prévu pour ces salles, seront démolis. Ils sont actuellement affectés en local vélos, sanitaires et local Atsem.

Au niveau du rez-de-chaussée, les anciens locaux du centre de loisirs seront rénovés et transformés

en salle des maîtres.

2- L'extension prévue au niveau du 1er étage sera entièrement affecté à l'école:

Elle comprendra :

- Deux classes de maternelle et une classe élémentaire supprimées au RDC ;
- Trois classes supplémentaires.

Les six classes seront accessibles depuis l'escalier principal au centre de l'école, qui sera modifié pour permettre l'accès à la future extension. Une seconde sortie sera créée vers l'actuel préau, à l'autre extrémité, permettant également l'accès à la cour.

Des sanitaires, en nombre suffisant pour les besoins de l'extension seront créés au même niveau.

Enfin l'extension comprendra également un espace extérieur, appelé espace Zen et Agora permettant des activités extérieures : lecture, jeux, musique. Cet espace est construit comme un patio, autour duquel les salles de classe et la circulation prennent place. Il permettra également à l'actuel patio du rez-de-chaussée d'être conservé.

L'ensemble de ces locaux créé sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Une attention particulière sera apportée au confort (notamment visuel et acoustique) des espaces projetés.

Le système de chauffage sera relié au système existant du bâtiment (chaudière gaz) et la programmation devra tenir compte de la destination des locaux. En effet le centre de loisirs et l'école élémentaire ont des plages d'ouverture décalées.

Le projet s'inscrira dans une démarche HQE.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 300 000 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, je demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible pour la réalisation de travaux d'extension du centre de loisirs et de l'école Pierre Mendès-France,
- et à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous pouvons regretter dans ce projet la constitution, à l'instar de l'école Jules Verne, d'un grand groupe scolaire composé de nombreuses classes. Nous avons déjà soulevé ce problème à plusieurs reprises : pourquoi ne pas avoir décidé de construire un nouveau groupe scolaire plutôt que de reconstruire à l'identique en termes de capacité d'accueil, le groupe scolaire Jules Verne et de décider de l'extension de l'école Pierre Mendès France.

Des disponibilités foncières ont pu exister à un moment donné, mais ont, malheureusement, été

cédées à des promoteurs.

Concernant la cour du groupe Pierre Mendès France, celle-ci n'a jamais été réaménagée en dépit des demandes effectuées à plusieurs reprises. L'espace se révèle assez restreint et la création de nouvelles classes viendra encore augmenter l'effectif dans la cour.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous n'allons pas reprendre une nouvelle fois le débat. Selon vous, le terrain attenant aurait dû servir à une école nouvelle : effectivement, nous aurions ainsi agrandi davantage encore l'école et nous serions arrivés à un groupe scolaire de taille similaire à celui de Jules Verne. Cela n'a pas de sens ! En effet, mine de rien, Pierre Mendès France comptera déjà au total 18 classes.

D'autre part, nous pouvons ainsi intervenir sur la carte scolaire puisque les effectifs fluctuent d'une année sur l'autre. Nous connaissons parfois des fermetures en élémentaire et des ouvertures en maternelle. Si vous vous trouvez dans un groupe scolaire vous pouvez donc utiliser les locaux.

Quant à la cour, elle sera également agrandie avec les travaux comme il a été précisé en commission.

Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Opération du Carrefour ALLENDE :

-Approbation de l'engagement d'une procédure de déclassement partiel du domaine public sur la rue de l'Égalité

-Autorisation donnée à BOUYGUES IMMOBILIER de déposer un Permis de Construire

-Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les actes se rapportant à cette affaire

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Carrefour Allende, la ville et son aménageur, la SEM 92, ont attribué un premier lot (A2) à la Société BOUYGUES IMMOBILIER pour la construction d'un immeuble de bureaux, de logements et de commerces qui s'accompagnera de la création d'une place publique en terrasses à l'angle de la rue Jean-Baptiste Clément et l'avenue de la Division Leclerc.

Par la suite, une seconde consultation s'est déroulée sur le lot A1, situé de l'autre côté de la rue Jean-Baptiste Clément, à l'extrémité de la rue de l'Égalité. Ce lot a été attribué à la Société BOUYGUES IMMOBILIER.

Conformément aux études d'urbanisme menées sur cette opération, il convient de reconfigurer l'ilot situé au Sud-Ouest du carrefour. En effet, l'assiette du projet est actuellement divisée en trois parties séparées par des voies ouvertes à la circulation.

Ces voies débouchent sur le giratoire, l'une d'elles étant même accessible depuis la rue Jean-Baptiste Clément par un « tourne-à-gauche ». Ces conditions de circulation sont dangereuses et la

ville souhaite profiter de l'opération ALLENDE pour réorganiser la sécurité routière sur ce carrefour. Ainsi, le barreau de voie qui débouche de la rue de l'Égalité sur l'avenue de la Division Leclerc va être supprimé, tandis que la rue de l'Égalité sera redressée vers le sud pour s'éloigner du giratoire.

Ainsi redessinée, cette parcelle permet de requalifier l'espace public et l'organisation de ce secteur aujourd'hui sans véritable cohérence en termes de gabarit, d'implantation, de typologie.

Pour créer ce nouvel îlot, il sera nécessaire de désaffecter et déclasser, après enquête publique, la voirie communale concernée.

Ce déclassement est justifié par le caractère d'intérêt général que constitue pour la ville ce projet de construction de logements et de commerces, et de réorganisation du plan de circulation, qui participe au renouvellement urbain du quartier.

A l'issue de l'enquête publique et sous réserve de l'avis favorable du commissaire-enquêteur, la ville procédera à la désaffectation et au déclassement des portions de domaine public routier concerné, puis à la cession de celui-ci à la SEM 92.

Par ailleurs, sans attendre, il est nécessaire d'autoriser la Société BOUYGUES IMMOBILIER à déposer une demande de Permis de Construire sur le lot A1, en vue de la réalisation de ce programme d'environ 80 logements et 600 m² de commerces en rez-de-chaussée.

En conséquence, il vous est proposé de :

- approuver l'engagement d'une procédure de déclassement partiel du domaine public routier,
- autoriser BOUYGUES IMMOBILIER à déposer un dossier de Permis de Construire (qui ne sera accordé qu'après déclassement des voies),
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame FRANCHET puis Madame GUTGLAS.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Ce projet d'aménagement est annoncé depuis la campagne des cantonales par un panneau publicitaire évoquant un éco-quartier. Le projet n'a rien à voir avec un éco-quartier, comme nous le voyons bien. Le seul équipement public est la place publique en terrasse.

Il était possible de négocier avec Bouygues Immobilier pour intégrer et concevoir un équipement public au service des habitants et des entreprises appelées sans doute à occuper les bureaux. Ce projet va ressembler à de nombreux autres projets conçus partout en France sans rechercher une intégration dans notre commune.

Des familles vivant en caravanes sur le terrain, seront réinstallées sur un terrain situé plus haut. Un aménagement du site est prévu avec une arrivée d'eau et d'électricité pour un coût de 25 000 euros ; une somme raisonnable compte-tenu de la situation.

Je profite de cet exemple de résolution d'une situation à moindres frais pour la collectivité, pour

vous parler des familles Rom installées sur un terrain en limite de notre commune, à proximité du Petit Clamart. Les Roms migrants au contraire des gens du voyage veulent se sédentariser et vivre dans des conditions semblables à tout citoyen. Le pays dont ils sont issus leur refuse une vie décente en les considérant comme des citoyens de seconde zone. Une vingtaine de familles vit à notre porte, depuis des années, dans une situation indigne. Il est de notre devoir d'élus de trouver une solution de logement, de scolarité, d'alphabétisation et d'intégration globale de ces familles. Ils souhaitent travailler, se soigner, scolariser leurs enfants pour mener, enfin, une vie décente.

Rom-Europe accompagne ces familles sous la menace d'une expulsion et vivant dans des conditions d'hygiène déplorable. Nous pouvons sensiblement améliorer leurs conditions de vie en assurant la collecte des ordures, en installant un point d'eau et d'électricité comme vous l'avez fait pour les familles du site Allende. Vous pouvez également autoriser l'inscription dans vos écoles, de deux enfants en primaire et en mettant à disposition de l'association un local afin d'organiser tous les dimanche matin, deux heures de cours d'initiation de français avec la participation d'élèves de l'école centrale. Nous pourrions procéder de la sorte, le temps de trouver une solution de logement convenable.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

L'opération du carrefour Allende arrive dans sa phase opérationnelle. Aucun débat, aucune présentation ne sont intervenus en commission d'urbanisme au sujet de cette opération. Le site de la SEM 92 ou les salons de l'immobilier d'entreprise permettent cependant de connaître les projets. Toutefois, cela ne me semble pas suffisant. Je ne vois pas d'étude d'ensemble avec des orientations d'aménagement pour intégrer cette opération dans le territoire de Châtenay. D'un côté, nous observons un quartier pavillonnaire ; de l'autre, des logements collectifs. A proximité, nous rencontrons également le bois de Verrières et le carrefour.

Votre proposition ressemble à la composition urbaine de la fac de pharmacie avec des cubes, des tranches, des bâtiments parallèles posés comme des boîtes. Aucune étude n'a été réalisée sur les liaisons avec les quartiers environnants. Pourquoi ne pas réaliser une circulation douce entre le parc du CREPS et le bois de Verrières ? Le projet de place publique nous paraît une bonne idée, mais sa situation à côté d'un carrefour routier, l'un des plus importants de la ville, nous interpelle. Une étude a-t-elle été réalisée sur les conséquences de ces implantations sur le réseau routier de Châtenay ?

Le départ, dans une prochaine étape, de la fac de pharmacie représente une perte pour Châtenay. Pourquoi ne pas rechercher un IUT en liaison avec les activités amenées à s'installer dans ce quartier. Nous sommes pour développer des activités et du logement intermédiaire sur Châtenay, mais pas n'importe comment et en veillant à une bonne intégration dans le tissu urbain environnant.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Selon Madame FRANCHET, cette opération présentée comme un éco-quartier ne l'est pas. Nous sommes au début de l'opération située véritablement sur le carrefour Allende et l'éco-quartier sera réalisé dans les années à venir avec le départ de la faculté de pharmacie.

Comme Madame GUTGLAS, vous avez également soulevé la questions des équipements publics. Cette grande place publique créée permettra justement une percée visuelle sur les réalisations futures. Elle permettra en outre l'accès piéton sans avoir à emprunter la rue Jean-Baptiste Clément ;

y compris pour les personnes à mobilité réduite puisque la pente de cette rue s'avère nettement supérieure à la norme d'accessibilité de 4% exigée. Comme vous le voyez, ce chantier s'intègre dans un schéma d'ensemble.

Madame FRANCHET a également insisté sur le déplacement de caravanes pour mener à bien cette opération. Ce déplacement n'est pas lié à cette opération. Les caravanes ont été déplacées pour réaliser les travaux de l'échangeur ouest. Les personnes habitant dans ces caravanes sont beaucoup moins nombreuses qu'auparavant puisque beaucoup d'entre elles ont été relogées par nos soins. D'autres, en revanche, désirent conserver ce mode de vie même si ces personnes sont peu nombreuses. Ces gens sont sur le territoire de notre commune depuis de très nombreuses années. Si vous vous souvenez, ces personnes étaient déjà là avant la réalisation du TGV et de la Coulée verte, sous le pont de Chartres. Au moment des travaux, ils ont fait l'objet d'un déplacement et depuis ils demeurent installés à cet endroit.

Au sujet des Roms installés sur notre territoire à la limite de Bièvre face à Usine Center. Pour rappel, il existe des textes dans nos pays. Ces personnes se trouvent malheureusement en situation irrégulière et ne respectent pas les lois de la France. Dans le même temps, le terrain sur lequel ils sont installés ne nous appartient pas puisqu'il est la propriété du Conseil général de l'Essonne. L'association évoquée dans votre intervention n'aura sûrement pas oublié de saisir le président du Conseil général de l'Essonne, Monsieur GUEDJ, socialiste me semble-t-il.

Madame GUTGLAS a également remis en cause la situation de cette place publique sur un grand axe routier. Là-aussi, vous ne savez pas anticiper. Ce grand axe routier verra son trafic diminuer puisque nous allons bénéficier de l'échangeur ouest et du tramway sur l'avenue de la Division Leclerc. Nous voulons ainsi transformer ce grand axe routier divisant la ville en deux en un boulevard urbain avec peu de trafic. Ce trafic sera ainsi renvoyé sur l'A 86 et un arrêt du tramway est justement prévu sur cette place.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Je souhaite ajouter une précision aux propos de Madame FRANCHET concernant les personnes parquées dans un lieu peu agréable. Ces Roms courent de plus en plus le danger de se voir expulsés avec aucune solution proposée. Ces personnes ont cependant des enfants et le plus jeune d'entre eux est âgé de six mois, me semble-t-il. Ce risque d'expulsion est impensable sans qu'aucune proposition ne soit effectuée.

Je vous rassure, Monsieur GUEDJ a également été alerté. Mais ces personnes se trouvent tout de même sur la commune de Châtenay et vous avez été alerté par des courriers voilà quelque temps. Pourtant, aucune réponse ne vient. Il s'agit d'êtres humains et ils ont droit, comme chacun d'entre nous, à un peu plus de considération. Ils ont le droit de vivre correctement.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Tout à fait, Madame. Mais nous sommes dans un pays de droit et des lois s'appliquent. Monsieur GUEDJ vous a éventuellement apporté une réponse : peut-être dispose-t-il de logements, peut-être ne veut-il pas respecter les lois et accorder aux enfants des places à l'école. Cette décision lui appartient. Pour ma part, je suis Maire, dans un pays de droit et je respecte le droit français.

Je mets donc ce rapport aux voix.

**ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE**

URBANISME - TRAVAUX

**Délégation du Droit de Priorité de l'article L 240-1 du Code de l'Urbanisme au Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry dans l'opération d'aménagement du Carrefour ALLENDE
Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire**

L'article 15 de la loi du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement a institué en faveur des communes titulaires du Droit de Préemption Urbain, un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble, appartenant notamment à l'Etat.

Ce droit de priorité peut être délégué au concessionnaire d'une opération d'aménagement ou à un établissement public y ayant vocation, tel que le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry (art. L 213-3 du Code de l'Urbanisme).

Dans l'opération de renouvellement urbain du carrefour ALLENDE, l'Etat est propriétaire de plusieurs parcelles à l'ouest de l'avenue Jean-Baptiste Clément. Afin de permettre le redressement de la rue de l'Egalité et la construction du programme immobilier du lot A1 (80 logements et 600 m² environ de commerces), il est nécessaire de permettre au Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry de se porter acquéreur de ce terrain.

C'est pourquoi, le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry étant concédant de cette opération d'aménagement, il apparaît judicieux de lui déléguer ce droit de priorité sur une partie des parcelles S 84 et S 85 (pour 260 m²). Ceci lui permettra de traiter cette opération en direct avec les Services de l'Etat.

Compte-tenu de ces éléments, je demande à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer au Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry, sur une partie des parcelles S n° 84 et 85, le Droit de Priorité prévu à l'article L 240-1 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame CANET.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Lorsque nous parlons du Syndicat mixte, vous ne pouvez pas nous reprocher les 70 années où nous aurions géré d'une manière calamiteuse, à vous entendre, la ville. Toutefois, même si je n'ai participé à ces 70 années, j'en suis fière. Je n'ai pu résister à cette petite remarque après les accusations lancées tout à l'heure, encore une fois, sur les élus d'avant.

Je reviens à la délibération et je vous explique notre vote d'opposition. Nous rejoignons ici le débat tenu en début de séance. Aucun élu de l'opposition ne siège dans le Syndicat mixte et vous avez

refusé qu'il puisse y en avoir un. Par conséquent, il est hors de question de donner acte de cette manière-là sans disposer d'un moyen de vérification. Nous n'avons aucune prise sur les actions du Syndicat. Nous voterons donc contre cette délégation au Syndicat mixte.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous ai répondu en début de séance sur la représentation au Syndicat mixte. Seuls deux représentants de la ville y siègent : il me paraît normal que le Maire et l'Adjoint au Maire à l'urbanisme y siègent pour défendre les dossiers de la ville. D'autant qu'à chaque fois qu'un dossier concernant Châtenay-Malabry et émanant de ce Syndicat est évoqué ici, en séance publique, afin de permettre de lancer des opérations importantes pour notre ville, vous votez systématiquement contre. Je ne vois donc pas l'intérêt pour vous d'y siéger. L'essentiel est de vous informer et vous l'êtes totalement. Toutefois, je préfère avoir à mes côtés Monsieur GHIGLIONE pour défendre les intérêts de la ville plutôt qu'un élu de l'opposition pouvant laisser supposer au Département que nous pourrions être contre ces projets. Que vous le vouliez ou non, il existe une majorité et une opposition. Il appartient à la majorité de prendre ses décisions sur la base du projet pour lequel elle a été élue par la population.

Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

***LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE***

URBANISME – TRAVAUX

Désaffectation et déclassement de cinq places de parking dans le parc de stationnement de l'avenue du Bois en vue de leur cession à la Société SFR.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Par actes de vente signés en date du 15 février 2007 entre la Ville et la S.A.E.M. Châtenay-Développement, la Commune est devenue propriétaire de 78 places de parking et de 35 boxes, pour un total de 113 places réparties sur deux sous-sols et en rez-de-chaussée, à l'extérieur de l'ensemble immobilier composé d'une maison de retraite médicalisée et d'un ensemble de logements sociaux.

De conception ancienne et répondant aux normes des parkings résidentiels, il est quasiment impossible de remettre cet équipement aux normes spécifiques des parkings publics.

Une demande d'achat de cinq places situées dans le premier sous-sol a été formulée par la Société SFR.

Compte tenu du faible taux d'occupation du parking la ville envisage de donner suite à cette demande.

Le Service France Domaine a estimé ce bien en date du 5 décembre 2011 et il a été proposé à la Société d'acquiescer ces biens au prix global de 75 000 Euros, prix net vendeur.

Par courrier reçu en date du 9 mars 2012, la Société SFR s'est portée acquéreur du bien en acceptant l'offre de la Ville.

C'est pour ces raisons que je vous demande de :

- constater la désaffectation de cinq places de stationnement situées au premier sous-sol du parc de stationnement sis 4 avenue du Bois (places n° 1, 2, 3, 4 et 5 correspondant respectivement aux lots de copropriété n° 155, 156, 157, 158 et 159 de la copropriété) ;
- décider le déclassement de ces cinq places de stationnement du domaine public, par suite du constat de leur désaffectation pour les intégrer dans le domaine privé communal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la promesse de vente et de tout acte de transfert de propriété correspondant.

La recette de cette cession sera affectée au budget général de la ville.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, je passe au vote.

- Constatation de la désaffectation de cinq places de stationnement situées au premier sous-sol du parc de stationnement sis 4 avenue du Bois (places n° 1, 2, 3, 4 et 5 correspondant respectivement aux lots de copropriété n° 155, 156, 157, 158 et 159 de la copropriété) ;
- Décider le déclassement de ces cinq places de stationnement du domaine public, par suite du constat de leur désaffectation pour les intégrer dans le domaine privé communal.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la promesse de vente et de tout acte de transfert de propriété correspondant. La recette de cette cession sera affectée au budget général de la ville.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME – TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le protocole d'accord avec l'État sur les terrains occupés par l'UFR Pharmacie et l'École Centrale Paris

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Le départ de Châtenay-Malabry de l'École Centrale Paris, de la résidence des élèves, ainsi que de l'UFR de Pharmacie va libérer à terme des emprises foncières situées dans des secteurs stratégiques en termes de développement urbain.

Ces emprises, de taille importante, à proximité immédiate du Parc de Sceaux, seront bien desservies par les transports en commun, les échangeurs de l'A 86 et leur desserte sera renforcée par la future mise en place du tramway. Elles constituent des opportunités foncières permettant la réalisation de projets urbains d'envergure.

La Ville de Châtenay-Malabry a fait part de son souhait d'acquérir ces terrains dans l'exercice de son droit de priorité pour mettre en place de grands projets de renouvellement urbain, notamment dans les secteurs les mieux desservis par les transports collectifs » ou pour favoriser la mixité des fonctions urbaines, et en particulier pour l'accueil d'activités et de commerces.

De son côté, l'Etat souhaite libérer les emprises concernées sur la période 2015-2018, lorsque l'UFR de Pharmacie, les STAPS et l'École Centrale Paris (ECP) se réinstalleront sur le campus de Saclay. Le financement de ces déménagements sur le plateau de Saclay inclut, outre les investissements d'avenir, les produits de cession des emprises.

L'Etat et la ville, à travers ce protocole, souhaitent engager une réflexion commune afin d'examiner les scénarios envisageables en termes d'aménagement et de construction sur les emprises occupées par l'UFR de Pharmacie, le centre sportif universitaire, l'École Centrale Paris ainsi que par la résidence des élèves, soit une trentaine d'hectares au total.

Par ce protocole, l'Etat autorise la ville de Châtenay-Malabry à lancer une étude d'urbanisme globale relative à l'ensemble des sites. Elle aura pour objet de définir les possibilités d'aménagement en intégrant les objectifs de la commune et en s'assurant de la compatibilité du projet avec le transfert des entités d'enseignement sur le plateau de Saclay à l'horizon 2015 /2018. Ces études permettront aux partenaires d'établir les conditions du bilan global des opérations ainsi que leur phasage.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord avec l'Etat.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame FRANCHET, Madame DELAUNE et Monsieur BOZZONNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Monsieur le Maire, puisque vous aimez faire des revues de presse, je m'apprête également à en faire une. Je vais vous lire une partie de l'article paru dans *Le Parisien*, le 21 mars. « *C'est une vraie opportunité pour la ville* », se félicitait Georges SIFFREDI, hier après-midi. Le maire (UMP) de

Châtenay-Malabry venait de signer avec la ministre du Budget, Valérie PECRESSE, un accord préalable qui devrait permettre à la commune de racheter les terrains de l'Ecole centrale et de la faculté de pharmacie. [...] »

« La ville devrait faire ses premières offres chiffrées d'ici à la fin du mois d'avril. Les études lancées dès à présent vont affiner les ambitions que nourrit la commune pour ses futures acquisitions : sur les 18 ha libérés en 2015 par le départ de Centrale, un site exceptionnel posé tout contre le parc de Sceaux et le long de la coulée verte, un éco quartier avec plus de 1500 logements devrait voir le jour.

Sur les 13,3 ha de la faculté de pharmacie, bientôt desservis par un échangeur et l'arrivée du tramway T10, un grand parc d'activités de 60 000 m² devrait accueillir des PME et PMI innovantes, en lien avec la vallée scientifique de la Bièvre. »

Nous sommes très heureux d'apprendre par *Le Parisien* la nature des projets que vous avez sur notre ville. Il est tout de même stupéfiant de laisser les élus que nous sommes en dehors de toute réflexion sur les secteurs de Centrale et de Pharmacie. Les Châtenaisiens apprécieront également.

Nous trouvons également curieux votre annonce du départ de la résidence des élèves alors que la propriété de cette résidence est différente de l'école elle-même. Même si Centrale quitte la commune, nous estimons important de conserver du logement social étudiant en bon état, sur notre territoire.

Plus généralement, nous sommes consternés par le départ de ces deux fleurons de notre ville. Nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet. Nous savons que vous n'avez rien fait pour les retenir et vous agissez même pour vous en débarrasser. Si ces écoles devaient quitter Châtenay, la conservation d'une destination universitaire liée à la recherche et/ou l'enseignement dans le cadre de la vallée scientifique de la Bièvre, nous paraît importante, notamment sur la zone de Centrale, tout en ouvrant la possibilité de développer de l'activité, du logement et des équipements publics. Les surfaces importantes permettent, à notre sens, d'assurer la mixité des fonctions et des destinations. Aussi, pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce protocole d'accord.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais d'abord répondre à Madame DELAUNE.

Vous avez déclaré avoir appris par un journal les réalisations futures sur ces terrains. Vous lisez donc ce journal, mais vous pourriez également lire notre bulletin municipal. Celui-ci vous informerait aussi bien que le journal. De plus, vous seriez informée depuis bien plus longtemps...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il ne s'agit pas de concertation, mais d'information.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous avons débattu de ce sujet plus d'une fois au sein de ce Conseil municipal. Il en a également été question lors de toutes les réunions de concertation pour le PLU. De mémoire, nous avons tenu une dizaine de réunions publiques. De même il y a eu également un site dédié sur internet, des expositions, etc.

Vous disposez donc de l'information, tout comme l'ensemble des Châtenaisiens. Ces derniers ont même reçu l'information avant les élections y compris durant la récente campagne électorale pour les cantonales. Je n'ai jamais rien caché, bien au contraire, sur les réalisations qui seront menées sur ces terrains. D'ailleurs, durant cette campagne électorale, j'ai été accusé de ne parler que de projets locaux sans mener une campagne départementale. Pourtant, aujourd'hui, vous déclarez ne pas être informée. Pourtant, durant cette campagne, je parlais du tramway, de l'échangeur ouest ainsi que de développement économique sur les terrains libérés par Centrale et Pharmacie.

Votre intervention m'intéresse davantage par le fond et non par la forme. Mais si j'ai bien compris, au fil de la soirée, vous êtes opposée à l'endettement de la ville. Ai-je bien compris ?

(Réponse hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous êtes également contre l'augmentation des impôts. Est-ce exact ?

(Réponse hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mais lorsqu'il est question de développement économique sur des terrains disponibles, vous vous y opposez. Vous refusez le développement économique sur ces terrains pour conserver les logements étudiants, si toutefois ils sont encore considérés comme tels. Comme tous les maires, je reçois tous les ans de la préfecture le détail des logements sociaux au sens de la loi SRU : l'école Centrale figure effectivement parmi les logements sociaux, mais la résidence Vincent Fayo, avec 560 places, n'y figure pas en revanche. En effet, la loi SRU ne comptabilise pas le logement étudiant comme du logement social classique. Nous avons ainsi la démonstration que la résidence de Centrale n'est pas considérée comme du logement étudiant. En effet, elle est gérée par une SA d'HLM et non pas le CROUS. Cette SA d'HLM loge uniquement les étudiants de Centrale.

Les Centraliens vont partir sur le plateau de Saclay et leurs logements se situeront également sur ce même plateau. Par conséquent, les logements actuels ne serviront plus aux Centraliens.

Vous avez aussi déclaré ne pas comprendre pourquoi cela figure dans le protocole. La réponse est simple : cela figure dans le protocole parce que le terrain appartient à l'Etat. Nous avons l'Etat comme interlocuteur, et il lui appartient de regarder avec la SA d'HLM comment régler la sortie du bail emphytéotique.

Je reviens sur le fond puisque nous disposons d'un peu de temps. Quel que soit l'horaire, cela ne me gêne pas. Au contraire, plus l'horaire est tardif, plus je suis en forme.

(Rires dans la salle).

Je vais reprendre l'explication. Au moment du budget et du compte administratif, je vous rappelais, Madame DELAUNE, que notre ville est magnifique, sympathique, pleine d'espaces verts. Où que vous habitiez à Châtenay-Malabry, vous êtes à moins de cinq minutes d'un espace vert ; sans

compter le parc de Sceaux et une partie du bois de Verrières. Ces espaces verts sont magnifiques pour le cadre de vie, mais au niveau des finances communales, en termes de recettes fiscales, ils rapportent zéro centime d'euro.

Sur les 50% de terrains restant dans la commune, nous avons l'École Centrale, la faculté de pharmacie et le CREPS. Il s'agit effectivement d'écoles et d'universités prestigieuses : Centrale est maintenant implantée en Chine, la faculté de pharmacie est l'une des plus reconnue en Europe. Mais ces établissements ne rapportent strictement rien à la ville en termes financiers. Et sur les 40% du territoire restant, nous avons 55% de logements sociaux ne rapportant pas beaucoup également compte tenu de l'exonération de taxe foncière sur le logement social et de la baisse des compensations de l'État pour les ménages modestes.

En outre, nous ne disposons pas d'activité économique. Les quelque milliers de mètres carrés réalisés le long de la Coulée verte ou en haut du quartier des Friches et Houssières, ne peuvent permettre un véritable équilibre : à la fois équilibre de ville, puisque nous sommes une ville résidentielle et un équilibre financier.

Selon moi, la libération de ces terrains représente effectivement une opportunité majeure pour la ville, mais également pour les étudiants. Ils vont en effet quitter la ville pour un campus universitaire tel que nous en rencontrons depuis longtemps dans d'autres pays. Ce campus regroupera de nombreuses grandes écoles, de grandes universités, de la recherche, des start-up... Nous aurons ainsi une véritable Silicon Valley à la française.

Pour rappel, l'Etat s'est emparé de ce sujet. Madame PECRESSE, lorsqu'elle était ministre de l'enseignement supérieur, l'a soutenu et a obtenu de l'Etat les financements. Toutefois, le projet initial a été élaboré par les présidents d'universités et les directeurs de grandes écoles. L'initiative vient d'eux, vous semblez l'oublier. Ceux-ci souhaitent ce projet pour le bien des étudiants à leur charge. Ce projet permettra aux étudiants de bénéficier de meilleures conditions de travail et de profiter d'un ensemble leur permettant d'être plus compétitifs vis-à-vis d'autres universités européennes voire mondiales.

Ces terrains libérés représentent une opportunité pour la ville au regard de notre faible réserve foncière disponible. Les opérations déjà engagées sur l'avenue de la Division Leclerc, à travers le secteur Appert-Justice avec bientôt 20 000 m² de bureaux, à travers le secteur Allende avec 5 000 à 6 000 m² de bureaux et sur le secteur Europe avec 12 000 m² de bureaux, ne sont pas suffisantes pour rééquilibrer la ville. Les enjeux financiers dépassent cela.

Depuis des années, nous nous sommes battus pour obtenir des transports permettant de mieux desservir la commune. Nous avons d'abord eu l'échangeur est, puis nous avons continué à nous battre pour obtenir l'échangeur ouest de l'A86. Les travaux commencent, ils s'achèveront en 2014. Nous nous sommes également battus de longues années, pour disposer du tramway : les crédits ont maintenant été votés, le STIF a donné son accord, les études sont en cours et si tout va bien, la concertation sera lancée après les élections en 2012. Après la mise au point définitive des études, nous aurons alors l'enquête publique en 2014 et un démarrage des travaux en 2015. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, si nous voulons accueillir du développement économique, il est d'abord nécessaire de disposer de bonnes dessertes en transports. Nous nous sommes battus pour ces dessertes, aujourd'hui, nous sommes suivis par d'autres maires. C'est très bien.

D'ailleurs, j'ai eu raison de me battre pour le tramway à l'inverse d'autres. Pour mémoire, le STIF refusait de construire un tramway à Châtenay et souhaitait prolonger le Trans Val de Marne, la ligne de bus en site propre. Cette solution était pour le moins néfaste et aurait divisé davantage encore notre ville géographiquement et sociologiquement. Je me suis donc battu en faveur du tramway.

Lors du prochain congrès de l'Association des Maires de France, le STIF présidé par Monsieur HUCHON, m'a demandé d'être présent sur le stand afin de réaliser une photo des maires se battant pour obtenir un tramway ! Je me ferai donc un plaisir de m'y rendre et si vous le voulez, avant que la photo ne soit dans la presse, je vous en ferai parvenir une épreuve avec plaisir.

Nous nous sommes donc battus pour obtenir les transports et maintenant nous allons avoir la possibilité de disposer des terrains. Pour la énième fois, je vais rappeler les actions prévues sur ces terrains. Je vais essayer de faire un peu de pédagogie. A force, vous finirez peut-être par intégrer ce projet.

Les espaces libérés par la faculté de pharmacie seront bordés d'un côté par l'A86 avec le double échangeur est-ouest, et de l'autre par l'avenue de la Division Leclerc avec le tramway. Ce tramway reliera la Croix de Berny avec le Trans Val de Marne et le RER B. De l'autre côté, il effectuera la jonction avec le T6 Châtillon-Viroflay en attendant de voir les études commencer pour le prolonger jusqu'à Issy-les-Moulineaux et se raccorder avec le T2. Entre l'A86 avec ses échangeurs et l'avenue de la Division Leclerc avec son tramway, nous trouvons au milieu la faculté de pharmacie et le cimetière. Nous ne trouvons aucune habitation. Si à cet endroit, avec de telles dessertes, nous ne parvenons pas à accueillir du développement économique, j'ignore où nous le mettrons alors. Cet endroit nous semble idéal. De plus, construire du logement en bordure de l'autoroute ou du cimetière ne me paraît guère judicieux. D'ailleurs, vos amis d'Antony, hier soir à l'intercommunalité, ont voté contre une délibération de financement de logements sociaux par l'intercommunalité, aux Bas Graviers à Antony parce qu'ils considéraient cette construction trop proche de l'autoroute. En dépit des nuisances, vous souhaitez néanmoins du logement en bordure de l'autoroute ?

A cet endroit, nous disposerons d'au moins 60 000 m². Il s'agit d'un minimum. Car dans le cas où nous accueillerons de l'activité, le calcul est opéré sur du R+1 voire du R+2. Toutefois, si nous parvenons à disposer d'immeubles de bureaux, nous pourrions envisager 80 000 à 100 000 m². Une telle surface nous permettra effectivement de disposer de recettes conséquentes. Au-delà de l'aspect financier, il s'agit également de rééquilibrer notre ville. Cette activité amènera ainsi une population nouvelle dans la journée et créera à terme de l'emploi. De plus, ce quartier sera doté de nombreux commerces servant également à notre population.

Sur le site de l'école Centrale, nous nous situons dans un autre contexte : entre le parc de Sceaux et la Coulée verte. Notre intention consiste donc à réaliser un éco-quartier davantage basé sur le logement, les équipements publics et le commerce. Ce quartier disposera également d'activités économiques puisqu'il est situé non loin de la Croix de Berny. Le projet demande encore à être affiné, mais il est prévu environ 35 000 m² de bureaux et 1 500 logements.

Vous ne pouvez pas nous reprocher de construire des logements puisque selon l'Etat, 70 000 logements doivent être construits chaque année dans la région afin de loger la population. De même, la Région Ile-de-France estime les besoins à 60 000 logements par an et Paris Métropole, à 70 000 logements, comme l'Etat. Pourtant, à l'heure actuelle à peine 40 000 logements sortent de terre chaque année. La construction demeure donc insuffisante pour loger les populations. Du coup, ce déséquilibre participe à la montée du foncier et au renchérissement des coûts de vente.

(Interventions hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Je suis lancé maintenant !

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Vous répétez la même chose pour la dixième fois seulement.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Oui, car vous posez la même question pour la dixième fois ! Vous n'attendez qu'une chose : que je ne prenne plus la peine de répondre et que rien ne figure au compte-rendu de séance. Vous pourriez ainsi déclarer que lorsque vous me demandez d'évoquer les projets, je ne vous réponds pas. La ficelle est un peu trop grosse. Je vais donc compléter ma réponse et vous continuerez à écouter et vous pourrez dire si vous le souhaitez que vous n'êtes pas informé.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Nous, nous travaillons demain ! Je me lève à 6h du matin.

(Brouhaha dans la salle)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, vous êtes une élue, et vous désirez être informée comme j'ai cru comprendre.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Vous répétez dix fois la même chose !

(Brouhaha dans la salle)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Plus vous me couperez la parole, plus de temps nous perdrons.

Vous vous lasserez avant moi, j'ai toute la nuit. Je ne suis attendu que demain matin au Conseil Général pour parler à nouveau de budget en séance publique. J'ai tout mon temps.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Vous êtes un permanent politique !

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

C'est une insulte dans votre bouche ? Croyez-vous que gérer une ville de 33 000 habitants n'est pas un métier ? Croyez-vous qu'il est possible d'avoir une autre activité ? Croyez-vous qu'il ne s'agit

pas d'une activité à temps plein ? C'est mal connaître les textes et les charges pesant sur les épaules des maires. Vous, élus, vous ne devriez pas traiter les maires et les conseils municipaux de la sorte. Il s'agit des élus les plus reconnus des Français. Si cela vous ennuie de voir les Conseils se prolonger dans le temps, posez alors moins de questions. De même, si ces Conseils vous ennuient parce qu'ils vous empêchent d'aller travailler le matin, personne ne vous a obligée à être candidate. Vous pouvez démissionner, le suivant sur votre liste sera peut-être très content de prendre votre fauteuil.

Je reprends. Sur l'école Centrale, nous disposerons donc d'un éco-quartier davantage basé sur le logement, mais aussi avec de l'activité. Ce protocole examiné aujourd'hui, va nous permettre effectivement dans les semaines à venir, avant de lancer les études de fond, de travailler sur ce programme en collaboration avec l'Etat. En effet, pour rappel, l'Etat doit donner à la ville un droit de priorité mais si nous attendons le départ effectif de l'école, le droit de priorité aura alors un coût. Et si à ce moment, nous ne pouvons pas payer, nous ne pourrions faire jouer le droit de priorité et n'importe qui pourra acheter ces espaces. Comme moi, vous ne voulez sans doute pas voir que de « vilains » promoteurs achètent ces terrains pour construire face au parc de Sceaux, sans que nous ayons le moindre mot à dire. Il vaut mieux que la force publique puisse agir sur une vingtaine d'hectares. Je travaille donc avec l'Etat pour définir un programme à la fois intéressant pour la ville dont je défends les intérêts, et pour l'Etat en lui fournissant un montant de valorisation. Au moment d'exercer le droit de priorité, nous ne pourrions pas alors connaître de mauvaises surprises.

En outre, ce protocole me permet de lancer les études. Comme il est indiqué noir sur blanc, il s'agit d'obtenir les financements pour ces études. Nous pourrions ainsi prochainement montrer visuellement aux Châtenaisiens le projet envisagé sur ces terrains. Car à l'approche des échéances municipales, dans deux ans, vous pourriez peut-être les apeurer comme vous tentez déjà de le faire sur d'autres sujets. Vous pourriez par exemple laisser croire que nous réaliserions La Défense face au parc de Sceaux ou des constructions monstrueuses, vous n'êtes pas à cela près. Les Châtenaisiens auront cependant le choix : si ce projet leur plaît, ils nous reconduiront peut-être dans nos fonctions ; si ce projet leur déplaît, peut-être aurez-vous enfin une chance. Cela peut toujours arriver.

Une fois encore, ce projet représente une opportunité exceptionnelle pour la ville et nous devons la saisir. Il est impossible de vouloir une chose et son contraire. Vous dénoncez sans cesse un soit-disant surendettement de la ville et l'absence de moyens. Cette absence de moyens est exacte : nous disposons des recettes fiscales d'une ville de 5 000 à 10 000 habitants. N'ajoutez pas les dotations et les compensations : je vous l'ai déjà expliqué. Les recettes fiscales sont constituées par les produits de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les ménages. Devant la faiblesse de ces recettes, nous devons absolument élargir les bases fiscales de la ville. Si nous n'agissons pas de la sorte, nous n'aurons d'autre solution que d'augmenter sans arrêt les impôts. Pendant dix ans, nous sommes parvenus à ne toucher au taux communal qu'à deux reprises. Nous avons donc réalisé des prouesses puisque seules deux villes dans le département des Hauts-de-Seine n'ont pas augmenté la taxe d'habitation et la taxe foncière depuis 2007 : Issy-les-Moulineaux et Ville d'Avray. Toutes les autres villes ont augmenté leurs impôts. Pourtant, avec nos faibles moyens correspondant à ceux d'une ville de moins de 10 000 habitants, nous gérons si bien que nous parvenons à rendre de plus en plus de services aux habitants. Je m'en félicite.

Pour autant, nous devons régler le problème structurel de cette ville une fois pour toutes en élargissant les bases fiscales. Nous bénéficions enfin d'une opportunité fantastique, il s'agit de ne pas la manquer. En effet, je ne vois pas comment de telles surfaces pourraient être utilisées autrement. A moins que vous souhaitiez un jour ou l'autre, construire dans la Vallées aux Loups.

Si vous voulez conserver le logement étudiant, si vous refusez l'activité économique, si vous souhaitez garder les universités sur leurs terrains, alors la ville sera très endettée comme avant 1995. La ville n'aura pas les moyens de mener à bien sa politique et elle sera sous tutelle comme vous l'y avez conduite après 70 ans de gestion. Durant 70 ans, vous n'avez effectivement rien fait. Selon vous, il s'agit d'une ville étudiante : il suffit de se promener dans Châtenay-Malabry pour se rendre compte que nous sommes une cité étudiante comme Aix-en-Provence, Montpellier ou Nantes ! Nous y croisons tellement d'étudiants ? Pourtant ces universités sont présentes sur le territoire depuis les années 1960-70 : pourquoi n'avez-vous pas réalisé une ville universitaire à ce moment-là ? Il me paraît désormais difficile de faire de Châtenay-Malabry une ville étudiante alors que les établissements s'appêtent à déménager. Il convient donc de profiter de l'opportunité ouverte par leur départ. Cela ne nuira pas à l'image de Châtenay-Malabry. Car sans être méchant, même Centrale, très renommée, ne s'appelle pas « Centrale Châtenay », mais « Centrale Paris ». Même à ce sujet, je ne vois pas l'apport en termes de notoriété. Enfin, ce départ se révèle également bénéfique pour nos étudiants auxquels il convient également de penser.

Madame FRANCHET souhaitait également intervenir, avant Monsieur BOZZONNE. Mais peut-être vous ai-je déjà répondu ? Sinon, je peux recommencer.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Vous considérez ce départ comme une opportunité, mais nous, nous le voyons d'une autre façon. Nous sommes clairement opposés à ce départ et à la façon dont vous définissez cette opportunité.

En effet, cette opération, entre l'achat des terrains et les démolitions, aura des conséquences pour les finances publiques. De plus, certains équipements détruits pourraient se révéler utiles aux Châtenaisiens. Par exemple, nous trouvons un théâtre à l'intérieur, des équipements sportifs, des salles polyvalentes... Aujourd'hui, nous avons besoin d'équipements publics pour certains de nos élèves et certaines de nos associations.

(Intervention hors micro)

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Ces équipements répondent aux normes, je vous invite à vous rendre sur les lieux pour voir de quoi vous parlez. Rentrez à Centrale, vous êtes les bienvenus.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous nous invitez à l'École Centrale ? Vous occupez des fonctions dans l'établissement ? Il ne me semblait pas.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Vous êtes les bienvenus, personne ne vous chasse lorsque vous allez à Centrale.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non seulement personne ne me chasse, mais j'y vais souvent. Je travaille depuis longtemps avec le directeur de Centrale, de même que je le faisais avec son prédécesseur, sur les projets. Je connais donc bien l'établissement.

Vos propos m'interpellent cependant. Tout à l'heure, il nous était reproché d'avoir un théâtre très important et coûtant très cher en fonctionnement ; pourtant, vous en souhaitez un deuxième. J'ai du mal à comprendre. Car si un théâtre s'avère déjà trop grand et « pharaonique » comme le dit Madame GUTGLAS, il n'est pas utile d'en disposer d'un deuxième.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez pourtant bien déclaré qu'il serait bon de ne pas démolir le théâtre de Centrale et d'en disposer.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je n'ai jamais dit qu'il était dispendieux. Je vous invite à vous y rendre, nous en reparlerons alors. Avant de démolir, regardez de quoi nous parlons.

Si Centrale veut partir, soit disant pour bénéficier de locaux plus adaptés, nous devrions a minima conserver cet espace dans sa fonction universitaire. De nombreux étudiants aimeraient disposer des conditions dans lesquelles vivent les Centraliens. En agissant de la sorte, nous pourrions optimiser les dépenses publiques : une économie indispensable en ce moment.

Le départ de l'université de pharmacie est préjudiciable au développement économique de notre ville. Le développement de la vallée scientifique de la Bièvre constitue une belle vitrine pour attirer les entreprises spécifiques : il est bien dommage d'avoir raté cette opportunité. Car il existait bel et bien une opportunité à ce sujet.

La libération d'emprises foncières est un nouveau cadeau pour les promoteurs immobiliers privés déjà bien implantés dans notre commune. Le départ de l'activité étudiante, source de dynamisme local, s'avère contraire aux intérêts de notre territoire et de notre département. Maintenir le savoir et l'excellence sur nos territoires permet de garantir un équilibre territorial, fondamental et une notoriété pour notre commune.

Nous refusons la conception de l'aménagement du plateau de Saclay, détruisant des terres agricoles fertiles et précieuses à notre porte. Ces terrains constituent un patrimoine pour nos enfants. Seuls 2 300 hectares seront sanctuarisés : cette surface est insuffisante pour assurer la pérennité d'une agriculture péri-urbaine sur ce plateau.

Ce projet augmentera massivement et inutilement les déplacements pendulaires alors que le réseau de transports se révèle défaillant dans l'ensemble de notre région, faute d'investissements depuis de fort nombreuses années. La démolition d'un patrimoine social en bon état, accessible financièrement à des étudiants à faibles revenus, est inconcevable.

La semaine prochaine, la Municipalité organise la semaine du développement durable. Le Conseil municipal proposera dans ce cadre une rencontre sur le thème « Vous et le développement à Châtenay », dans cette salle. Comment expliquerez-vous les études engagées sur un projet se moquant éperdument du développement durable et de ses principes fondateurs. Ce projet est un non-sens économique pour notre commune, un non-sens environnemental et un non-sens social. Comptez sur nous pour informer les habitants sur ce qui se cache derrière le marketing éco-quartier de votre projet.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La preuve est faite. Voilà cinq minutes, vous déclariez n'être au courant de rien. Maintenant, vous nous dites : « comptez sur nous pour informer les habitants sur votre projet différent d'un éco-quartier. »

Madame FRANCHET, vous êtes élue depuis quatre ans. Il vous reste encore deux ans. Vous pouvez continuer à répandre des contre-vérités et des mensonges, mais ils ne se transformeront pas en vérités. Vous prenez les sanctions électorales au fur et à mesure et vous allez encore en prendre parce que les Châtenaisiens ne se laissent pas prendre à vos manipulations. Ils sont des gens sensés.

Selon vous, la vallée scientifique de la Bièvre ne nous profitera en rien, alors que nous aurions pu bénéficier d'entreprises. Il s'agit d'une autre contre-vérité puisque nous sommes partie intégrante de la vallée scientifique de la Bièvre. J'ai récemment signé la convention, l'adhésion et le schéma avec Monsieur LE BOUILLONNEC, son président, et avec le ministre Monsieur LEROY. Justement, Monsieur LE BOUILLONNEC, votre ami socialiste, s'est battu pour que l'École Nationale Supérieure de Cachan demeure sur son territoire. Pourtant, cet établissement quittera également Cachan.

Que propose-t-il à la place ? Réalisera-t-il un éco-quartier avec les « méchants » promoteurs ? Ou accueillera-t-il des entreprises dans le cadre de la vallée de la Bièvre ? Comme vous le voyez, certains projets mauvais chez nous sont jugés favorablement chez les autres. Laissez le choix aux Châtenaisiens de décider ce qui est bon pour eux.

Vous vous opposez au plateau de Saclay parce qu'il occupera des espaces agricoles. Que ce soit à Saclay ou ailleurs, l'essentiel est de disposer enfin dans ce pays, d'un campus universitaire profitable à nos étudiants. Selon vous, Centrale offre de bonnes conditions étudiantes, mais avez-vous visité d'autres universités ? De même, j'ai rencontré beaucoup de Centraliens en me rendant sur les lieux : aucun ne remet en cause le déménagement sur le plateau de Saclay. Ils sont tous conscients de l'opportunité s'offrant à eux. Je vous mets au défi de m'amener un étudiant pensant le contraire ; à moins, bien sûr, que vous n'ayez un militant à l'école Centrale.

Selon vous, il est nécessaire de maintenir le savoir : mais le développer se révèle encore plus judicieux. Or, à Saclay, les conditions seront propices au développement de ce savoir.

Selon vous, ce plateau de Saclay ne sera pas desservi par les transports. Pourtant, nous y trouverons les gares du grand Paris.

En réalité, vous ne voulez pas voir notre ville changer ! Vous voulez et vous l'avez toujours voulu, que nous restions la ville la plus pauvre du Département ! Vous ne voulez que du logement social et rien que du logement social. Quand un immeuble privé se construit, vous y voyez du béton. En

revanche, si cet immeuble est réalisé dans le secteur social, alors le projet est judicieux. Pourtant, nous construisons les mêmes surfaces SHON. Voilà la réalité.

Nous ne sommes pas obligés, Madame, de continuer à demeurer les plus pauvres du département. Nous ne sommes pas obligés de faire subir aux Châtenaisiens ce que vous leur avez fait subir durant 70 ans.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La ville témoigne d'une histoire ; une histoire riche demandant à être préservée. En revanche, depuis quinze ans, je tente de gommer votre histoire à vous : mais quinze ans n'ont toujours pas suffi à la gommer. Je vais cependant poursuivre mes efforts, aidé par les Châtenaisiens. Jusqu'à preuve du contraire, ceux-ci m'accordent pour l'instant, leur confiance. La récente élection cantonale le confirme : nous avons perdu six cantons dans les Hauts-de-Seine, et nous en avons gagné un seul, celui de Châtenay-Malabry, face à vous Madame. Continuez donc à agir de la sorte, Les Châtenaisiens voient bien combien je veux faire avancer cette ville quand vous n'êtes là uniquement pour la faire régresser.

Je passe la parole à Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Notre commune est composée pour moitié d'espaces verts, et pour un quart, de logements sociaux. Trop peu d'entreprises y sont présentes pour y développer une activité économique dynamique. Peu de terrains sont donc dévolus à ces activités pourtant sources de revenus fiscaux. L'accord préalable signé avec l'Etat pour le rachat préalable des terrains de l'école Centrale et de la faculté de pharmacie, laisse donc présager une opportunité pour la ville, de réparer ce déséquilibre.

Les grandes lignes semblent tracées avec la construction de deux éco-quartiers et d'un quartier de 1 500 nouveaux logements. Tout le monde semble s'accorder pour considérer qu'il s'agit d'un enjeu important pour notre ville dans la perspective 2015-2020. La mise en travaux des chantiers est encore éloignée et des décisions peuvent intervenir remettant en cause tout accord. Même si nous allons réaliser une offre chiffrée très prochainement, l'Etat nous a souvent habitués à des retournements de situations. Nous souhaitons qu'un protocole soit rédigé rapidement afin d'engager l'Etat sans retour en arrière possible.

Comme je l'ai expliqué auparavant, le développement économique s'avère vital en termes de recettes fiscales. Pour cette raison, je voterai en faveur de ce projet.

Il semblerait qu'avant même l'ébauche d'un projet, la destruction envisagée de la maison de l'ECP représentant selon les éléments fournis, 3,5 hectares au-delà des trente hectares, émeuve de part et d'autre. La crise du logement touchant de nombreux étudiants, il manque en 2012, plusieurs milliers de logements de ce type. Cette situation précarise les jeunes et les empêche d'étudier dans de bonnes conditions lorsque les parents ne sont pas les premiers financeurs de leurs études. Nous retrouvons ici tous les ingrédients polémiques émaillant la suppression de la RUA.

Il est sans doute trop tôt pour ce genre de débat échappant au contrôle de notre ville puisque l'Etat

demeure propriétaire des terrains. De plus, la résidence en question est une résidence privée sous statut HLM. Il est question de 2015-2020. J'ai bien compris que cet espace appartenait à l'Etat, mais si celui-ci vous était cédé, accepteriez-vous l'idée d'une réflexion afin de maintenir cette zone sous sa forme actuelle, en s'engageant à y effectuer les travaux nécessaires à sa rénovation. En agissant ainsi, nous constituerions également une trace mémorielle de son histoire urbaine.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

La réponse sera claire : non. Je ne nie pas les besoins de logements étudiants en région Ile-de-France. Un rapport élaboré, voilà quelques années, par un député, Monsieur ANCIAUX, sert d'ailleurs de référence. Selon ce rapport, 10% de logements étudiants se révélaient nécessaires. Nous travaillons avec le CROUS, avec le rectorat ainsi que le Ministère avec lequel le Département a passé un protocole s'engageant à construire 3 000 logements étudiants sur les Hauts-de-Seine. Nous sommes ainsi le seul département de la Petite couronne à avoir signé un tel accord. Par ailleurs, le Conseil général va encore plus loin puisqu'il demande de reconstruire deux logements pour chaque logement étudiant démoli, afin de répondre aux besoins. Aujourd'hui, les logements étudiants sont concentrés dans le sud du département avec 2 000 logements pour la résidence universitaire d'Antony, 560 logements pour la résidence universitaire Vincent Fayot à Châtenay. Si nous conservons les logements actuellement utilisés uniquement par les Centraliens, nous devrions ajouter 1 200 logements. En somme, nous cumulerions 4 000 logements étudiants sur deux villes. Les étudiants se trouvent à Nanterre, à Gennevilliers : doivent-ils effectuer deux heures de transport pour se rendre en cours ? N'apparaît-il pas normal que la loi réponde aux besoins dans les trois secteurs définis par le CROUS ? Ce dernier a ainsi défini trois secteurs : nord, centre et sud. Dans le sud, nous sommes largement au-delà des besoins, même en laissant de côté la résidence HLM de Centrale. Nous nous situons bien au-delà des 10% de logements supplémentaires par rapport au nombre d'étudiants. En revanche, le Centre n'atteint pas l'objectif, et le nord du département en est encore plus éloigné. Avec ces différents protocoles, il s'agit de rééquilibrer sur l'ensemble du département et à proximité des universités.

Dans le même temps, le grand campus sera également doté de logements. 50 000 logements sont ainsi prévus pour les étudiants. Alors que les universités auront déménagé, vous voulez continuer à loger des étudiants dans notre ville ? Ceux-ci auront alors à emprunter les transports pour se rendre au plateau de Saclay alors que ces transports ne sont pas suffisamment développés comme le signale Madame FRANCHET. Ils n'auront peut-être pas besoin d'autant de transports, puisqu'ils résideront sur le campus pourvu de nombreux équipements. J'ignore si vous avez pu voir des esquisses et des avant-projets, mais dans le cas contraire, je vous invite à vous pencher dessus. Peut-être Madame DELAUNE a-t-elle vu ces esquisses puisqu'elles sont parues dans la presse. Ces projets du ressort de l'Etat sont publics. Il est ainsi possible de se projeter dans l'avenir. Ce campus se présente comme un projet très bénéfique, y compris en termes de vie. Dans ces conditions, à qui serviront les logements demeurant sur le site de Centrale ?

Cette résidence occupe quatre hectares mais sa situation contrarie la réalisation d'un plan d'urbanisme et d'éco-quartier. Il est impossible de créer un nouveau quartier en conservant ces logements.

Je vous remercie de l'avoir souligné Monsieur BOZZONNE, vous avez conscience justement de l'enjeu essentiel pour notre ville. Vous avez parlé d'opportunité à saisir. Ne cédez pas aux fausses sirènes sur le logement étudiant.

En effet, nous demeurons une ville résidentielle. En effet, avant nous parlions de « ville dortoir », mais désormais, en termes langage, il est préférable de parler de « ville résidentielle ». Cette résidence à Centrale participe au caractère résidentiel de notre ville. Pour ma part, je désire une ville vivante.

(Réaction hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Oui, Centrale participe au caractère résidentiel de notre ville. Voyez-vous les étudiants centraliens vivre dans Châtenay ? Bien qu'ils soient 3 000, vous n'en croisez pas souvent en ville !

Il est nécessaire de rééquilibrer la ville, d'y apporter de la vie et de réaliser des éco-quartiers. Je me lasse de ces procès d'intention affirmant que nous n'agissons pas en faveur du développement durable. Il existe à peine 170 collectivités alors que la France compte plus de 36 000 communes, bénéficiant du label « Agenda 21 France ». Nous figurons parmi ces 170 collectivités. A ce sujet également, les contre-vérités doivent cesser. Vous devez arrêter de laisser supposer que nous n'agissons pas. Pensez-vous que les Châtenaisiens ne sont pas au courant de notre label ? Dans les Hauts-de-Seine, seules deux villes en disposaient, mais nous venons d'être rejointes par trois autres, cette année. Et parmi ces cinq villes labellisées, Mesdames, Messieurs les donneurs de leçons, nous ne rencontrons pas beaucoup de villes de gauche, me semble-t-il. Arrêtez donc de donner des leçons, arrêtez les paroles et agissez. Car la population ne juge que les actes et non les paroles. Et quand vos actes correspondent à vos paroles, alors, vous gagnez en crédibilité et en confiance. A l'inverse, lorsque vos paroles ne correspondent pas à vos actes, personne ne vous accorde sa confiance. Cela explique pourquoi vous êtes assises sur les rangs de l'opposition et nous ici.

Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

URBANISME-TRAVAUX

Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du complexe sportif Léonard de Vinci

Rapport présenté par Madame Marie-Estelle COSTAZ, Conseillère Municipale Déléguée

Le Conseil Municipal a adopté, par la délibération n°126 du 21 septembre 2009, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du complexe sportif Léonard de Vinci au groupement solidaire représenté par la SARL AGENCE ENGASSER & ASSOCIES, mandataire, représentée par Gaëtan ENGASSER, et composé de Monsieur Patrice ENGASSER, SAS CFERM Ingénierie, TECS SARL et EVP Ingénierie.

Il a par la suite approuvé, par la délibération n°50 du 6 mai 2010, l'avenant n°1 arrêtant le coût prévisionnel des travaux, le forfait définitif de rémunération du titulaire et le montant des missions complémentaires, portant le montant du marché à 673 969,67 € HT.

Les marchés de travaux relatifs à la construction du complexe ont été notifiés en octobre 2010.

En janvier 2012, la ville a résilié le lot n°5 concernant les travaux de couverture étanchéité, aux torts du titulaire.

- A la suite de la résiliation de ce marché, la ville a mis en œuvre une procédure de référé-constat devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise en vue de constater les malfaçons et l'état d'avancement du chantier.
La procédure menée par l'expert mandaté par le Tribunal a engendré pour la maîtrise d'œuvre, titulaire du présent marché, des frais supplémentaires non prévus dans le marché initial (visites d'expertises, préparation du dossier pour l'expert).
- De plus, la résiliation de ce lot ayant entraîné la passation d'un nouveau marché, la ville a demandé à la maîtrise d'œuvre de préparer le dossier de consultation des entreprises et de procéder à l'analyse des offres issues de cette consultation.

L'ensemble de ces prestations supplémentaires exécutées par le maître d'œuvre doit par conséquent faire l'objet d'un avenant, pour un montant de **8 426,60 € HT, soit 10 078,21 € TTC**

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à **682 396,27 € HT, soit 816 145,94 € TTC**.

Cet avenant entraînant une augmentation de **1,3%** du montant du marché initial ne bouleverse pas l'économie du marché.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du complexe sportif Léonard de Vinci.

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Merci. En l'absence d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

<p>COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L 2122.22 ET L 2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.</p>
--

DÉCISION 019 DU 21 FÉVRIER 2012 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE, À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE, D'UN BOX DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « IDSU ».

DÉCISION 020 DU 22 FÉVRIER 2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À

L'ORGANISATION DES SÉJOURS ENFANTS ÉTÉ 2012 – 9 LOTS.

DÉCISION 021 DU 22 FÉVRIER 2012 APPROUVANT LE CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE POUR LE LOGICIEL ATAL II.

DÉCISION 022 DU 22 FÉVRIER 2012 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE L'ASSURANCE MACSF SUITE AUX DÉGRADATIONS DU DOMAINE PUBLIC SITUÉES AU 50 RUE DES GRILLONS SUITE À UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION LE 1^{ER} JANVIER 2012.

DÉCISION 023 DU 24 FÉVRIER 2012 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE, À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE, DE LOCAUX MUNICIPAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « CENTRE D'ACTION CINÉMATOGRAPHIQUE LE REX ».

DÉCISION 024 DU 27 FÉVRIER 2012 APPROUVANT UN MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE AU MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE TECHNIQUE ET JURIDIQUE POUR L'ANALYSE DE LA PASSATION D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT RELATIF À LA RÉNOVATION, L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES, DE LEURS DÉPENDANCES ET LA GESTION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION TRICOLERE.

DÉCISION 025 DU 27 FÉVRIER 2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE DES LOGICIELS CLARILOG – ASSET VIEW SUITE.

DÉCISION 026 DU 1^{ER} MARS 2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE DE L'ÉQUIPEMENT DE SONORISATION DE LA SALLE DU CONSEIL.

DÉCISION 027 DU 1^{ER} MARS 2012 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE JEAN JAURÈS ET DES TERRAINS SYNTHÉTIQUES DE LA VILLE AU COLLÈGE LÉONARD DE VINCI.

DÉCISION 028 DU 2 MARS 2012 APPROUVANT L'AVENANT N°3 DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE ET SCOLAIRE – LOT N°4 « ÉPICERIE ».

DÉCISION 029 DU 12 MARS 2012 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET APPAREILS DE LEVAGE.

DÉCISION 030 DU 12 MARS 2012 APPROUVANT LE CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS SAGE FINANCEMENTS ET SAGE PATRIMOINE.

DÉCISION 031 DU 19 MARS 2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE COUVERTURE ÉTANCHÉITÉ DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE POLYVALENT À USAGE SPORTIF.

DÉCISION 032 DU 19 MARS 2012 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE, À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE, DE DEUX BOXES DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS, AU PROFIT DU « CCAS ».

DÉCISION 033 DU 21 MARS 2012 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE THOMAS MASARYK À L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DE FORMATION ET DE RECHERCHE POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES HANDICAPÉS ET LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS.

DÉCISION 034 DU 22 MARS 2012 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DU GYMNASSE JEAN JAURÈS À L'AMICALE FRANCO-PORTUGAISE AFIN D'ORGANISER LE FESTIVAL FOLKLORIQUE.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez reçu les différentes décisions : des élus désirent-ils des précisions ? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je souhaite des précisions sur la décision n° 24 du 27 février 2012.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il s'agit d'un marché complémentaire à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique et juridique pour l'analyse de la passation de notre contrat de partenariat relatif à la rénovation et l'entretien des voiries communales, leurs dépendances, la gestion du réseau d'éclairage public et sa signalisation tricolore. Par une décision n°21 du 15 février 2010, la ville avait approuvé le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique et juridique. La ville avait attribué la société SOGREA CONSULTANTS devenue ARTELIA VILLE & TRANSPORT, mandataire du groupement d'une prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique et juridique. Le Code des marchés publics prévoit la possibilité de conclure des marchés complémentaires de services pour des prestations non initialement prévues dans le marché initial, mais devenues nécessaires à la suite d'une circonstance imprévue à l'exécution du service et à condition que l'attribution soit faite à l'opérateur ayant exécuté le service. La nécessité de la reprise des études relatives à la mission initiale suite à la décision de la ville d'envisager la prise en compte d'une option de périmètre dans le contrat de partenariat. Le Code des marchés publics autorise la mise en place de ce marché complémentaire lorsque les services complémentaires ne peuvent techniquement ou économiquement séparés du marché principal, sans inconvénient majeur pour le pouvoir adjudicataire.

La ville a souhaité être accompagnée dans la mise en place de cette mission complémentaire par la société conseil titulaire du marché principal, afin de pouvoir bénéficier de son expertise découlant de la phase initiale. L'attribution de la mission complémentaire à un autre prestataire aurait nécessité pour ce dernier, de revenir sur une partie du marché principal, entraînant un rallongement des délais d'exécution et un surcoût financier.

Comme le prévoit le Code des marchés publics, ce marché complémentaire se justifie et le nouveau service étant strictement nécessaire au parfait achèvement de la mission. Ce marché complémentaire a été signé pour un montant de 24 200 euros.

Souhaitez-vous d'autres informations ?

(Réponse hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vous êtes parfaitement informée, tout va bien.

J'ai reçu un vœu de Madame FRANCHET, me semble-t-il, puisque vous êtes la seule à demeurer.

VŒU DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE (TEAM) »

- **Vœu relatif à la gestion de la dette présenté par Madame FRANCHET**

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Au vu d'un encours de la dette prévu à fin 2012 de 84 millions d'euros, c'est à dire l'équivalent d'une année de recettes municipales,

Au vu qu'il faut considérer, comme le préconise les recommandations de la Cour des Comptes en juillet 2011 pour la gestion de la dette publique locale, des ratios de solvabilité comme la capacité de désendettement, et de ne pas prendre en compte l'annuité de la dette car cela conduit à privilégier le court terme au détriment du risque,

Au vu que la capacité de désendettement de la commune est évaluée à une centaine d'années, alors que la durée de remboursement est contractuellement de 30 ans, alors qu'une limite raisonnable de ce ratio est de 15 ans et qu'il est de 4 ans en moyenne pour les collectivités locales françaises,

Au vu que notre ville n'est pas en état de rembourser sa dette dans les conditions contractuelles et est, de ce fait, en situation de surendettement,

Au vu des emprunts souscrits dès 2001 en francs suisses ou sur des indices hors zone euros, ainsi des emprunts ou des swaps structurés souscrits avec des coefficients multiplicateurs élevés,

Au vu que ces emprunts sont à haut et très haut risque tel que défini dans le classement de la circulaire du Ministère du Budget et des Comptes Publics,

Au vu que ce classement mis en annexe du compte administratif de la ville en 2010 établit que 68% de la dette est constituée d'emprunts à haut et très haut risque,

Au vu que, selon la cour des comptes, 'les emprunts souscrits depuis une dizaine d'années par Châtenay-Malabry, répondent plus à une logique de spéculation qu'à celle de sécurisation des coûts financiers supportés par l'emprunteur,

Au vu que le Maire a eu délégation en 2001 puis en 2008, lui donnant tout pouvoir sans limite pour gérer la dette, alors que la circulaire du Ministère du Budget et des Comptes Publics impose que cette délégation soit encadrée par le conseil municipal qui doit définir le type de l'emprunt ou du swap, la limite du montant annuel d'emprunt ou de swap sa structure, les indices de calcul, les taux de référence ainsi que la durée, son amortissement et toutes les soultes ou primes, en particulier en cas de sortie anticipée ou de refinancement de la dette,

Au vu que le Maire s'est attaché depuis 2001, les services d'un conseil extérieur, dans des conditions irrégulières sans mise en concurrence préalable selon la cour des comptes qui souligne que l'action de ce prestataire a conduit la collectivité à souscrire de plus en plus de contrats complexes qu'elle est, de moins en moins, en capacité de gérer seule,

Au vu que la Maire annonce une prévision d'emprunts supplémentaires de 15 millions d'euros, ce qui porterait la dette à une centaine de millions d'euros, dans des conditions d'emprunt (type, indice, taux, durée, amortissement, soulte...)

Nous demandons que le Conseil municipal du 29 mars 2012, vote les décisions suivantes :

1. Suspendre la délégation du Maire concernant la gestion de la dette et remettre au débat du Conseil Municipal la gestion de la dette et de la trésorerie, avec un débat d'orientation de la dette qui définisse une stratégie d'endettement.
2. Arrêter la souscription de prêts dépassant notre capacité de remboursement.
3. Proscrire la souscription d'emprunts ou de swaps structurés et de tout produit basés sur des indices hors zone euro.
4. Pour les produits financiers identifiés à risque selon l'annexe des Comptes administratifs 2010 et 2011,
 - d'une part, chiffrer le surcoût auquel ils donneront lieu, en faisant figurer les hypothèses basses et hautes pour les annuités pendant les 10 prochaines années ;
 - d'autre part, évaluer les possibilités d'assainissement de la dette en comptabilisant toutes les soultes de renégociation ou de résiliation anticipée.
5. Imposer la prise en compte des conséquences comptables de ces produits à risque, en provisionnant, au minimum, le gain artificiel induit par l'existence d'un taux inférieur au marché lors des premières années de souscription.
6. Faire pression sur les banques prêteuses afin qu'elles transforment ces prêts toxiques en prêts à taux fixe sans surcoût, sans majoration de taux, sans soulte, sans allongement de durée et sans clause léonine ou abusive. Les banques doivent supporter la totalité des surcoûts que leurs produits toxiques ont générés.
7. Ne plus contracter d'emprunt avec des banques qui ont des filiales dans les paradis fiscaux.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Vous m'avez saisi d'un vœu relatif à la dette communale et à sa gestion par lequel vous demandez que soient prises des décisions, en sept points.

Comme à mon habitude je vais m'attacher à vous répondre de façon précise et détaillée.

Cependant votre vœu présente un caractère redondant avec le débat que j'ai moi-même généré à l'occasion de ce conseil. Vous me donnez l'opportunité, en quelque sorte, de conclure la séance par une synthèse de tout ce qui a été dit ce soir.

Vous le savez, depuis de nombreuses années, la ville de Châtenay-Malabry mène une gestion active

de sa dette. La politique mise en œuvre a porté ses fruits et il n'est pas inutile de rappeler des éléments de contexte :

- En 1995, lors de l'alternance, la nouvelle majorité s'est trouvée face à une dette de 90 M€, à savoir 45 M€ sur le budget de la ville et 45 M€ garantis à la société d'économie mixte dont la ville était actionnaire à 80 % et qui était au bord de la faillite.
Vous le savez bien. Quand un emprunteur ne peut honorer sa signature, le garant – ici la ville – doit rembourser la totalité du capital en une fois. C'est ce qui m'a été demandé dès mon élection par la Caisse des dépôts et consignations puisque la SAEM ne remboursait plus ses dettes !
- En face de cet endettement, force a été de constater que les équipements de la ville étaient – à l'époque- dans un grave état de délabrement. La plupart d'entre eux dataient des années 50 à 70 et avaient été peu ou pas entretenus. On peut citer, à titre d'exemple, l'ancienne école Suzanne Buisson (1952), le gymnase Vinci (1956), le théâtre La Piscine, le Conservatoire, etc.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler que, avant 2003 et l'ouverture de la médiathèque, le pavillon Jean Moulin accueillait comme il pouvait, sur trois niveaux et moins de 500 m² utiles, la bibliothèque municipale.

Il n'est pas non plus inutile de rappeler que, avant 2008 et l'ouverture du nouveau conservatoire de musique et de danse au Pôle Culturel, les enfants étaient accueillis au centre-ville, dans des locaux vétustes, éparpillés, mal isolés, non insonorisés, et que les cours de danse étaient dispensés dans des préfabriqués avec un sol en béton !

Il n'est pas inutile de rappeler, non plus, que le quartier des Mouille bœufs ne disposait que d'une école maternelle et que les enfants de niveau élémentaire étaient accueillis sur l'école Jules Verne, avec un transport payé par la ville, ou étaient scolarisés au Plessis-Robinson ou à Sceaux contre remboursement des frais de scolarité.

La liste est longue des équipements neufs ou entièrement réhabilités depuis 1995. Je pourrais citer toutes les écoles (sauf le groupe scolaire Jules Verne dont nous venons de décider ce soir de la totale démolition/reconstruction). Ainsi que les deux mairies annexes, le centre technique municipal, le centre sportif Vinci en cours, etc.

Cette action de remise à niveau de notre patrimoine va se poursuivre. C'est ainsi que, en 2012, seront livrés :

- l'extension du cimetière ancien ;
- la couverture de deux tennis sur le site des Bruyères ;
- le centre sportif Vinci.

De même, les travaux d'autres équipements vont démarrer cette année :

- le futur Bureau Information jeunesse sur la place du marché du centre-ville ;
- l'extension de l'école et du centre de loisirs Pierre Mendès-France ;
- l'aménagement du square du lavoir et divers travaux de voirie ;
- les études pour la réhabilitation du pavillon Jean Moulin dont les travaux se feront en 2013 ;
- et la finalisation des appels d'offres pour le projet du groupe scolaire Jules Verne, dont les travaux dureront trois ans.

Je me permets également de rappeler à chacun que, depuis 1995, la municipalité a dû récupérer petit à petit les terrains sur lesquels étaient construits les équipements (écoles, terrains sportifs, théâtre la Piscine... pour n'en citer que quelques-uns) et qui n'appartenaient pas à la ville.

Il a même fallu racheter à l'État le terrain sur lequel est construit l'espace omnisports Pierre Bérégovoy et, un comble, le gymnase lui-même, pourtant financé par la ville en 1994 et 1995 ! Sinon la propriété de l'ensemble revenait à l'État en 2008/2009 d'après le bail emphytéotique signé par le maire PS de l'époque.

Je rappelle enfin, pour compléter le tableau, que la liquidation amiable de la SAEM Châtenay-Développement, qui s'est pourtant faite dans de bonnes conditions d'après la Chambre Régionale des Comptes, a tout de même coûté plusieurs millions d'euros à la ville jusqu'en 2008. Il a fallu tout de même trouver l'argent et l'on peut regretter que celui-ci n'ait pas pu être utilisé de façon plus appropriée, par exemple en augmentant l'autofinancement plutôt que pour boucher des trous laissés par les anciennes municipalités !

Alors en partant d'une dette de 90 M€ en 1995, je vous remercie de souligner dans votre vœu que malgré tous les investissements réalisés et dont je n'ai cité que quelques-uns, la dette de la ville est de 84 M€ en 2012 !

Il n'est pas inintéressant de constater que la dette de la ville est la même en 2012 que ce qu'elle était en 1995, lors de l'alternance. Sauf que, entre-temps, la plupart des équipements ont été refaits à neuf et que la ville s'est transformée.

Soulignons aussi que la dette est désormais bien lisible sur le budget. Rien n'a été externalisé, par exemple sur une SEM, comme c'était le cas avant 1995. La Municipalité n'a donc pas de leçons à recevoir.

Et pourtant, vous affirmez des choses sans les étayer. Ainsi, vous dites que la ville n'est pas en état de rembourser sa dette et vous demandez que l'on arrête la souscription de prêts dépassant notre capacité de remboursement.

Je vous rappellerais que, en 2012, nous avons remboursé une annuité nette de 5,419 M€ (capital + intérêts) contre une annuité de 5,484 M€ en 1995 (et cela sans même compter ce que la SAEM devait rembourser sur son budget. Mais il est vrai qu'elle avait arrêté de payer ses dettes...). Et c'est bien là, ce qui compte. Une Ville, comme un ménage, lorsqu'elle emprunte, doit être capable de payer ses échéances. Nous n'avons jamais perdu de vue cette obligation contrairement aux pratiques des anciennes municipalités.

Nous pouvons aussi constater que la Municipalité a su créer les conditions favorables pour pouvoir bénéficier de prêts diminuant le coût global des intérêts. Ainsi, on peut rappeler les évolutions des taux d'intérêts :

- 1995 : 6,90 %
- 2001 : 4,96 %
- 2008 : 2,43 %
- 2011 : 2,7 % (malgré la hausse des taux)

Faut-il rappeler que le remboursement de la dette est une dépense obligatoire et que si une ville refusait de s'en acquitter, elle serait mise sous tutelle ?

Vous indiquez que le Conseil municipal m'a délégué la compétence de la gestion de la dette en 2001 et 2008.

C'est vrai. D'ailleurs, il l'a refait le 26 mars 2009 en précisant les contours de la délégation accordée en matière d'emprunt, ce que vous semblez oublier dans votre vœu.

Vous dites de même que le Conseil m'a donné tout pouvoir, sans limite, pour gérer la dette et vous demandez à ce que cette délégation soit suspendue.

A ce sujet, vous ne pourrez que constater que votre demande a fait l'objet d'une réponse anticipée, ce soir même, puisque j'avais inscrit à l'ordre du jour du Conseil –et avant même que vous n'en fassiez la demande- une délibération spécifique sur l'emprunt de 15M€ à signer avec une banque, filiale de la Caisse d'Épargne, pour la période 2012 à 2014.

Nous avons eu, à l'occasion du débat sur cette délibération, à souligner que le prêt obtenu sera passé à un taux variable simple (euribor) + marge, sur 20 ans. Actuellement, l'euribor 3 mois est à 0,8 %. De plus, un taux variable peut toujours être converti en taux fixe si besoin (les taux fixes se négocient aux alentours de 5 %).

J'aurais pu me contenter de faire adopter le budget avec les 15 M€ d'emprunts puisque, comme vous l'avez souligné, je disposais déjà d'une délégation pour négocier et signer le contrat dans les limites du budget. Voilà la vérité !

Au lieu de cela, j'ai souhaité que le conseil débattre sur le fond, vu le contexte de crise que connaissent les financements des collectivités locales, et qu'il s'exprime sur la confirmation ou non de la délégation dont je disposais.

Le conseil m'a ainsi renouvelé sa confiance pour me permettre de gérer la dette, et je l'en remercie.

N'oublions pas que les décisions prises par mes soins au titre de la délégation du conseil font l'objet d'une information aux élus lors du conseil suivant.

Cette délégation est normale car une gestion active de la dette suppose de la réactivité et des marges de négociation ainsi que des capacités à décider. Cela s'accorde mal avec le calendrier des Conseils municipaux, même si nous en organisons 7 ou 8 par an (contre un minimum légal de 4). Elle a d'ailleurs cours dans l'immense majorité des collectivités territoriales, et ce qu'elle que soit la majorité politique dominante, de droite ou de gauche !

Je me félicite donc d'avoir devancé vos désirs en répondant avant même que vous ne les ayez exprimés !

Peut-être avez-vous remarqué, en analysant les annexes du budget sur la dette, que celles-ci sont de plus en plus précises d'année en année. Vous avez donc pu voir que, depuis 2009 la ville n'emprunte plus qu'à taux variables, ceux-ci étant historiquement bas. Ces prêts sont des produits simples, non structurés ni swappés.

Il ne vous a pas échappé que la crise financière de 2008 a commencé avec l'éclatement de la bulle immobilière et la faillite de Lehman Brothers aux États-Unis. Ceci nous a mené aux bords d'une crise systémique et a fait prendre conscience à la communauté internationale des corrections à opérer.

Depuis, et notamment en France de par l'action et l'influence du Président de la République, les crédits proposés aux collectivités sont moins sophistiqués qu'avant.

Soulignons que tous les produits proposés de façon généralisée n'étaient pas le fruit d'une ingénierie financière débridée : tous les produits ne présentaient pas le même risque et il ne faut pas faire des analyses sans nuances.

Alors vous émettez le vœu que la ville ne contracte plus de prêts appuyés sur des indices hors zone euro et qu'elle ne souscrive plus de prêts structurés.

Si je peux me permettre, le problème n'est plus là depuis 2008, et encore moins depuis l'été 2011 !

La question n'est plus de savoir quel type d'emprunt il faut souscrire ou proscrire. La question est celle de l'accès au crédit suite à l'assèchement inédit des prêts proposés aux collectivités locales depuis la mise en place du dispositif Bâle III, mi 2011.

Ce dispositif a imposé des normes beaucoup plus strictes aux banques en termes d'obligations de fonds propres.

Bâle III a eu pour objectif d'augmenter la solvabilité des banques face au risque de nouvelles crises.

Rien que pour les banques françaises, cela impose de lever 150 milliards d'euros, ce qui a quasiment stoppé les opérations sur le marché interbancaire, c'est-à-dire celui où les banques se prêtent entre elles.

A cela s'est ajouté le problème des dettes souveraines et, notamment, celle de la Grèce.

L'accord trouvé a permis d'éviter de justesse la faillite de ce pays de la zone euro, grâce aux fonds de garantie mis en place par les Etats européens et la Banque Centrale Européenne, d'une part, et à la renonciation des banques privées à une partie importante de leurs créances vis-à-vis de ce pays, d'autre part.

En résumé, les banques ont dû provisionner massivement, augmenter leur capital, passer en pertes une partie importante des prêts accordés à la Grèce, tout en n'ayant pas la possibilité de se prêter entre elles. Et cela dans un contexte d'incertitudes sur le devenir de l'euro et de risques de faillites de banques en cascade.

Pour les collectivités locales, la crise a eu pour conséquences l'augmentation très importante des marges pratiquées par les banques, la disparition de Dexia –partenaire historique du secteur public local- et un effondrement du volume de prêts proposés. Ceci a touché de plein fouet l'ensemble des collectivités locales, mi 2011, et cela quelle que soit leur taille, leur endettement ou leur niveau de richesse.

L'État, conformément au souhait du Président de la République, a demandé à la Caisse des dépôts et Consignations de débloquer 5 milliards d'euros en 2011 pour combler l'écart entre le besoin de financement des collectivités locales et ce que les banques étaient en mesure de prêter. Ce dispositif sera-t-il prolongé en 2012 puisque le besoin non couvert est estimé à 10 milliards d'euros ?

Dans ce contexte, la ville de Châtenay-Malabry s'en sort bien :

- En 2011, elle avait obtenu la garantie des banques pour le financement de ses prêts avant le vote du budget, en mars. Lorsque la crise bancaire est intervenue durant l'été les contrats étaient déjà signés.

Ce soir, le Conseil m'a autorisé à signer un contrat atypique, compte tenu du contexte actuel, car ce contrat prévoit une phase de mobilisation de trois ans, au lieu d'un.

La ville mobilisera les fonds à hauteur de 2 M€ en 2012, 4 M€ en 2013 et 9 M€ en 2014.

Disons-le en passant, les banques ne sont pas philanthropes. Encore moins dans le contexte qui vient d'être décrit. Les banques savent lire les bilans et analyser la situation budgétaire et financière. Le fait qu'elles prêtent à Châtenay-Malabry alors qu'elles ne prêtent pas à beaucoup d'autres souligne qu'elles ont confiance en la capacité de la ville à les rembourser, contrairement à ce que vous semblez croire, ou ce que vous cherchez à faire croire.

Cela souligne aussi et surtout que les banques ont confiance en l'avenir de notre commune et en son développement. Cette confiance s'appuie sur des éléments objectifs et non sur des discours alarmistes avec des intentions politiciennes.

Vous émettez plusieurs vœux sur les produits financiers à risques qui montrent en réalité votre méconnaissance du sujet.

Ainsi, vous souhaitez une estimation des annuités pour les dix prochaines années comme si nous étions dans un contexte de prêts à taux fixes. Or, il est impossible de connaître ce que seront les marchés financiers sur cette période et c'est bien pourquoi il faut gérer la dette de façon active, comme nous le faisons depuis des années. Cela n'est d'ailleurs pas le propre des prêts structurés et des swaps. C'est aussi le cas des prêts à taux variables. Je rappelle aussi qu'un des principes de base du montage des budgets est celui de l'annualité budgétaire.

Par ailleurs, vous souhaitez que la ville comptabilise « les soultes de renégociation » ou de résiliation anticipées. Ce faisant vous appelez de vos vœux – sans le dire ainsi – la mise en place d'une gestion active permettant de profiter des opportunités du marché.

Eh bien, Madame, c'est ce que nous pratiquons depuis longtemps. Ainsi la ville a obtenu une soulte (c'est-à-dire un chèque) de 111 952 € en 2007 sur un de ses swaps. Mais ceci n'est possible que lorsque les marchés le permettent. Si l'on négocie à contre-courant c'est une perte et non un gain que la ville subit.

La gestion active de notre dette a produit des effets positifs pour la ville car, en générant des gains (4,3 M€ à ce jour) elle a contribué à la capacité de financer les investissements que j'ai évoqués au début de ma réponse.

Ces gains ne sont pas « artificiels », pour reprendre votre expression. Ils sont sonnants et trébuchants.

D'ailleurs la Chambre Régionale des Comptes le confirme.

Permettez-moi de la citer, comme vous le faites souvent en vous limitant à des passages tronqués et alarmistes sortis de leur contexte. Car cela semble vous faire mal de souligner les éléments positifs.

Qu'a dit la Chambre, en 2010, lorsqu'elle a analysé les comptes de 2004 à 2010 ?

- « *les intérêts de la dette sont restés limités* » ;
- « *les produits financiers ont fortement augmenté* » ;
- « *les variations sont la conséquence d'une politique de gestion active de la dette pratiquée par la commune au cours de ces dernières années* » ;

- *« l'annuité a effectivement bénéficié d'une baisse très conséquente du coût net des intérêts versés annuellement par rapport à une stratégie classique eu égard aux investissements réalisés » ;*
- *« la gestion active de la dette procure régulièrement des produits financiers » ;*
- *« simultanément, les dépenses d'équipement ont augmenté de 35 % ».*

Je ne saurais dire mieux que la Chambre Régionale des Comptes.

Vous demandez à provisionner les gains induits par notre gestion de la dette ou, pour le dire plus clairement, par nos swaps. Faut-il provisionner 4,3 M€, Madame, en contradiction avec le principe de l'annualité budgétaire ?

Faut-il geler 4,3 M€ de recettes de fonctionnement ?

Je rappelle que, rien que pour l'année 2011, le gain net « sonnante et trébuchant » a été de 429 000 €. Faut-il mettre de côté l'équivalent de 2,5 % de recettes fiscales comme si nous ne les avions pas reçus ?

Disons aussi que l'inscription au Budget primitif du montant des intérêts à payer (chapitre 66) constitue en soi une provision.

En effet, le budget doit être établi de façon « réaliste et sincère », ce qui avait été oublié en 1995 par le maire précédent puisque le budget qu'il avait fait voter avant les élections avait abouti à la mise sous tutelle de la ville. La chambre régionale des comptes avait d'ailleurs souligné le « caractère insincère » de ce budget.

Pour finir vous faites des vœux qui relèvent de la science-fiction. Je me permets de vous renvoyer aux travaux de la commission parlementaire présidée, en 2011, par Monsieur BARTOLONE, Président P. S. du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, à la tête d'une dette qu'il a qualifiée lui-même de toxique à hauteur de 92,96 % en 2008.

Il semble que peu de choses concrètes soient sorties de ces travaux si ce n'est des pistes pour des propositions de lois. Car, Madame, si cela est si facile, s'il suffisait de claquer des doigts, pourquoi ne l'a-t-il pas déjà fait au Conseil général qu'il gère ? Je vais vous le dire. Il ne l'a pas fait, parce que, dans un pays de droit, les clauses d'un contrat se respectent. Sinon vous êtes traînés devant les tribunaux. Et si Monsieur BARTOLONE, Monsieur Claudie LEBRETTON, ou d'autres élus locaux ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ont peut-être compris que la renégociation entraînerait l'obligation pour eux de rendre les gains perçus et qui sont loin d'être virtuels.

Mais votre vœu souligne que, comme Monsieur HOLLANDE, vous considérez « la Finance » comme un ennemi à abattre. De mon côté, je préfère considérer que notre économie ne pourrait exister sans le financement des banques.

D'ailleurs, alors que les collectivités locales représentent 70 % de l'investissement public en France, on commence à entendre des voix qui s'inquiètent des conséquences sur la croissance et l'emploi des baisses du niveau des investissements liées à l'assèchement des crédits bancaires.

Enfin, vous souhaitez que l'on écarte les banques qui ont des filiales dans les paradis fiscaux.

Êtes-vous sûre qu'une ville de 32 000 habitants est en mesure, tel le Chevalier Blanc, de pister les bilans et les organigrammes pour savoir ce que sont leurs filiales ? Il ne faut pas faire dans l'angélisme. La lutte contre les paradis fiscaux relève des États et des instances internationales.

Le Président de la République a d'ailleurs été en pointe, dès le début de la crise en 2008, à

l'occasion des G8 et des G20, pour mettre au banc international les paradis fiscaux.

Vous dites que 68 % de la dette est à haut ou très haut risque. S'agit-il de faire peur ou d'une simple manœuvre politicienne ? A moins qu'il ne s'agisse d'une mauvaise connaissance de la charte dite Gissler, en place depuis 2010 et qui constitue une annexe du budget.

Cette charte classe les emprunts en six catégories et en six sous-catégories.

La première d'entre elles, les prêts à taux fixes ou variables simples, semble être la seule qui vous agrée et qui ne présenterait pas de risques.

Je vous rappelle simplement que l'État a demandé aux Préfets du territoire, en 2011, de recenser les produits classés en catégorie 4 et plus et à partir d'un classement D ou « hors charte ».

A Châtenay-Malabry, 32 % des prêts sont dans la catégorie « hors charte », ce qui représente 24,773 M€ sur les 75,439 M€ mobilisés à ce jour.

Il est utile de regarder ce qui se passe en termes de taux d'intérêt moyen payés en 2011 sur les prêts situés dans les diverses catégories de la charte Gissler :

• Prêts à taux fixes ou variables simples = 1,89 %
Ces prêts représentent 39,4 % du capital dû par la ville.

• Prêts basés sur des écarts d'indice dans la zone euro : de 1,00 à 1,19 %
selon le type de prêt.
Ces prêts représentent 15,3 % du capital dû par la ville.

• Prêts basés sur des écarts d'indices dont l'un est hors zone euro : de 2,69 % à 5,45 %
selon les prêts.
Ces prêts représentent 13,34 % du capital dû par la ville

• Autres indices (hors charte) : 3,74 %
Ces prêts représentent 32 % du capital dû par la ville.

Le budget reprend, dans son annexe A.2.9 le détail de la grille Gissler et les montants concernés. Vous pourrez vous y référer.

Revenons sur les prêts situés hors charte et positionnés en catégories F6 :

- le capital dû représente 24,773 M€ comme je l'ai dit précédemment.
- parmi eux, 14,018 M€ ont une phase de sécurisation jusqu'en 2020 et 2021 et les taux sont garantis à 0 et 1% jusqu'à ces dates, quoiqu'il arrive sur les marchés financiers.
- Le taux moyen payé sur les prêts de cette catégorie (F6) a été de 3,74 % en 2011, soit un taux inférieur aux taux fixes ou aux taux variables plus marges proposés à ce jour.

En résumé, sur les 24,773 M€ précités, les 10,755 M€ qui ne sont pas sécurisés jusqu'en 2021

représentent 14,26 % du total du capital dû. Mais cela ne veut pas dire que nous n'avons aucune capacité d'action. Vous-même m'avez suggéré d'être attentif aux possibilités de profiter de soultes. Nous sommes là dans le cadre habituel de la gestion active de notre dette.

Voilà ce qu'il en est : le taux moyen payé a été de 2,7 % en 2011 sur la totalité de la dette. Ces chiffres sont de nature à relativiser les craintes que vous cherchez à susciter.

Il est temps de conclure. La ville de Châtenay-Malabry est en pleine transformation. Les investissements réalisés depuis ces dernières années ont permis aux habitants d'avoir des équipements de qualité. Certes cela s'est fait en contrepartie d'emprunts puisque notre ville a peu de recettes fiscales.

Nous sommes aujourd'hui à la veille d'un rééquilibrage de nos recettes fiscales, grâce à un développement économique pour lequel je me suis battu, sans relâche depuis mon élection, avec toute mon énergie, comme l'ensemble de la majorité, et qui est sur le point de se concrétiser.

Les recettes que cela va générer permettront que Châtenay-Malabry ne soit plus la ville du département ayant les plus faibles recettes par habitant en termes d'impôts et taxes.

Cela dégagera enfin de l'autofinancement et un désendettement progressif sera envisageable.

Vos positions de ce soir visant à refuser le départ de la Faculté de Pharmacie et de l'école Centrale montrent que vous refusez la perspective de ce développement économique.

Les habitants jugeront. Vous cherchez à agiter des chiffons rouges, à attiser les peurs, mais au fond vous ne souhaitez pas que Châtenay-Malabry évolue, qu'elle résolve enfin ses difficultés structurelles.

Pour toutes les raisons que je viens d'exposer longuement, je propose au Conseil de rejeter votre vœu.

REJETÉ

PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ONT VOTÉ POUR

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Séance levée à 01 heures 50 le 30 mars 2012.

Présente séance arrêtée à 40 délibérations.

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

Mme FRAISSINET, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL,

Mme AUDOUIN, M. CLOU, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, Mme GUILLARD, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, Mme MARTINEZ, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, M. DE LIMA, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

M. MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

Mme BOUCHARD, Mme HELIES, M. AÏT-OUARAZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. SICART, Mme CHINAN, Adjoints au Maire.

M. COQUIN, Mme SAMSON, Mme PEPIN, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

M. SICART	procuration à	Mme FOMBARON
Mme CHINAN	procuration à	M. LAVILLE
M. COQUIN	procuration à	M. DEBROSSE
Mme SAMSON	procuration à	Mme COSTAZ
Mme PEPIN	procuration à	Mme MARTINEZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme COSTAZ, Conseillère Municipale.

Arrivée de M LANGERON à 19H45 procuration à Mme RIBACK

Arrivée de M Nadeau à 19H55 procuration à Mme FRANCHET Départ à 23H40

Arrivée de M CLOU à 20H00 procuration à M. GHIGLIONE